14e ANNÉE — T. 27

N° 612 — 14 MAI 1932

LA DOCUMENTATION CATHOLIQUE



Adveniat Regnum Tuum

PARAIT LE SAMEDI *(46 fascicules par an; tables semestrielles)*
PRIX DU NUMÉRO : 0 FR. 75
ABONNEMENTS : six mois, 16 fr. ; un an, 30 fr. Etranger, variables selon les pays.
BUREAUX : 5, RUE BAYARD, PARIS-VIIIe
(Chèques postaux : *Maison de la Bonne Presse, Paris,* Cte N° 1668.)

Les Questions Actuelles — Chronique de la Presse — L'Action Catholique — Rev. d'Organisation et de Défense Religieuse

Sommaire analytique

La littérature immorale.

[...] *On sait ce que la littérature a fait de la vieille morale. La philosophie rationaliste s'était contentée de la déboulonner et de la jeter par terre. La littérature la traîne dans la fange. Vous n'ignorez pas que le théâtre actuel, presque tout entier, a pour caractère, selon le mot de Brunetière, l'affirmation de la souveraineté de la passion et, sous le nom d'énergie, la glorification du crime. Vous savez, en outre, quelles sont les ignominies qui, aujourd'hui, sous prétexte d'art, s'étalent sous les regards des enfants et des femmes à la vitrine des bibliothèques et dans tous les kiosques publics, et sur les écrans des cinémas. Dans ces conditions, le plus grand mystère des temps modernes, c'est que les intelligences éclairées et avisées de nos contemporains n'aient pas encore compris cette décadence et ne se soient pas écriées : « Hélas ! nous courons aux abîmes ! » Car si demain la foule, la foule et les enfants, acceptent la morale que les modernes philosophes distillent d'une main blanche dans leurs officines, sans fenêtres ouvertes sur la réalité, c'en est fait de la dignité humaine ; c'en est fait de la patrie ; c'en est fait de la société...*

Mgr Tissier,
évêque de Châlons.

[*Pastorale de Carême,* 1932.]

LES " QUESTIONS ACTUELLES " ET " CHRONIQUE DE LA PRESSE "

L'Église et la question sociale

Les encycliques « Rerum Novarum » et « Quadragesimo anno »

Un anniversaire

L'encyclique *Rerum Novarum* avait été signée par Léon XIII, le 15 mai 1891. L'encyclique *Quadragesimo anno* de S. S. Pie XI porte la date du 15 mai 1931.

C'est pour commémorer la *Rerum Novarum* que S. S. Pie XI a publié son encyclique, ainsi qu'il le dit lui-même :

A l'heure où le quarantième anniversaire de l'encyclique *Rerum Novarum* est célébré avec tant de ferveur par tout l'univers, surtout par les ouvriers catholiques qui de toutes parts affluent vers la Ville Eternelle, Nous jugeons l'occasion opportune de rappeler les grands bienfaits qu'ont retirés de cette lettre l'Eglise catholique et l'humanité tout entière ; Nous défendrons ensuite contre certaines hésitations sa magistrale doctrine économique, et nous en développerons quelque points ; portant enfin un jugement sur le régime économique d'aujourd'hui et faisant le procès du socialisme, nous indiquerons la racine des troubles sociaux actuels et montrerons la seule route possible vers une salutaire restauration, savoir la réforme chrétienne des mœurs (1).

Un résumé officiel en avait été donné le jour même où le Pape recevait en audience solennelle le pèlerinage international venu à Rome pour la commémoration de la *Rerum Novarum* (2). C'est le 24 mai seulement que le texte en fut publié par l'*Osservatore Romano*.

Les fêtes à Rome.

Ces fêtes se déroulèrent à Rome durant la semaine de l'Ascension. De tous les points du globe, des pèlerins étaient accourus en grand nombre, conduits par l'épiscopat et par les principaux représentants des organisations ouvrières de chaque nation.

Les trois principales cérémonies furent: la messe du Pape célébrée à Saint-Pierre (15. 5. 31), l'audience solennelle du pèlerinage international, qui eut lieu dans la cour Saint-Damase, et enfin l'assemblée solennelle du palais de la Chancellerie apostolique, où des orateurs de chaque nation se firent entendre.

(1) Cf. *D. C.*, t. 25, col. 1406-1407. — Toutes les traductions, tous les titres et sous-titres, sauf indications contraires, sont de la *D. C.*

(2) Ce résumé officiel a été publié *in extenso* dans la *Croix* du 16 mai 1931.

Les audiences du Pape.

A chacun des pèlerinages nationaux, S. S. Pie XI accorda une audience et prononça un discours. Nous en donnons ci-après la liste :

Dimanche 10 mai : Audience des pèlerins argentins (*O. R.*, 14. 5. 31).

Mardi 12 mai : Audience de 400 pèlerins tchécoslovaques, conduits par S. Exc. Mgr Kaspar, évêque de Hradec-Kralové. Le discours de Sa Sainteté fut traduit immédiatement aux pèlerins par Mgr Kaspar (*O. R.*, 14. 5. 31).

Mercredi 14 : Audience des pèlerins de Yougoslavie (*O. R.*, 14. 5. 31) ; — Pèlerinage de 1 000 Allemands et de 200 Autrichiens, présentés par S. Exc. Mgr Jean-Baptiste Sproll, évêque de Rottemburg ; M. Joos, député au Reichstag ; Dr Herder, Dr Otte, président général des syndicats chrétiens d'Allemagne ; Dr Gickler, président du Comité diocésain de Cologne ; Dr Messner, prof. Zimmermann, chancelier de la légation d'Autriche ; M. Ausleitner, président des syndicats ouvriers d'Autriche, et M. Holaubeck, secrétaire de ces mêmes syndicats (*O. R.*, 15-16. 5. 31) ; — Pèlerinage belge composé de 500 personnes. Etaient présents : l'ambassadeur de Belgique près le Saint-Siège, S. Exc. van Ipersele de Strihou ; M. Heyman, ministre de l'Industrie et du Travail ; le R. P. Rutten, O. P., sénateur, et un grand nombre d'autres personnalités (*O. R.*, 15-16. 5. 31) ; — Pèlerinage suisse composé de 450 pèlerins de langue allemande, 120 de langue française et 60 de langue italienne, conduits par Mgr Besson, évêque de Fribourg (*O. R.*, 15-16. 5. 31).

Jeudi 14 mai : Pèlerinage anglais, composé de 100 personnes, conduit par LL. EExc. NN. SS. Richard Downey, archevêque de Liverpool, et Arthur Doubleday, évêque de Brentwood (*O. R.*, 15-16. 5. 31) ; — Audience de 1 600 pèlerins présentés par LL. EEm. les cardinaux Maurin, Liénart, et NN. SS. les évêques de Nancy, Strasbourg, Arras, l'évêque auxiliaire de Lyon, Mgr d'Herbigny, accompagnés de tous les directeurs du pèlerinage de la France du travail. A cette audience le Pape, à l'adresse du cardinal Maurin, répondit par un discours en français (*O. R.*, 15-16. 5. 31).

Vendredi 15 mai : Audience, dans la cour Saint-Damase, des pèlerins des différentes nations. Le discours lu par S. S. Pie XI en trois langues (en italien, en français et en allemand) fut radiodiffusé par la station du Vatican et retransmis par de nombreux postes étrangers ; — Pèlerinage polonais composé de 230 personnes, présentées par S. Em. le card. Hlond, primat de Pologne, et NN. SS. Nowowiejski, archevêque de Plock ; Nowak, évêque de Przemysl ; Przezdziecki, évêque de Podlachie ; Adamski, évêque de Katowice ; Jélowicki, évêque auxiliaire de Lublin, et Wetmanski, évêque auxiliaire de Plock (*O. R.*, 15-16. 5. 31).

Samedi 16 mai : Pèlerinage hollandais, présenté par l'archevêque d'Utrecht, les évêques d'Haarlem et de Bois-le-Duc, et Mgr Era, recteur du Collège hollandais de Rome. Mgr Smit, évêque d'origine hollandaise, était présent à l'audience. Sa Sainteté répondit en français, comme en français lui avait été lue l'adresse de l'archevêque d'Utrecht (*O. R.*, 18-19. 5. 31) ; — Le Saint-Père reçoit le pèlerinage

hongrois, composé de 400 personnes, dirigé par S. Em. le cardinal Serèdi, archevêque d'Estergom et primat de Hongrie. Participaient au pèlerinage de hautes personnalités parmi lesquelles S. A. l'archiduchesse Elisabeth (*O. R.*, 18-19. 5. 31) ; — Pèlerinage de 35 catholiques ukrainiens de Pologne, conduit par S. Exc. Mgr Andrea Szeptycky, archevêque de Léopold. (*O. R.*, 18-19. 5. 31).

DIMANCHE 17 MAI : Audience de l'assemblée de l'Action catholique et des pèlerins italiens. Y assistent LL. EExc. NN. SS. Pizzardo, Mazzella, archevêque de Tarente ; Curi, archevêque de Bari ; Taccone, évêque de Rubo et Bitonto, et de nombreux prélats. (*O. R.*, 18-19. 5. 31) ; — Audience de 150 personnes du pèlerinage espagnol, guidées par S. Exc. Mgr François-Xavier Lauzirica, auxiliaire de Valence. Était présent le Rév. Don Carmelo Blaj, du Collège espagnol (*O. R.*, 18-19. 5. 31).

Des différents discours prononcés à ces audiences nous ne retiendrons que quelques-uns. Rappelons que la *D. C.* a déjà publié la traduction de celui qui fut adressé au pèlerinage international (t. 25, col. 1477-1479).

Discours de S. S. Pie XI aux pèlerins allemands et autrichiens (13. 5. 31) (1).

[...] Aux yeux de Sa Sainteté s'offrait le magnifique spectacle de belles bannières, qui pouvaient raconter toute l'histoire de l'action de tous ceux qui étaient ici présents dans le domaine du travail chrétien et dans l'œuvre de la vie chrétienne. Devant Sa Sainteté se trouvaient ses fils de langue allemande, de toutes les contrées de l'Allemagne et de l'Autriche. Sa Sainteté ne pouvait oublier même un instant les peines et les sacrifices qu'ils avaient dû vaincre pour venir à Rome visiter le Père, et avec le Père l'Eglise romaine, mère de toutes les Eglises.

Le Saint-Père se félicite avec eux et avec tous ceux qui ont organisé un si beau pèlerinage. Et ces félicitations sont d'autant plus cordiales qu'ils sont venus sous la conduite d'une si belle représentation de leurs évêques et de leurs prêtres, qui leur consacrent le meilleur de leurs forces, et qui travaillent à insuffler à leurs âmes le progrès de la pensée chrétienne et de la vie chrétienne.

Le Saint-Père se félicite encore de ce que leur présence est un beau témoignage de leur fidélité à l'ancienne religion, et cela dans le domaine du travail [...]

Le Saint-Père, enfin, accorde à tous la Bénédiction apostolique, une bénédiction toute spéciale pour les ouvriers et les ouvrières et les associations ouvrières représentées par eux, pour les travailleurs, pour les patrons, parce que, ajoute Sa Sainteté, c'était un spécial motif de joie de voir représentées ici non seulement toutes les contrées de l'Allemagne et de l'Autriche, mais encore toutes les classes. C'est d'ailleurs ainsi qu'il en doit être. Tous doivent être unis d'une union sincère, pour obtenir les fruits du labeur commun, travail manuel et travail de direction, de force physique et de capital, tout doit concourir à un travail bienfaisant.

Discours de S. S. Pie XI aux pèlerins belges (13. 5. 31) (2).

Votre venue, votre accueil, chers enfants, ce que Nous avons vu dans vos yeux et dans vos cœurs, tout cela est si beau que les paroles Nous manquent pour vous dire les sentiments que votre présence Nous met au cœur.

Certes, chers enfants, Nous Nous y attendions.

C'est avec émotion, avec une joie toujours croissante, que Nous avons lu, avant de vous recevoir, ces adresses que des hommes comme S. Exc. M. le ministre de l'Industrie et du Travail et votre et Notre cher Père Rutten Nous ont présentées pour vous annoncer.

Ils Nous ont de façon si parfaite, avec une éloquence si profonde et si ardente, interprété les sentiments qui vous animent que Nous remercions le bon Dieu de cette consolation qu'il Nous donne par votre intermédiaire et que Nous vous remercions de Nous l'avoir donnée. Nous remercions tous ceux qui ont su si bien organiser ce pèlerinage si nombreux, surtout en considérant des temps si difficiles, pleins de difficultés, qui Nous amènent presque irrésistiblement à penser aux difficultés que vous avez dû surmonter et aux sacrifices que vous avez dû vous imposer par piété filiale pour faire ce voyage.

C'est vous dire, chers enfants, combien Nous aimons votre pèlerinage et, bien plus, combien Nous l'apprécions.

Vous venez, disions-Nous, au nom de Léon XIII. Non, il faut dire mieux, beaucoup mieux. Vous venez au nom de Celui dont Léon XIII n'a été que le Vicaire, comme Nous le sommes Nous-même.

Parce que c'est bien dans la pensée, dans les sentiments du Christ-Roi qui a honoré votre état, votre travail, votre vie de travail, c'est bien là qu'il faut voir au sens vraiment, divinement historique la vraie apothéose du travail, la glorification et même la divinisation du travail.

Et c'est bien de cela que Notre glorieux prédécesseur Léon XIII s'est inspiré dans cette encyclique *Rerum Novarum* dont vous êtes venus fêter avec Nous le grand souvenir ou plutôt la grande survivance, survivance destinée à se perpétuer parce qu'il y a là un trésor de vérités fondamentales qui ne peut pas s'épuiser mais qu'attendent les siècles pour y puiser de nouvelles applications à de nouveaux besoins comme ceux qui ont surgi aux yeux de Léon XIII.

C'est cette grande pensée qui vous a amenés ici. Nous vous en félicitons parce qu'il y a là toute une manifestation de splendeur d'âme, tout un trésor de consolations, de récompenses pour le passé et de promesses pour l'avenir.

Nous sommes heureux, chers enfants, de pouvoir fêter avec vous ces grands souvenirs, cette fête que Nous pouvons bien appeler la fête du travail, et S. Exc. M. le ministre du Travail était bien à sa place en se faisant votre guide, comme est toujours à sa place le digne représentant constant auprès de Nous de votre et de Notre chère Belgique, que vous venez représenter aussi.

C'est là une des causes de Notre joie à votre vue quand Nous pensons à tous ceux que vous représentez. Si votre nombre est déjà remarquable, la vision que vous apportez dans cette maison est vraiment splendide quand Nous pensons à toutes vos puissantes et si belles organisations précisément sur le terrain du travail, du travail dans toutes ses relations, non seulement dans ses relations avec la matière du travail, mais aussi dans les relations avec ceux qui vous demandent votre travail, quand Nous voyons dans vos organisations une si belle harmonie, une collaboration si harmonieuse du travail, du capital et de l'intelligence, de tout ce qu'il faut mettre ensemble, de tout ce qu'il faut harmoniser pour avoir ce qu'on cherche et ce dont les individus comme les familles et les nations ont besoin.

C'est vous dire avec quels sentiments Nous vous voyons, Nous vous contemplons de Notre place paternelle, avec quels sentiments Nous vous donnons cette bénédiction apostolique que, dans un sentiment de foi chrétienne, vous êtes venus demander au Père commun des fidèles.

---

(1) Cf. *O. R.*, 15-16 mai 1931.

(2) Ce discours a été prononcé en français. L'*O. R.* du 15-16. 5. 31 n'en donne qu'un résumé en style indirect. Nous reproduisons le texte donné par la *Croix de Belgique* du 24 mai 1931.

Discours de S. S. Pie XI aux pèlerins français (14. 5. 31) (1).

Chers enfants,

C'est avec la plus profonde joie du cœur paternel que Nous vous donnons la bienvenue la plus cordiale dans la maison du Père, maison qui ne se sent jamais plus la maison du Père que quand elle est remplie de si bons fils et filles, surtout quand ils viennent de votre, de Notre chère France.

Ce que Nous venons de voir et d'entendre, tout est magnifique : votre offrande si généreuse, les paroles de votre guide éminent, le cardinal de Lyon, qui a su relever l'éloquence du *fait*.

Voici ce fait qui dépasse toute beauté pour le cœur paternel : votre présence, votre filiale visite en une telle occasion. On dirait que vous avez entendu la puissante voix de Notre glorieux prédécesseur Léon XIII, qui lançait dans le monde, avec une splendeur unique, les grands principes et doctrines de la justice et de la charité chrétienne sur le terrain du travail qui avait besoin d'être arrosé par cette pluie du ciel.

Vous êtes venus à l'appel de cette voix. Plus que la fête de l'anniversaire de ce document si glorieux, c'est votre fête que Nous fêtons, la fête du travail chrétien. Nous Nous réjouissons d'une façon insigne de vous voir en pleine union pour coopérer aux facteurs du travail : l'œuvre d'exécution, d'un côté ; de l'autre, l'intelligence de direction et les ressources financières. Tout, en effet, doit coopérer d'une manière unanime. Sans cela, la stérilité est inévitable.

Nous Nous félicitons, chers fils et chères filles, de réaliser cette union d'où dépendent les choses les plus élevées, les plus désirables : la gloire de Dieu, le salut des âmes. Nous bénissons tous ceux qui, à cette œuvre de collaboration matérielle et spirituelle, consacrent toute leur activité.

Et, parmi eux, avant tout, votre épiscopat, votre clergé français, si généreux, si excellent, qui à travers les difficultés consacre tant d'énergie et tant de zèle au bien des âmes et à tous vos intérêts.

Nous ne pouvons pas ne pas considérer que vous avez dû surmonter, à travers la crise économique mondiale, pour venir Nous consoler, bien des obstacles. Vous avez trouvé dans votre cœur de fils la générosité suffisante pour venir quand même.

Devant avoir la consolation de vous adresser encore la parole paternelle dans la grande audience que Nous aurons la joie d'accorder demain, à vous et à ceux qui sont venus vers le Père commun et la Mère romaine de vos âmes, Nous ne voulons rien ajouter. D'autant que les choses sont déjà si éloquentes : vos gestes, vos faits, votre présence et toutes vos manifestations de piété filiale.

Nous voulons seulement ajouter la Bénédiction paternelle, une grande Bénédiction, si grande qu'elle puisse suffire non seulement aux présents, mais à tout ce que vous portez dans la pensée : vos familles, vos maisons, vos malades (parce que ceux qui souffrent ont un droit particulier à cette consolation), votre travail, vos intérêts matériels (vous avez le droit que votre travail soit non seulement votre condition, mais votre récompense et le moyen de subsistance de votre vie).

C'est donc une grande Bénédiction que Nous voulons répandre sur vous, sur vos frères et sœurs de travail, sur vos villes, vos départements, vos diocèses, et sur toute la France avec vous !

(1) Ce discours a été prononcé en français et publié par la *Croix* (19. 5. 31). C'est le cardinal Maurin, archevêque de Lyon, qui avait présenté au Pape les pèlerins et qui avait lu l'adresse suivante :

« Très Saint-Père,

» De nombreux pèlerins, répondant à l'appel du Comité de la France du travail à Rome, ont tenu, malgré les difficultés de la crise industrielle, à venir commémorer ici même le 40e anniversaire de l'immortelle encyclique *Rerum Novarum*. Ils sont heureux de déposer aux pieds de Votre Sainteté l'hommage de leur profond respect, de leur bien filial attachement, de leur entière soumission.

» Il y a, parmi eux, des représentants qualifiés de la direction patronale et une élite de travailleurs qui, s'inspirant avant tout de la doctrine de l'Evangile et de l'Eglise, veulent faire œuvre féconde de collaboration et ne jamais s'écarter des grandes lois de la justice et de la charité chrétienne. Ils ont recueilli avec une pieuse avidité et une particulière reconnaissance les graves et précieux enseignements que Votre Sainteté, dans sa grande sagesse, a bien voulu si opportunément nous donner sur l'éducation de l'enfance et de la jeunesse, sur le mariage chrétien, sur l'Action catholique et le devoir de l'apostolat. Ils recevront avec le même joyeux empressement ceux qui se rapportent à la question sociale. Ils veulent faire de ces enseignements la règle de leur vie et les répandre autour d'eux, tout spécialement auprès de leurs frères d'atelier, persuadés que seuls ces enseignements peuvent assurer la prospérité, la paix et le bonheur à l'intérieur des familles comme au sein des nations et du monde du travail. »

Discours de S. S. Pie XI aux pèlerins espagnols (17. 5. 31) (1).

L'Espagne ne pouvait pas être absente à cette célébration de la *Rerum Novarum*. Ces chers fils ont bien fait, très bien fait, de venir offrir au Père commun l'hommage de leur piété, de leur foi, de leurs bannières, dont quelques-unes nous reportaient aux jours mêmes de la *Rerum Novarum*.

Le Saint-Père manifeste sa joie de pouvoir célébrer avec eux une solennité si significative et aussi parce que ses chers fils ont pu se consoler avec lui en prenant part aux splendides manifestations de foi et de piété en l'honneur de la Vierge Marie qui viennent d'avoir lieu à Rome ; manifestations qu'on peut affirmer avoir été préparées de façon toute particulière pour eux qui, comme le Pape, ont tant de motifs de s'attrister, de craindre, et de prier pour leur et sa chère Espagne.

D'autant plus, ajoute l'Auguste Pontife, qu'à une si grande distance des lieux, dans un si grand manque, une si grande incertitude et une telle confusion de nouvelles, il reste seulement la certitude de nouvelles très douloureuses et de choses très affligeantes. Que peut donc dire le Père à ses fils ? Certes très grave est la responsabilité de tous ceux qui ont provoqué ou accompli tout cela ; très grave est la responsabilité de ceux qui ont laissé tout s'accomplir et n'ont pas pris les dispositions pour l'empêcher.

Sa Sainteté pouvait et devait encore ajouter que les choses d'Espagne étaient déjà assez menaçantes et assez compromises : assez menaçantes de multiples malheurs sans y ajouter ces profanations, ces sacrilèges, ces violences contre Dieu, contre la sainte religion et ses ministres.

Prions Dieu, continue l'Auguste Pontife, pour qu'il daigne ne pas répondre à ces provocations selon sa justice, mais qu'il se souvienne seulement de sa miséricorde.

Le Saint-Père ne veut ajouter rien d'autre que ceci : il donne l'assurance à ceux qui sont ici présents et il les charge de redire à tous qu'il prie pour l'Espagne. Ainsi certainement feront aussi ses chers fils, comme le font leurs évêques, leurs curés, si dignement représentés à cette audience. Que fassent ainsi également tous ceux qui, à l'exemple de ceux qui se pressent en ce moment autour du Père, aiment leur antique foi, pour laquelle ils ont déjà donné un si beau témoignage.

Les voies de Dieu sont multiples et une consolation reste toujours : c'est que, au milieu du déchaînement des passions et des violences humaines, les événements restent entre les mains de Dieu. Le moment vient enfin

(1) Cf. dans l'*Osservatore Romano*, 18-19. 5. 31, le résumé en style indirect que nous traduisons.

où sa main se fait sentir, et alors toutes choses lui obéissent et non pas aux hommes : de plus, pour la grande consolation de tous, chacun ne peut espérer que du bien de la main divine. C'est là toujours une grande consolation, parce qu'il ne peut y en avoir de meilleure.

Sa Sainteté accorde ensuite la Bénédiction apostolique que les pèlerins sont venus demander, il la donne à tous et à chacun, à toutes et à chacune avec l'intention de bénir en même temps leurs organisations, avec l'espérance qu'elles pourront bientôt refleurir non seulement pour le bien de la religion, mais encore pour le bien de leur patrie. C'est qu'en effet, s'il est d'autres biens, s'il est d'autres choses importantes, aucune n'a une importance aussi grande ni une aussi grande et aussi large influence sur tous les autres intérêts et sur tous les événements que la religion. Sa Sainteté charge ensuite les assistants de porter à leurs familles, à leur compagnons et compagnes de travail et de foi cette Bénédiction et l'assurance que le Père de tous les fidèles prie pour l'Espagne.

L'assemblée solennelle de la Chancellerie apostolique (14. 5. 31.)

Parmi les cérémonies qui ont eu lieu à Rome, l'Assemblée solennelle, tenue à la Chancellerie apostolique, sous la présidence de S. Em. le cardinal Marchetti, vicaire de Sa Sainteté, a été une des plus remarquées. Un grand nombre d'orateurs des deux mondes y rappelèrent l'importance et l'influence exercée sur la vie sociale par l'encyclique *Rerum Novarum.*

Voici la liste par pays des différents orateurs qui se firent entendre à cette séance :

Allemagne : Mgr Charles Walterbach, de Munich, président des Unions catholiques d'ouvriers et ouvrières ;

Argentine : R. P. Vincenzo Fernandez, provincial des Mercédaires pour l'Argentine ;

Autriche : M. Heusleitner di Steyr, secrétaire général des œuvres sociales catholiques d'Autriche ;

Belgique : M. Heyman, ministre du Travail ;

Canada : M. Osias Fillion, pour la Confédération des travailleurs catholiques ;

Espagne : Mgr Saverio Lauzirica Torhalba, évêque auxiliaire de Valence ;

Etats-Unis : Mgr Adwin V. O'Hara, évêque de Great Falls ;

France : M. Georges Goyau, de l'Académie française (son discours fut lu par M. Zamanski, président du centre catholique) ;

Grande-Bretagne : M. Thomas Leyland, délégué de la « Catholic Social Guild » ;

Hollande : M. P. I. M. Aalberse, ex-ministre du Travail, du Commerce et de l'Industrie ;

Hongrie : Mgr Ernszt, ministre de la Prévoyance sociale et du Travail ;

Italie : Avocat Luigi Colombo ;

Mexique : Rev. Dr Michele Dario Miranda, directeur du Secrétariat social mexicain ;

Pologne : Rev. Don Ceslao Michalowicz, secrétaire général de l'Union des associations ouvrières ;

Suisse : Mgr Besson, évêque de Genève, Fribourg et Lausanne ;

Tchécoslovaquie : Dr Jean Jirith Rückl, camérier de cape et d'épée ;

Yougoslavie : M. Giuseppe Langus, président de la jeunesse catholique ouvrière slovène ;

Bureau International du Travail : M. Thomas Cortis.

La *D. C.* a déjà reproduit le discours de M. Thomas Cortis, représentant du Bureau International du Travail (t. 25, col. 1479-80). Nous reproduisons ci-après, dans l'ordre où ils ont été prononcés, les discours de MM. Heyman, Georges Goyau et de S. Exc. Mgr Besson.

Discours de M. Heyman, ministre de l'Industrie et du Travail de Belgique.

Eminences, Excellences, Messeigneurs, Messieurs,

L'anniversaire de la parution de l'encyclique *Rerum Novarum* devait remplir nos âmes de reconnaissance et d'enthousiasme ; mais qui aurait pensé qu'une telle réunion eût été possible, groupant autour du Siège de Pierre des représentants nombreux des principaux pays industriels de l'Europe et du monde entier ? Tous ont voulu venir, parce que tous ont compris combien nous avons besoin de l'appui de notre mère la Sainte Eglise en ces temps pénibles que nous traversons et où tout semble désaxé et en déroute : esprits, cœurs et âmes. Nous savons que la Papauté est la gardienne zélée des principes éternels et la seule capable de donner des conseils et des directives.

Il y a quarante ans, la vie économique et sociale était plongée dans un matérialisme où sombrait la vertu. Rien n'était dans l'ordre, rien ne faisait écho aux appels d'amour que le divin Sauveur avait fait retentir. Le monde catholique était hésitant, en quelque manière, aveuglé par le modernisme qui avait désorienté les intelligences... On attendait... jusqu'à ce qu'en cette fête de l'Ascension de l'année 1891 que nous commémorons en ce jour, la voix du successeur de Pierre, du Vicaire du Christ sur cette terre, la voix de celui qui remplace le seul qui puisse dire qu'il est la Vérité, se fît entendre... et les échos de cette voix résonnent encore, puisque c'est elle qui nous réunit aujourd'hui.

L'appel lancé, il y a quarante ans, a donné naissance à un monde nouveau, et le soleil radieux qui illumine la vie de tous ceux qui participent aux durs travaux de la production industrielle moderne ne s'obscurcit que le jour où les hommes, s'écartant à nouveau des voies de l'ordre et de l'amour, ont préféré la matière à l'esprit.

Rerum Novarum aurait sauvé le monde entier, si certains qui avaient pour devoir d'écouter la parole du Pape, ne s'étaient pas trop souvent obstinés à mériter le reproche de l'Ecriture : *Ils ont des oreilles et ne veulent point entendre.* En effet, ils auraient pu extirper ces causes auxquelles le Souverain Pontife Léon XIII, avec un diagnostic qui étonne quiconque réfléchit, attribuait le mal et dont l'influence n'a pas entièrement disparu.

Mais les âmes ne sont plus déprimées comme elles l'étaient il y a un demi-siècle... Elles savent, en effet, que l'Eglise possède une doctrine capable de sauver la société ; elles ont l'espoir, bien plus, *la conviction intime,* que le Père commun des fidèles n'abandonnera pas ses enfants aux tribulations du siècle sans leur dire la parole de salut.

Non, ces âmes ne sont pas déprimées, parce que, malgré l'effrayant assaut que livrent, de toutes parts, les ennemis du bien, une résistance s'est peu à peu formée. Quel est, en effet, le but de ces nombreuses œuvres créées à l'appel du Pape Léon XIII, de ces syndicats, mutualités, ligues ouvrières, organisations patronales, qui vivent de la vie de l'Eglise, et de ces vigoureux groupements catholiques dont l'initiative et la création illustrent à tout jamais le Pontificat de celui qu'on appelle dès à présent *le Pape de l'Action catholique et missionnaire ?*

Si l'inquiétude règne..., il y a de nombreuses raisons d'espérer et de croire — et ce n'est pas au centre du catholicisme, assuré par son divin Fondateur de la victoire finale, que le désespoir serait tolérable.

La situation de la classe ouvrière s'est améliorée, et cette partie de l'encyclique *Rerum Novarum* qui exigeait l'intervention des Pouvoirs publics, afin d'obtenir la coalition de toutes les forces humaines, a été largement

réalisée, notamment dans la législation du pays au nom duquel j'ai l'honneur de parler. [...]

Si c'était le lieu de dresser le bilan de notre activité sociale depuis 1891, on verrait que des résultats appréciables ont été obtenus et que chacune des réalisations répond à un point de l'exposé du Pape Léon XIII.

La Belgique peut s'enorgueillir d'avoir été une des premières à suivre les enseignements de Léon XIII ; elle évoque avec fierté l'école de Liége, qui contribua puissamment à adapter aux contingences industrielles les principes de l'encyclique.

Éminences, Excellences, Messeigneurs, Messieurs,

Les cérémonies jubilaires de l'année 1931 ne clôturent pas l'histoire sociale de l'Eglise, pas plus qu'elles n'indiquent le terme de l'influence de *Rerum Novarum*. Car, si nous sommes venus ici, c'est, avant tout, pour retremper nos courages et pour nous laisser pénétrer, ici au cœur de la chrétienté, de cette grande idée que le christianisme seul possède la force pour écarter du monde les fléaux dont il est menacé.

Prenons la résolution, en cette impressionnante cérémonie, de rester fidèles aux enseignements de Celui qui a pu dire qu'il était la Voie, la Vérité et la Vie ; proclamons, dans cette demeure du représentant du Christ sur la terre, que le Pape est notre Chef spirituel et moral, que nous ne demandons qu'à suivre ses directives et à réaliser les souhaits qu'il exprima ; affirmons enfin que, Dieu aidant, et avec toute l'énergie de nos âmes et toute l'ardeur de nos cœurs, nous travaillerons à étendre la Paix du Christ dans le règne du Christ (1).

Discours de M. Georges Goyau, de l'Académie française.

L'encyclique *Rerum Novarum* fut, au XIXe siècle, l'affirmation la plus solennelle de cette royauté du Christ dont S. S. Pie XI devait un jour proclamer les droits. Une forme nouvelle de civilisation était née, la civilisation industrielle : Léon XIII disait à cette civilisation ce que le Christ attendait d'elle, ce que d'elle il exigeait.

En insérant sa vie d'Homme-Dieu dans l'histoire humaine, le Christ avait accepté, par égard pour nos libertés, que sa royauté, tout le long des siècles, fût menacée, discutée, quelquefois bousculée, au moins pour un temps, par la maligne offensive de notre aveugle humanité. Mais cette acceptation ne fut jamais une abdication ; le Christ doit régner, il veut finalement régner, et l'Eglise est là pour y veiller, pour y aviser et pour installer et affermir la maîtrise du Christ sur les rapports entre les hommes.

A partir de la Renaissance, le conflit devint plus aigu entre cette volonté de l'Eglise et l'esprit de laïcisme. L'esprit de laïcisme dominait les légistes : il érigeait l'absolutisme des rois ou l'absolutisme des Parlements, souverainetés éphémères, au-dessus même de la loi morale et religieuse, dont la souveraineté partici,e de l'éternité. L'esprit de laïcisme dominait les diplomates : ils exilaient la Papauté de ces aréopages où se préparaient les traités, ils frustraient la chrétienté de ses services d'arbitre ou de médiatrice et appliquaient ainsi dans les faits la brutale maxime du protestant Gentilis, signifiant aux théologiens : « Cela ne vous regarde pas, taisez-vous ! »

L'esprit de laïcisme dominait les économistes : lorsqu'ils spéculaient ou légiféraient sur les questions relatives au travail, ils raisonnaient et agissaient comme si l'intérêt purement matériel de la production prévalait sur les inflexibles requêtes de la morale sociale et sur les droits naturels de l'être humain, agent de cette production. Vie politique, vie internationale, vie professionnelle, prétendaient échapper à tout contrôle de l'idée religieuse, et la future devise socialiste : « La religion est chose privée », ne faisait qu'exprimer sous une forme condensée ces prétentions successives de l'idée laïque.

Pie IX éleva la voix : son *Syllabus* fut la protestation des droits imprescriptibles du Christ contre les systèmes politiques et sociaux qui les contestaient ou les annulaient.

Léon XIII ensuite survint : il fallait qu'à l'heure des condamnations succédât l'heure des constructions ; et ce fut une seconde étape. Sur les ruines des théories qui limitaient les droits du Christ ou qui en paralysaient l'exercice, Léon XIII fit œuvre d'architecte ; il réaffirma ces droits en les exerçant, il développa devant l'opinion publique universelle les exigences du vieux *Credo* en les faisant s'épanouir sur le terrain social : l'encyclique *Rerum Novarum* parut.

La théologie, qui depuis quatre siècles à peu près était bannie des sphères où s'élaborait la conduite du monde, se dressait avec une majesté toute nouvelle devant les employeurs et devant les travailleurs : elle traçait soudainement le plan d'une société professionnelle où la vie physique de l'ouvrier, et sa vie morale, et sa vie religieuse, et sa vie civique, seraient protégées contre les exploitations abusives ou contre les négligences coupables ; où les droits légitimes de l'employeur et l'intérêt social qui s'attache au bon aloi de la production seraient protégés contre l'esprit de malfaçon ou contre les déviations de la conscience ouvrière ; où des organisations professionnelles substitueraient à l'idée de lutte de classes un esprit de collaboration harmonieuse et féconde... Reportons-nous en cette année de 1891, où *Rerum Novarum* illumine la chrétienté : à mesure que le travailleur avance dans la lecture de cette encyclique, il voit, d'un même élan, d'un même mouvement d'ascension, la morale chrétienne recommencer de planer, et sa situation à lui, travailleur, commencer de se relever. L'économie politique, plus de cent ans durant, avait ignoré la théologie ; c'était fini, ce temps-là. La pensée chrétienne était rentrée victorieusement dans le domaine social. Quelques années encore, et toutes les histoires de l'économie politique devront faire à ce revenant, le catholicisme, une place dans la mêlée des systèmes. Sa sollicitude même pour l'ouvrier amenait Léon XIII, dans sa lettre à Gaspard Décurtins, à souhaiter une protection internationale du travail, et ses vœux étaient écoutés. L'esprit d'amour — d'amour pour la justice et d'amour pour le faible — et l'impulsion même de l'idée sociale réinstallaient ainsi la Papauté dans ce domaine international dont les générations précédentes l'avaient exclue : nouvelle défaite pour le laïcisme, nouvelles victoires pour le Christ.

La France des Albert de Mun, des La Tour du Pin, précurseurs de ces nouveautés par leur activité prophétique, se réjouissait de ces orientations ; la France des Henri Lorin, des Léon Harmel — je ne parle ici que des morts — se mettait à l'œuvre dans la direction marquée par le Pape.

Quarante ans ont passé, et voici que S. S. Pie XI, à la fin de l'encyclique sur le mariage, vient d'ajouter un chapitre à *Rerum Novarum* en précisant les conditions d'organisation sociale qui doivent aider les déshérités de la vie à l'observation de la morale familiale. Qui donc osait dire, il y a un demi-siècle, que notre *Credo* était mort ? Les ambitions qu'il affiche et qu'il justifie, sous un Léon XIII et sous un Pie XI, et la compassion agissante, compassion vraiment divine, qu'elles témoignent à l'humanité souffrante, assurent à ce *Credo*, heureusement commenté par le Pape de *Rerum Novarum*, un caractère de modernité devant lequel nos soucis sociaux s'inclinent avec gratitude, un caractère de modernité qui n'est qu'un reflet temporaire de son resplendissement éternel (1).

---

(1) Cf. *Croix*, 19 mai 1931.

(1) Cf. *Croix*, 14-15. 5. 31.

Discours de Mgr Marius Besson,
évêque de Lausanne, Fribourg et Genève.

Les catholiques de Suisse sont heureux de mêler leur voix à celles qui montent des lèvres et du cœur des diverses nations pour rendre hommage au Pape de *Rerum Novarum.*

Nous ne pouvons oublier, en cette fête, l'Union de Fribourg, catholique et internationale comme la petite ville où elle tint ses mémorables séances. Les thèses sur lesquelles, travaillant en plein accord avec le Saint-Siège, d'éminents spécialistes, membres de cette Union, réussirent à s'entendre, préparèrent les voies à l'encyclique : c'est une raison de plus pour que les catholiques de Suisse vibrent à l'unisson dans ce glorieux 40e anniversaire.

Non seulement l'encyclique produisit dans tout notre pays une impression profonde, mais — nous le constatons avec joie — dès les premières heures, d'abord par les cercles ouvriers, puis par les Unions de travailleurs et de travailleuses, puis par les Syndicats, puis par les corporations, la pensée de Léon XIII pénétra, lentement, progressivement, dans les milieux suisses que préoccupaient les problèmes sociaux.

L'organisation se précise, à mesure que son champ devient plus vaste : elle veut atteindre tous les milieux. Renonçant même aux périodiques trop spécialisés qui n'intéressaient que certains groupes ou certaines classes, elle propage des idées par des articles publiés dans tous les journaux catholiques. Un bon travail s'accomplit de la sorte, le travail du semeur qui jette son grain dans la terre, pour qu'il lève, sans bruit, souvent sans éclat, mais avec les plus réconfortantes promesses.

Déjà plusieurs de nos législations cantonales ont été, directement ou indirectement, influencées par les doctrines de *Rerum Novarum.* Cela se vérifie, entre autres, dans le domaine des allocations familiales, du repos hebdomadaire, de la réglementation des heures de travail, des assurances contre le chômage et la maladie, du salaire normal imposé aux entreprises officielles, des dégrèvements fiscaux pour les familles nombreuses, etc. Qu'il soit permis de citer en exemple le gouvernement de Fribourg, qui prête son appui aux corporations renaissantes et dont plusieurs membres sont des apôtres de nos principes sociaux.

Sur le terrain non plus simplement cantonal, mais national, le même effort a réalisé des résultats importants. Mentionnons les lois fédérales sur le statut des fonctionnaires, sur les allocations familiales au personnel des administrations publiques, sur le subventionnement des caisses de chômage avec privilège corporatif, etc. Dans une certaine mesure, au moins, nous voyons se grouper autour de nous bien des gens qui sentent l'avenir menacé par le collectivisme et par la trop grande extension de l'économie publique au détriment de l'économie privée.

Il reste un long chemin, sans doute, à parcourir. Trop de gens s'obstinent à laisser une ligne de démarcation entre chrétiens-sociaux et chrétiens tout court, comme si l'on pouvait être chrétien sans être éminemment social. Trop de gens, retenus à leur insu par je ne sais quel égoïsme instinctif, ne cherchent que leur intérêt propre. Trop de gens, oubliant de quel esprit ils sont, méconnaissent les divines directives du Christ, dont *Rerum Novarum* n'est que l'application concrète, adaptée aux besoins actuels. Mais l'élan est donné. Qu'il suffise d'en citer pour preuve le fait réconfortant que les trois grandes organisations catholiques suisses, et entre autres le parti conservateur catholique, ont adopté le même programme économique et social, entièrement basé sur l'encyclique que nous commémorons.

Nous sommes donc, comme nos frères de tous les pays, reconnaissants à Léon XIII d'avoir, avec son incomparable autorité, rappelé que les problèmes sociaux ne peuvent se résoudre sans la paix et l'union des classes, et fait entendre, d'une manière efficace et pratique, à ceux surtout qui peinent davantage, la parole du grand Ami des travailleurs : *Misereor super turbam !*

Nous sommes particulièrement fiers — pourquoi ne pas le dire — de souligner, au milieu de tous les témoignages rendus à Léon XIII, celui du Bureau international du travail, dont le siège est à Genève. Un tel hommage honore l'esprit de cette institution, comme il affirme, non seulement devant les catholiques, mais devant le monde entier, la haute portée de l'encyclique *Rerum Novarum* (1).

NOTES DOCUMENTAIRES

L'annonce de la commémoration solennelle de l'encyclique *Rerum Novarum* pour l'année 1931 avait provoqué dans tous les pays du monde une série de travaux et d'études où était soulignée la grande importance de ce document pontifical.

L'épiscopat en particulier rappelait, dans des actes officiels, les principaux enseignements contenus dans l'encyclique de Léon XIII et montrait ce qu'ils conservent d'actuel pour résoudre les problèmes qui se posent encore.

L'encyclique *Quadragesimo anno* n'a pas eu un moindre retentissement que la *Rerum Novarum.*

Dans les pages qui suivent, la *D. C.* se propose de recueillir, parmi cette multitude de documents, ceux qui lui paraissent de nature à intéresser plus particulièrement ses lecteurs. La publication en sera faite par pays, pour plus de clarté et plus d'utilité, et aussi pour nous permettre de reproduire parfois des documents plus anciens.

Dans ce premier dossier seront recueillis, après quelques notes bibliographiques, les documents qui concernent l'Autriche.

Les catholiques d'Autriche et les questions sociales

A) APRÈS L'ENCYCLIQUE « RERUM NOVARUM »

La *Documentation Catholique* a donné la traduction de trois des lettres collectives de l'épiscopat autrichien parues depuis 1919.

En reproduisant en particulier celle du 29 novembre 1925, sur les questions sociales du temps présent, elle écrivait :

Ce document diffère dans sa forme des lettres pastorales et contient une série d'arguments et d'enseignements pratiques sur les problèmes les plus pressants de l'époque contemporaine.

Prenant pour base les doctrines de Léon XIII, auxquelles ils se réfèrent constamment, les évêques discutent avec une grande franchise les questions théoriques et pratiques qui concernent le libéralisme, le capitalisme, le socialisme, le communisme et le bolchevisme. Ils disent aux travailleurs leurs droits et leurs devoirs, la dignité et le devoir du travail ; aux propriétaires et aux patrons les droits et les devoirs de la propriété, la loi chrétienne du juste salaire ; et à tous indistinctement la beauté du christianisme et la sainte fraternité chrétienne. Ils rappellent à tous la fin dernière et unique de l'existence humaine : le bonheur dans l'autre vie ; à cette fin doivent être subordonnées toutes les questions terrestres. Enfin, ils expliquent la signification de la royauté du Christ, proclamée par le Saint-Père.

Ce document de l'épiscopat autrichien a éveillé l'attention générale. Les commentaires de la presse de Vienne sont naturellement très différents, mais, en dehors de

(1) Cf. *Croix*, 21. 5. 31.

ceux des socialistes, ils sont très respectueux, même dans les sphères libérales (1).

Ces directives épiscopales se comprenaient d'autant mieux qu'en Autriche les questions économiques et sociales ont toujours fait l'objet d'études particulièrement approfondies et de nombreuses et parfois très vives discussions.

Qu'on se rappelle, en particulier, celles que provoquèrent la question des syndicats confessionnels et interconfessionnels, durant les années qui précédèrent la grande guerre ; on en trouvera un écho dans la lettre que le cardinal Merry del Val écrivait, au nom de Pie X, au prince archevêque de Vienne et que nous reproduisons ci-après :

Lett e à Mgr Piffl, prince archevêque de Vienne (2).

SECRÉTAIRERIE D'ETAT

Du Vatican, le 26 janvier 1914.

ILLUSTRISSIME ET RÉVÉRENDISSIME SEIGNEUR,

C'est avec un très vif déplaisir que le Saint-Père a appris les graves controverses et agitations qui se sont manifestées ces derniers temps parmi les catholiques d'Autriche. Le Saint-Père a été non moins surpris et affligé de savoir comment avaient été dénaturés le sens et la portée des paroles dites par lui en une audience purement privée, accordée à une notabilité viennoise, et auxquelles on a prétendu donner la signification d'une décision définitive sur de graves questions que Sa Sainteté se réserve, au contraire, d'examiner d'accord avec le très digne épiscopat de cet Empire.

D'autre part, le Souverain Pontife a pris une connaissance exacte du Mémoire qui lui a été soumis récemment par le comte héréditaire Ferdinand Trautmannsdorff, en qualité de président du *Katholischer Volksbund* (Union populaire catholique), et il m'a donné l'agréable mission de faire savoir à Votre Seigneurie Illustrissime toute sa souveraine satisfaction pour les sentiments de dévouement filial envers le Saint-Siège et de pleine obéissance à ses directions exprimés dans ce Mémoire. Dans ce document, en effet, la susdite association non seulement rejette avec énergie toute doctrine ou tendance erronée, spécialement en matière sociale et politique, et se déclare totalement étrangère à l'idée d'introduire dans ces régions catholiques le système des sociétés interconfessionnelles — sociétés déclarées par l'auguste Pontife non illicites, sous des conditions et garanties précises, en des pays déterminés, uniquement eu égard aux circonstances particulières où ils se trouvent, — mais reconnaît, en outre, de la façon la plus formelle et la plus expresse, en conformité avec les enseignements réitérés du Saint-Siège, que la question sociale n'est pas purement économique, mais bien, au premier chef, religieuse et morale, et donc, à cet égard, soumise au jugement et à l'autorité de l'Eglise, et se propose de travailler activement sur tous les terrains de la vie publique à la lumière des principes catholiques, afin de coopérer à la réalisation du très noble programme du Saint-Père : *Restaurer toutes choses dans le Christ.*

En conséquence, Sa Sainteté loue et encourage ces excellentes dispositions dont s'inspire le *Katholischer Volksbund*, il bénit les personnes distinguées qui le dirigent et ne doute pas que, s'appuyant sur des principes aussi sûrs et en poursuivant, sous la conduite de leurs pasteurs légitimes, l'application pratique, les catholiques d'Autriche ne puissent combattre victorieusement pour le triomphe de la vérité, pour le bien de l'Eglise et de la patrie, et pour le salut des âmes, en butte, surtout de nos jours, aux embûches de nombreux et puissants ennemis.

Après ces déclarations, il m'est doux de me redire, avec les sentiments de ma sincère estime, de Votre Seigneur Illustrissime et Révérendissime le vrai serviteur.

R. card. MERRY DEL VAL.

(1) Cf. *D. C.*, t. 15, col. 1283.
(2) Cf. *Q. A.*, t. 116, pp. 257-258.

Des courants se sont manifestés qui, sous l'appellation d' « Ecole de Vienne », ont paru parfois accuser des tendances excessives.

Comme en beaucoup d'autres pays, les catholiques sociaux manifestaient tantôt une tendance plutôt conservatrice, tantôt une tendance réformiste assez prononcée, allant même jusqu'à un progressisme exagéré.

Enfin rappelons que des catholiques ont pris l'appellation de « socialistes religieux ». Leur chef à l'heure actuelle est M. Otto Bauer, député et ancien secrétaire d'Etat au ministère des Affaires étrangères (1). Ce mouvement a pour organe le journal *Religioese Socialist.*

Ce n'est point à donner un aperçu historique de toutes ces tendances et de toutes ces discussions sociales — il existe ailleurs — que visent ces pages, mais bien à constituer un recueil de documents les plus marquants parus sur la question sociale après les encycliques de Léon XIII et de Pie XI.

Dans une première partie nous indiquons les différents documents épiscopaux parus depuis 1891 jusqu'à 1931.

Un second chapitre, reprenant quelques-uns des documents non reproduits par la *D. C.*, sera entièrement consacré à l'attitude de l'épiscopat à l'égard des socialistes religieux. A ce chapitre nous ajouterons, bien que le document concerne la Tchécoslovaquie, la lettre de Mgr Kordac, archevêque de Prague, écrite pour le Carême de 1931.

Le chapitre suivant recueille, après quelques indications bibliographiques sur les actes de l'épiscopat et sur les deux revues autrichiennes *Das Neue Reich* et *Schoenere Zukunft*, les commentaires les plus importants sur l'encyclique *Quadragesimo anno.*

Enfin une dernière partie sera consacrée à faire connaître les doctrines et les actes de quelques réformistes extrêmes (Dr Ude et Anton Orel).

Nous empruntons au volume *La Hiérarchie catholique et le problème social*, publié par l'Union internationale d'études sociales de Malines, la liste des actes de l'épiscopat d'Autriche concernant les questions sociales.

(1) M. Otto Bauer, homme politique autrichien, théoricien de la social-démocratie, parti d'Autriche ; éminent écrivain, journaliste et orateur, considéré même dans les milieux socialistes de l'étranger ; tendance très à gauche mais vivement combattu par les bolchevistes. Né le 5. 9. 1881 à Vienne ; député au Nationalrat depuis 1919 ; secrétaire d'Etat au ministère des Affaires étrangères, 1918-19 ; président de la Commission de « socialisation », 1919. Auteur du programme social-démocrate agrarien et du programme du parti pour l'année 1926. Auteur de *Die Nationalitaetenfrage und die Sozialdemocratie*, 1917 ; *Acht monate auswertigen Politik*, 1919 ; *Die Oesterreichische Revolution*, 1924 ; *Die Sozialdemokratische Agrarpolitik*, 1926 ; *Sozialdemocratie, Religion und Kirche*, 1927 ; *Kapitalismus und Sozialismus nach dem Weltkrieg*, 1931.

Des socialistes religieux existent également en Allemagne et y manifestent une activité toute particulière. Il en sera parlé dans le dossier qui prochainement sera consacré à la question sociale en Allemagne après les encycliques *Rerum Novarum* et *Quadragesimo anno.*

I. — Actes de l'épiscopat (1891-1931)

1° Actes collectifs.

1891 : Lettres collectives sur : La question sociale, La question ouvrière.

11. 11. 1891 : Lettre pastorale : La déchristianisation de la société (V. La classe ouvrière en danger).

4. 8. 1918 : Lettre pastorale sur l'état de choses actuel (IV. Le danger de l'égoïsme pour la collectivité. — V. Le manque de denrées alimentaires provoqué par l'état de guerre).

23. 1. 1919 : Lettre pastorale au lendemain de la guerre (La civilisation sans Dieu... Un mot sur la démocratie). (Cf. *D. C.*, t. 1, col. 514-520.)

30. 1. 1921 : Lettre pastorale sur : La situation religieuse et sociale de la nouvelle Autriche (II. Les enseignements des Papes et la question sociale. — III. La lutte accentuée entre le capital et le travail... La justice sociale et l'amour social... La modération des appétits... S'abstenir de toute violence). (Cf. *D. C.*, t. 5, col. 270-276.)

29. 11. 1925 : Lettre pastorale : Doctrine et instructions des évêques sur des questions sociales du temps présent (I. Le libéralisme économique et le capitalisme : mammonisme. — II. Socialisme, communisme et bolchevisme. — III. Christianisme et économie nationale). (Cf. *D. C.*, t. 15, col. 1283-1308.)

22. 1. 1930 : Lettre pastorale : Doctrine et instructions des évêques sur des questions sociales du temps présent (approbation des rapports présentés au Congrès social de Vienne, été 1929. Les évêques n'ont jamais condamné la propriété privée des moyens de production... Mise en garde contre les « socialistes religieux ». Accord formel avec les « Directives de Cologne » de 1927).

21. 12. 30 : Déclaration concernant la détresse sociale actuelle (il faut prévoir, durant l'hiver, un accroissement du chômage. Appel à la compassion : « S'abstenir de tout luxe, s'ingénier à trouver du travail plutôt qu'à donner des aumônes).

2° Actes de l'évêché de Feldkirch.

10. 3. 1894 : Mgr Simon Aichner, évêque de Brixen-Feldkirch. Avertissement au clergé à propos de l'agitation socialiste.

25. 1. 1898 : Mgr Simon Aichner, évêque de Brixen-Feldkirch. Lettre pastorale (IV. La dissolution des liens sociaux).

12. 12. 1905 : Mgr J. Altenweisel, évêque de Brixen-Feldkirch. Exhortation à promouvoir des œuvres et organisations charitables.

12. 3. 1914 : Mgr S. Waitz, vicaire général de Brixen-Feldkirch. Article « L'évêque et le peuple » (les groupements d'ouvriers).

23. 11. 1916 : Mgr S. Waitz, vicaire général de Brixen-Feldkirch. Avertissement sur l'exercice de la miséricorde au milieu des tribulations de la guerre.

23. 11. 1916 : Mgr S. Waitz, vicaire général de Brixen-Feldkirch. Article « Les leçons de la guerre mondiale pour le mouvement ouvrier ».

28. 3. 1917 : Mgr Fr. Egger, évêque de Brixen-Feldkirch. Lettre pastorale sur la pénurie des denrées alimentaires pendant la guerre.

Juin 1917 : Mgr S. Waitz, vicaire général de Brixen-Feldkirch. Article sur « Les avances du socialisme à la révolution ».

13. 3. 1919 : Mgr S. Waitz, vicaire général de Brixen-Feldkirch. Article : « Comment saint Paul a combattu le chômage ».

6. 5. 1919 : Mgr S. Waitz, vicaire général de Brixen-Feldkirch. Avis de pastorale pour le clergé (Directive pour les cas de conscience se référant au socialisme).

22. 8. 1920 : Mgr S. Waitz, vicaire général de Brixen-Feldkirch. Article « L'ordre social détruit ».

6. 2. 1921 : Mgr S. Waitz, vicaire général de Brixen-Feldkirch. Article « L'œuvre du Pape en faveur des peuples nécessiteux ».

2. 2. 1926 : Mgr S. Waitz, administrateur apostolique de Feldkirch. Lettre pastorale sur Nos domestiques.

2. 2. 26 : Mgr S. Waitz, administrateur apostolique de Feldkirch. Article « Les évêques d'Autriche et la question sociale ».

20. 4. 27 : Mgr S. Waitz, administrateur apostolique de Feldkirch. Article « La crise du logement et la politique sociale catholique ». (Cf. *D. C.*, t. 18, col. 1007-9.)

15. 5. 27 : Mgr S. Waitz, administrateur apostolique de Feldkirch. Article « Les droits des propriétaires de maisons et la protection des locataires ».

1. 10. 27 : Mgr S. Waitz, administrateur apostolique de Feldkirch. Article « Bolchevisme ou Etat chrétien ? »

4. 12. 27 : Mgr S. Waitz, administrateur apostolique de Feldkirch. Discours à Zurich « Lénine et le léninisme ».

23. 6. 1928 : Mgr S. Waitz, administrateur apostolique de Feldkirch. Article « Travaux d'union et de reconstruction dans le domaine social ».

Juillet 1928 : Mgr S. Waitz, administrateur apostolique de Feldkirch. Discours au « Congrès de l'Ika », à Gregenz : « Eglise, industrialisme et question sociale ».

29. 1. 1929 : Mgr S. Waitz, administrateur apostolique de Feldkirch. Lettre pastorale sur le Commandement d'amour.

26. janv., 2, 16, 23. févr. 1929, : Mgr S. Waitz, administrateur apostolique de Feldkirch. Articles « Propriété oblige ».

29. 6. 1929 : Mgr S. Waitz, administrateur apostolique de Feldkirch. Article « Le Congrès social catholique de Vienne ».

24. 5. 1930 : Mgr S. Waitz, administrateur apostolique de Feldkirch. Article « Les catastrophes sociales et leurs effets ».

14. 6. 1930 : Mgr S. Waitz, administrateur apostolique de Feldkirch. Article « La seule chose nécessaire dans la question sociale ».

12. 9. 1930 : Mgr S. Waitz, administrateur apostolique de Feldkirch. Discours prononcé au « Congrès de l'Ika » à Feldkirch : « Considérations religieuses et sociales sur le bolchevisme ».

13. 9. 1930 : Mgr S. Waitz, administrateur apostolique de Feldkirch. Article « La Hongrie sociale et politique ».

14. 12. 1930 : Discours prononcé à Zurich « Le bolchevisme, catastrophe mondiale ».

Décembre 1930 : Mgr S. Waitz, administrateur apostolique de Feldkirch. Article « L'Action catholique et les ouvriers chrétiens ».

10. 1. 1931 : Mgr S. Waitz, administrateur apostolique de Feldkirch. Article « Commande aux riches de ce monde ! » (Enseigner aux riches à ne pas s'enorgueillir de leurs biens.)

1. 2. 1931 : Mgr S. Waitz, administrateur apostolique de Feldkirch. Article « Le Dr Sonnenschein, un apôtre de la charité à Berlin ».

1. 2. 1931 : Mgr S. Waitz, administrateur apostolique de Feldkirch. Article « Le clergé et la question sociale ». (Etudes dans les Séminaires, action pastorale.)

3° Actes de l'évêché de Gurk.

1894 : Mgr J. Kahn, évêque de Gurk. Sujet pour la Conférence pastorale (Quelles ressources le prêtre peut-il trouver dans l'encyclique *Rerum Novarum* pour la solution chrétienne de la question sociale ?).

1901 : Mgr J. Kahn, évêque de Gurk. Sujet pour la Conférence pastorale (Le christianisme et la question

sociale. [...] Les œuvres de charité peuvent-elles suffire ?).

1906 : Mgr J. Kahn, évêque de Gurk. Sujet pour la Conférence pastorale (Qu'avez-vous à dire sur cette phrase : Le travail et l'humanité sont la religion du temps moderne, hors de laquelle il n'y a pas de vérité ?).

1920 : Mgr Ad. Hefter, évêque de Gurk. Lettre pastorale : De la reconstruction de la société (A. L'état religieux des ouvriers).

1926 : Mgr Ad. Hefter, évêque de Gurk. Sujet pour la Conférence pastorale (L'exploitation pratique des doctrines et instructions des évêques en matière sociale).

4° Actes de l'évêché de Linz.

17. 2. 1895 : Mgr F. Doppelbauer, évêque de Linz : Lettre pastorale sur Le renversement de l'ordre social bourgeois.

16. 2. 1908 : Mgr F. M. Doppelbauer, évêque de Linz. Lettre pastorale sur les ennemis de l'ordre social.

18. 11. 1916 : Mgr J. M. Gfœllner, évêque de Linz. Appel à la charité en faveur des pauvres.

30. 3. 1919 : Mgr J. M. Gfœllner, évêque de Linz. Lettre pastorale sur : La pratique de la charité chrétienne dans la détresse sociale présente.

1. 3. 1930 : Mgr J. M. Gfœllner, évêque de Linz. Lettre pastorale sur le bolchevisme. (Cf. extrait dans *D. C.*, t. 23, col. 972.)

15. 2. 1931 : Mgr Gfœllner, évêque de Linz. Lettre pastorale sur l'Action catholique (Charité et justice dans la solution de la question sociale, surtout de la question ouvrière).

5° Actes de l'évêché de Saint-Hippolyte.

1893 : Mgr J. Binder, évêque de St-Polten. Lettre pastorale sur Les enseignements de l'encyclique *Rerum Novarum.*

1904 : Mgr J. Binder, évêque de St-Polten. Lettre pastorale sur Le renouvellement de la société humaine.

6° Actes de l'évêché de Graz.

29. 1. 1896 : Mgr L. Schuster, évêque de Seckau-Graz. Lettre pastorale sur la solution de la question sociale.

27. 1. 1897 : Mgr L. Schuster, évêque de Seckau-Graz. Lettre pastorale sur la signification du travail dans le christianisme.

20. 1. 1931 : Mgr Pawlikowski, évêque de Seckau-Graz. Lettre pastorale : Des dangers sociaux pour la religion, le peuple et la patrie.

7° Actes de l'archevêché de Vienne.

1895 : S. Em. le card. Gruscha, archevêque de Vienne. Lettre pastorale sur la question sociale.

1910 : S. Em. le card. Gruscha, archevêque de Vienne. Décret épiscopal sur les associations ouvrières.

1929 : S. Em. le card. Fr. Piffl, archevêque de Vienne. Lettre pastorale sur l'Action catholique.

(*A suivre.*)

NÉCESSITÉ DE L'EFFORT

Notre race a horreur de l'effort qui ne donne pas un résultat immédiatement tangible, de l'effort tendu et prolongé, et elle recherche la vie facile, en supprimant les questions désagréables.

Abbé J. CALVET.

[*D'une critique catholique*, p. 103.]

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

Assassinat de M. Paul Doumer (6. 5. 32).

M. Paul Doumer, élu président de la République le 13 mai 1931, avait pris possession de sa charge le 13 juin 1931.

A cette occasion, la *D. C.* a retracé sa carrière et recueilli tous les documents officiels concernant l'assemblée nationale de Versailles et son entrée en charge (1).

A la présidence de la République.

C'est donc pendant une année à peine que M. Doumer a occupé sa haute fonction.

Durant cette période il y a eu deux crises ministérielles. A la suite de la mort de M. Maginot, ministre de la Guerre, et de la retraite de M. Aristide Briand, ministre des Affaires étrangères, le ministère Laval démissionna le 12 janvier 1932. M. Doumer chargea M. Laval de former le nouveau Cabinet : ce fut le troisième ministère Laval, que renversa le Sénat le 16 février suivant (2). Le président de la République confia alors le soin de constituer le nouveau Cabinet à M. Painlevé, qui échoua, puis à M. Tardieu, qui forma son troisième ministère le 20 février 1932 (3).

Plusieurs souverains étrangers ont été reçus par M. Doumer à l'occasion de visites en France. Le 16 juin 1931, c'était la reine Wilhelmine de Hollande, accompagnée du prince Henri et de la princesse Juliana.

Du 5 au 12 août le sultan du Maroc Mouley Mohammed ben Youssef fait une visite officielle en France. Sa présence donne lieu à plusieurs cérémonies très solennelles à l'Exposition coloniale.

Du 2 au 12 janvier 1932, visite officielle du prince héritier d'Ethiopie, Asfaou-Ouossan.

La représentation diplomatique en France a vu changer un certain nombre de ses titulaires. Ont présenté au président de la République leurs lettres de créance MM. Alfonso Danvila y Burguera, ambassadeur d'Espagne, et le prince Wali Khan, ambassadeur d'Afghanistan (3. 7. 31) ; MM. Vallenilla Lanz, ambassadeur du Venezuela, Narcisso Garay, ambassadeur du Panama (9. 7. 31) ; Manuel Amunategui, ambassadeur du Chili, et le baron Bogaerde, ambassadeur de Libéria (18. 10. 31) ; le prince Amoradat Kridakara, ambassadeur du Siam (24. 12. 31) ; M. Carlos Manuel de Cespedez y de Quesada, am-

(1) Voici les divers chapitres que lui consacrait la *D. C. :* A) Le Congrès de Versailles (13. 5. 31) : la convocation, les candidatures, la séance ; — Le nouveau président : notes biographiques ; — Commentaires de la presse. Presse parisienne ; — L'élection et les autorités religieuses ; — Etranger : Cité du Vatican, Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, Etats-Unis, Grande-Bretagne, Hongrie, Italie, Pays-Bas, Suisse (t. 25, col. 1275-1322). — B) Entrée en fonctions de M. Paul Doumer (13. 6. 31) ; Transmission des pouvoirs présidentiels : Discours de M. Gaston Doumergue. Réponse de M. Paul Doumer ; — Réception du corps diplomatique : Discours de Mgr Maglione. Réponse de M. Paul Doumer ; — Message aux Chambres (t. 26, col. 11-14.).

(2) Cf. *D. C.*, t. 27, col. 259-264.

(3) Cf. *D. C.*, t. 27, col. 579-599

bassadeur de Cuba (28. 12. 31) ; M. Salvador de Madariaga, ambassadeur d'Espagne (15. 1. 32) ; M. Nagaoka, ambassadeur du Japon, et M. Castillo Sosa, ambassadeur du Mexique (7. 4. 32).

En dehors des inaugurations officielles d'expositions et des réceptions traditionnelles du corps diplomatique, signalons d'une façon plus spéciale deux cérémonies présidées par M. Doumer.

D'abord le 20. 6. 31 eut lieu la célébration du cinquantenaire de l'école laïque et du centenaire de Jules Ferry. La séance solennelle de l'Opéra, du 20 juin, fut présidée par M. Doumer. Le lendemain 21 juin, place de la Concorde, des milliers d'écoliers défilent devant le président et aux Tuileries devant la statue de Jules Ferry.

La seconde constituait un hommage rendu à sainte Jeanne d'Arc par la Grande-Bretagne. Lord William G. Tyrrell, ambassadeur de Grande-Bretagne, remet à M. P. Doumer, le 4 mars 1932, un étendard brodé, reconstitution exacte de l'emblème de Jeanne d'Arc.

Le 6 mai l'Association des écrivains anciens combattants donnait sa journée du livre dans les salons de l'hôtel Salomon de Rothschild, 11, rue Berryer. Le président avait promis de rehausser de sa présence cette manifestation, à laquelle participaient des personnalités des lettres et du théâtre. M. Doumer venait à peine d'y entrer quand il fut victime d'un odieux attentat commis par le Russe Gorgouloff.

Nous donnons ci-après les communiqués officiels sur l'attentat et sur l'assassin.

L'attentat.

Communiqués officiels.

Voici le récit, fait par M. Guichard, directeur général de la police municipale, de l'attentat et communiqué officiellement à la presse :

Le président Paul Doumer est arrivé à 15 heures précises. Il était accompagné du capitaine de vaisseau Le Bigot.

Suivant l'usage, après que le président eut été reçu par les ministres et les organisateurs, je précédai le cortège avec M. Leroux, commissaire divisionnaire à la Sûreté générale, chef du service de Sûreté de l'Elysée.

Derrière le chef de l'Etat se trouvaient des inspecteurs de la Sûreté générale en service à l'Elysée, MM. Pouivet, commissaire adjoint ; Guiniot, Sudre et Boisnard, inspecteurs, plus ou moins mêlés aux personnages officiels.

Nous sommes entrés dans la première salle au premier étage. D'habitude, je précède d'assez loin le président pour préparer son chemin, mais aujourd'hui, en raison de la foule, nous nous étions éloignés, M. Leroux et moi, le moins possible, nous le précédions d'un pas seulement. Nous avions d'ailleurs le souci d'écarter doucement le public, le président, lors de sa dernière sortie, il y a quelques jours, au Salon de peinture, nous ayant recommandé par deux fois de ne pas trop déranger le public pour lui.

Nous sommes passés devant trois tables de la première salle et nous allions entrer dans la seconde, pressés par une nombreuse assistance, composée surtout de dames et d'anciens combattants.

A ce moment, j'ai entendu derrière moi un ou deux coups de feu ; cela a été tellement rapide que je ne peux pas préciser. Je me suis retourné et j'ai vu un individu qui tenait un revolver. Je me suis jeté sur lui et l'ai empoigné vivement par la main, tenant en même temps que lui le revolver, sur la gâchette duquel il conservait le doigt, de telle sorte que je n'ai pu empêcher l'agresseur de continuer à tirer, mais j'ai pu faire dévier l'arme, qu'il dirigeait, à ce moment, vers la tête du président.

Trois autres coups de feu ont suivi. Les deux premiers avaient touché le président. Un autre, tiré vers le plancher, car je n'étais pas seul maître de la direction, a éraflé mon pardessus, et la cartouche a dû se perdre sur le parquet ; le quatrième ou le cinquième a atteint M. Claude Farrère au bras, après m'avoir peut-être égratigné la main, ce dont je ne suis pas sûr, car l'égratignure que j'ai peut aussi bien provenir du canon du revolver que je tenais à pleine main.

Le président était tombé, allongé sur le plancher. Les ministres, le commandant Le Bigot, des inspecteurs de l'Elysée et les assistants eux-mêmes s'étaient précipités vers l'agresseur, le maintenant hors d'état de nuire. J'envoyai, à Beaujon, chercher un interne d'urgence ; puis, sans l'attendre, je donnai l'ordre de transporter le président à Beaujon. J'ai déposé le revolver dont était porteur l'individu qui a tiré. C'est un browning de la manufacture d'Herstall, calibre 7,65, numéro 250-726. Ce revolver peut contenir sept balles dans le chargeur et une dans le canon. Je l'ai déchargé. Le chargeur contenait encore deux cartouches ; une troisième était logée dans le canon, d'où je l'ai extraite.

J'ai déposé également la balle qui a atteint le président à l'aisselle. Elle est tombée de ses vêtements au moment où on le déshabillait. Je n'ai pas été blessé. Les personnes présentes ont pu le croire parce que j'avais sur la main du sang provenant de l'éraflure d'une balle ou d'une égratignure faite par le revolver et parce que l'une des balles est partie au moment où le revolver était près de ma poitrine. Mais j'avais pu à ce moment faire dévier sa direction (1).

D'autre part, le ministre de l'Intérieur a envoyé aux préfets de France et d'Algérie un télégramme dont voici le texte :

Aujourd'hui, à quinze heures, M. Paul Doumer, président de la République, au cours d'une visite à l'Exposition des écrivains anciens combattants, a été la victime d'un attentat de la part d'un anarchiste russe paraissant ne pas jouir de la plénitude de ses facultés.

Le président de la République a été atteint d'une balle à la tête et d'une autre balle à l'épaule qui a occasionné une blessure en séton. Il a été transporté à l'hôpital Beaujon, où il a reçu les soins les plus attentifs de la part des meilleurs chirurgiens. Son état est bon.

Le président du Conseil, les membres du gouvernement se sont rendus aussitôt à l'hôpital Beaujon.

Le professeur Gosset est au chevet de l'illustre blessé.

M. Claude Farrère, président des écrivains anciens combattants, a été blessé à l'avant-bras, ainsi que M. Paul Guichard, directeur général de la police muni-

---

(1) Cf. *Temps* (8. 5. 32). — A ce récit ajoutons celui de deux autres témoins, M. Claude Farrère, président de l'Association des écrivains anciens combattants, a déclaré :

« Je venais de dédicacer un livre à ce bandit, dont je ne me rappelle même plus le nom. Les détonations ne m'avaient presque pas surpris, tellement elles étaient faibles. J'ai cru qu'il s'agissait d'un éclair de magnésium. Hélas ! j'ai été horriblement détrompé lorsque j'ai vu tomber le président de la République. Quelques secondes plus tard, j'étais atteint moi-même, bien que très légèrement, comme vous le voyez. »

M. José Germain, vice-président de la même association, a fourni les précisions suivantes :

« L'auteur de l'attentat était dans le salon bien avant l'arrivée du président de la République. Sa haute taille ne pouvait le faire passer inaperçu. Il avait même acheté des livres à Claude Farrère. Je viens d'ailleurs de les retrouver. Ils sont dédiés de la plume de Claude Farrère à « Paul Brede, journaliste ».

On devait, en outre, trouver sur l'assassin un manuscrit où, sur la page de garde, étaient écrits ces mots : « Paul Gorgouloff, chef des fascistes russes, assassin du » président de la République française. »

cipale, lequel a été légèrement blessé au poignet. Celui-ci a empêché l'attentat d'être plus grave encore en désarmant le forcené avec l'aide de l'inspecteur Guinot, de la Sûreté générale.

Les bulletins de santé.

A peine l'attentat avait-il été commis qu'on s'empressa autour du président et qu'on le transporta immédiatement à l'hôpital Beaujon. « On gagne, écrit le *Temps* (8. 5. 32), au premier étage, le service du professeur Gosset, salle Gosselin, où, sur la table d'opération située au milieu de la pièce aux murs blancs, on étend la civière.

» Le professeur Gosset et ses collaborateurs, les professeurs Cunéo, Abrami, Okinczyc ; les docteurs Boppe Ramond et Talheimer, entourent bientôt le blessé.

» La transfusion du sang est nécessaire. Il faut un sang jeune : une jeune infirmière du service du docteur Tzanck, Mlle Krietel, se présente pour donner le sien.

» Cette première transfusion provoque chez le malade une réaction heureuse. Une seconde transfusion a lieu. L'interne Voillemin, de l'hôpital Beaujon, est le « donneur ». Cette fois le président se ranime. Il va être en état de subir l'opération indispensable : la ligature de l'artère axillaire que la balle a sectionnée. Il ne peut être question en effet d'endormir M. Doumer, les chirurgiens n'osant pas, par crainte d'une issue fatale, donner du chloroforme au chef de l'Etat. Et il faut dire ici l'admirable courage dont, dès cet instant, ne cessa de faire preuve le président de la République, qui va souffrir un long martyre.

» L'illustre blessé subit l'intervention douloureuse avec un rare stoïcisme. L'hémorragie semble arrêtée. Le président demande sa femme.

» On permet alors à celle-ci, qui, en larmes, attendait avec son gendre, M. Emery, de pénétrer dans la salle.

» A côté de nombreuses personnalités survenues dès que l'attentat leur a été connu, attendent également : MM. Tardieu, président du Conseil ; Paul Reynaud, Piétri, Champetier de Ribes, Cathala, Mahieu, de Chappedelaine, Chiappe, préfet de police ; le maréchal Lyautey, M. Julien, directeur du personnel au ministère de l'Intérieur ; Pierre Laval, Caillaux, von Hœsch, ambassadeur d'Allemagne ; Louis Rollin, Paul-Boncour, Dumesnil, Bouisson, Guernier, Millerand, le Dr Paul, etc. »

A 17 h. 30 un premier bulletin de santé est communiqué à la presse. En voici le texte.

Le président de la République a reçu deux balles, l'une à la base du crâne, l'autre à l'aisselle droite.

Grande hémorragie.

Etat de choc très prononcé. Deux transfusions de sang ont été pratiquées. Situation très grave.

Professeurs Gosset, Cunéo ; professeurs agrégés Abrami, Okinczyc ; docteurs Félix Ramond, Boppe, Tzanck, et médecin-colonel Thalheimer.

A 21 h. 30, on communiquait le second bulletin de santé :

Le président de la République a reçu deux balles : l'une a traversé la région de la base du crâne et est sortie au niveau de la pommette droite ; l'autre est entrée au niveau de l'aisselle droite et est ressortie derrière l'épaule en provoquant une abondante hémorragie.

A 18 heures, alors que les phénomènes de choc étaient atténués, grâce à plusieurs transfusions, les chirurgiens ont procédé à la ligature de l'artère axillaire, que la balle avait complètement sectionnée.

Actuellement température 37°2, pouls 120. Etat toujours grave.

Professeurs Gosset, Cunéo ; professeurs agrégés Abrami, Okinczyc ; docteurs Félix Ramond, Boppe, Tzanck et médecin-colonel Thalheimer.

A 22 h. 40, troisième communiqué :

Etat stationnaire ; pas d'amélioration, pas d'aggravation. — Signé : professeur Gosset.

A 1 heure du matin, l'état du président de la République s'aggrava.

A 1 h. 30, M. Mahieu, ministre de l'Intérieur, lut ce nouveau bulletin :

Les phénomènes cérébraux en rapport avec la lésion de la base du crâne s'accentuent. La faiblesse augmente. L'état du président de la République est de plus en plus grave.

Professeur Gosset ; professeurs agrégés Abrami et Basset ; docteurs Félix Ramond, Izauch et Thalheimer.

A 3 h. 30, on apprend que le président est entré dans le coma.

Enfin à 4 h. 37 la nouvelle est donnée que le président de la République est mort.

L'acte de décès.

Voici le texte de l'acte de décès de M. Paul Doumer, dressé le 7 mai 1932, à la mairie du 8e arrondissement :

Le 7 mai 1932, à 4 h. 37, est décédé, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 208, et transporté à son domicile « Palais de l'Elysée », Paul-Joseph Doumer, président de la République française, grand maître de l'ordre de la Légion d'honneur, né à Aurillac (Cantal) le 22 mars 1857, fils de Jean Doumer et de Victoire-France-Alexandrine ; époux de Blanche Richet.

Le déclarant :

M. Georges Huisman, secrétaire général de la présidence de la République française, officier de la Légion d'honneur, Croix de guerre, 43 ans, Palais de l'Elysée.

M. Drucker, maire du 8e arrondissement, a signé l'acte de décès de M. Paul Doumer.

L'assassin.

Communiqués officiels.

Une conférence s'est tenue à 21 h. 45 au ministère de l'Intérieur entre MM. André Tardieu, président du Conseil ; Paul Reynaud, ministre de la Justice ; M. Mahieu, ministre de l'Intérieur ; Donat-Guigue, procureur général près la Cour d'appel ; Chiappe, préfet de police ; Guichard, directeur général de la police municipale, et Moysset, directeur du Cabinet du président du Conseil.

A l'issue de la délibération — qui a duré plus de deux heures — les renseignements suivants ont été communiqués à la presse sur l'auteur de l'attentat :

Le nommé Paul Gorgouloff, né le 29 juin 1895, à Labinshaia (Russie), est arrivé en France le 12 juillet 1930, et en est reparti. Il y est revenu en 1931. Il a été alors l'objet d'une décision de refus de séjour, en date du 5 novembre 1931. On avait constaté qu'il pratiquait l'exercice illégal de la médecine.

Gorgouloff a quitté Paris le 25 décembre, déclarant se

rendre en Suisse. Il avait entre temps séjourné à Nice. Le factum trouvé sur lui, et qui donne l'impression d'une copie faite d'un trait, contient une sorte de projet de plaidoirie, écrit de sa main, où il se déclare chef d'une organisation terroriste qui a voulu se venger de la France parce que, dit-il, la France a entraîné la Russie dans la guerre, et aussi se venger de l'Amérique.

A cet effet, il affirme que c'est son association qui a fait enlever l'enfant de Lindbergh, et qu'elle ne le rendra pas.

En ce qui concerne ses opinions, l'enquête faite à Nice a établi qu'il n'avait aucune relation avec les milieux réfugiés russes de cette ville.

En 1930, à Prague, où il avait vécu de 1921 à 1927, il s'occupa de fonder un parti populaire paysan panrusse de caractère néo-bolcheviste.

Une brochure imprimée sur son ordre par un imprimeur parisien est marquée de l'emblème néo-bolcheviste : à la base les deux faux, au sommet un sapin et les têtes de mort. Les groupements qui utilisent cet emblème sont inspirés par la IIIe Internationale, qui les utilise fréquemment comme agents provocateurs.

Les brochures ci-dessus mentionnées témoignent, d'autre part, d'un évident dérèglement de l'esprit. Gorgouloff s'y proclame dictateur vert et sauveur. Mais l'ensemble des renseignements recueillis à l'heure actuelle pose la question de savoir si Gorgouloff ne simule pas la folie.

Des médecins aliénistes ont été commis pour s'en assurer.

L'*Humanité* a publié hier soir une feuille parlant de prétendus aveux de Gorgouloff qui sont de pures inventions. On ne manquera pas de rapprocher de ce qui précède cette publication et sa tendance (1).

Les renseignements officiellement reçus, d'autre part, de Prague, permettent de donner au sujet des menées politiques que tenta Gorgoulof en 1930 les précisions suivantes :

A cause de sa nationalité et de la très mauvaise réputation qu'il avait dans les milieux russes, l'autorisation lui fut refusée de créer le parti qu'il avait l'intention de fonder.

(1) On lira plus loin dans la Revue de presse le passage de l'*Humanité* auquel il est ici fait allusion.

L'*Humanité* du 8 contient plusieurs articles essayant de démontrer que Gorgouloff n'a jamais appartenu au communisme.

Ce numéro publie en particulier, sous le titre « Le communiqué officiel ment », le texte d'un communiqué de l'Internationale communiste ainsi conçu :

« L' « Agence Havas » annonce qu'à la suite d'une réunion importante à laquelle assistaient Tardieu et un certain nombre de ministres, on a publié un « communiqué officiel » dans lequel il est dit que l'assassin du président Doumer est affilié à un « parti panrusse néo-bolchevik » inspiré par la IIIe Internationale.

Le Comité exécutif de l'Internationale communiste proteste avec indignation contre les intentions calomnieuses de l' « Agence Havas », qui veut innocenter les gardes-blancs russes et rejeter sur l'Internationale communiste la responsabilité de l'acte provocateur du fasciste Gorgouloff. Sans compter que Gorgouloff est le pire ennemi du communisme, ce qui ressort de sa brochure et de ses dépositions. Tout le monde sait que l'Internationale communiste, étant l'organisation internationale des masses de la classe ouvrière, a toujours répudié et répudie avec la dernière énergie, conformément à son programme, les attentats terroristes individuels.

Le Comité exécutif de l'Internationale communiste : PIECK (Parti communiste d'Allemagne) ; SHIELDS (Parti communiste d'Angleterre) ; MANOUILSKI (Parti communiste d'U. R. S. S.) ; SHWADOWA (Parti communiste de Tchécoslovaquie) ; DESRUMEAUX (Parti communiste de France) ; FURILI (Parti communiste d'Italie) ; KATAYAMA (Parti communiste du Japon). »

A l'occasion de l'enquête faite sur lui, il fut précisé qu'il était à ce moment porteur d'une carte de membre du parti communiste (1).

Peu après, un deuxième communiqué était publié par le ministre de l'Intérieur, dont voici le texte :

Les renseignements complémentaires reçus ce matin de Prague, où est en cours une enquête officielle effectuée exclusivement par les autorités de Tchécoslovaquie, confirment ceux qui avaient été fournis dès hier soir, aussi bien sur la mauvaise réputation de Gorgouloff dans les milieux russes que sur les menées politiques qu'il tenta dans cette ville.

Il est, d'autre part, précisé que Gorgouloff commença ses études en médecine à Rostoff en 1922 et qu'il les termina à l'Université de Prague, où il fut reçu docteur en mai 1926.

En 1927, il se rendit en Russie, où il travailla dans le district de Maïkop (Kouban) dans la section de la santé publique sous le nom de Tchoulkof ; à cette époque, il faisait partie de la cellule communiste.

Il revint ensuite en Tchécoslovaquie et s'établit dans une localité toute proche de Prague, où il présenta aux autorités sa carte de membre du parti communiste. Quelque temps après il demanda à venir en France, mais il revint sur ses intentions et demeura à Prague jusqu'en 1930, s'efforçant de constituer le parti populaire paysan panrusse de caractère néo-bolchevique.

La femme de Gorgouloff partira ce soir de Monaco à destination de Paris, accompagnée d'inspecteurs de la préfecture de police ; elle sera vraisemblablement interrogée dans l'après-midi de demain par le juge d'instruction.

Les renseignements recueillis à Monaco indiquent que Gorgouloff n'a pas quitté la principauté depuis son refoulement du territoire français, qui avait été prononcé le 5 novembre 1931. Il n'est revenu à Paris que la veille de l'attentat, c'est-à-dire le jeudi.

Des vérifications sont effectuées au sujet de son emploi du temps la veille et le jour de l'attentat.

Enfin le *Temps* (9. 5. 32) reçoit de son correspondant de Bruxelles les renseignements suivants :

Selon l'*Indépendance belge*, Gorgouloff qui séjourna à Prague de 1921 à 1927, y vivait à une époque où s'y trouvaient des propagandistes bolchevistes qui y avaient fondé une série de sociétés dont la plupart ne portaient pas d'étiquette. Parmi eux, le journaliste belge cite Grigorief, Haygler et Alexandre Petrof

« Gorgouloff avait pris là-bas le diplôme de docteur en médecine et avait fondé un parti populaire néo-bolcheviste quoiqu'il fût inscrit au parti communiste.

» Puis brusquement, en 1930, il reçut l'ordre de se rendre à Bruxelles et de s'inscrire au cours de médecine tropicale par lequel doivent passer tous les médecins qui désirent aller au Congo belge. »

L'*Indépendance belge* assure que l'intention de Gorgouloff aurait été d'aller remplacer au Congo un émissaire de Moscou qui, pris en flagrant délit de propagande communiste parmi les noirs, en avait été expulsé.

« Cet œil de Moscou démasqué par les autorités belges était également l'un des hommes de Moscou éduqués et entraînés à Prague : Alexandre Petrof, expulsé de la colonie en juin 1923, était d'ailleurs une autorité du parti. Il était sous-chef du centre principal d'espionnage pour l'Europe et adjoint du fameux Elensko.

» Petrof s'était — comme aurait dû le faire vraisemblablement Gorgouloff — engagé régulièrement dans une société belge, et il exerçait son action dans le camp des travailleurs d'Akety, où sont groupés plus d'un millier de

(1) Cf. *Temps*, 8. 5. 32.

noirs. Petrof expulsé, il était de toute logique qu'il fût remplacé. L'inscription de Gorgouloff — venu tout comme Petrof au cours de médecine tropicale — semble indiquer qu'on avait jeté, à Moscou, son dévolu sur lui, d'autant plus qu'il parlait fort couramment le français. »

D'autre part, le correspondant de l'*Indépendance belge* à Prague a recueilli les renseignements suivants sur les antécédents communistes de Gorgouloff :

« Les bolchevistes ont une tendance à profiter de la situation géographique de la région industrielle tchèque de Moraska-Ostrawa, située à 25 kilomètres du territoire russe, et à 15 kilomètres de la Pologne, pour faire passer leurs émissaires dans les pays civilisés.

» Paul Gorgouloff figure en bonne place parmi ces agents secrets de Moscou.

» Durant la guerre, il partit comme simple soldat dans un régiment de cosaques. La paix de Brest-Litowsk signée, il disparaît. Est-il rentré dans ses foyers ? A-t-il fait partie de l'armée rouge ? On ne sait rien. Une seule chose est certaine, c'est qu'il n'a jamais figuré parmi les effectifs du général Wrangel. Il y a un peu plus de dix ans, Paul Gorgouloff fait son apparition en Roumanie. Peu après, on annonce que les Soviets lui ont accordé la faveur de rentrer en Russie, et il reçoit un passeport de Moscou.

» Il se met ostensiblement en route, mais quelques jours après il est répandu partout le bruit que Gorgouloff a été fusillé dès son retour en Russie.

» On le considère comme mort, quand, un jour, un de ses anciens camarades, devenu directeur d'usine à Prague, le rencontre dans la capitale de la République tchécoslovaque.

» Gorgouloff, qui semblait tout d'abord éviter de se montrer, fait preuve, à partir de ce moment, d'une très grande activité. Il monte notamment un groupe russe auquel il pourrait donner le nom de « radical antibolcheviste ». Il poussait les quelques compatriotes qui le suivaient à commettre des excès, si bien que ces braves gens commencèrent à se méfier de Gorgouloff et cherchèrent à connaître les relations qu'il pouvait avoir.

» Ils ne tardèrent pas à s'apercevoir que leur chef entretenait des relations secrètes et continues avec plusieurs chefs bolchevistes, notamment de notoirement connus comme étant au service du Guépéou, parmi lesquels Grigorief, Alexandre Petrof, et un troisième personnage qui réside, croit-on, en Belgique, sous un faux nom.

» Immédiatement, ses partisans, outrés de se voir conduire par un agent provocateur, dénoncèrent Gorgouloff aux autorités. »

Les journaux de Prague publient d'autre part des renseignements de source privée sur la vie de Gorgouloff et sur son séjour en Tchécoslovaquie.

Il exerça illégalement la médecine gynécologique à Hodomin (Moravie) et à Prerof (Moravie), l'autorisation d'exercer lui ayant été refusée.

Il fut marié deux fois en Tchécoslovaquie, à Prague de 1922 à 1926 et à Prerof en 1928. Les deux mariages furent rompus aux torts de Gorgouloff.

D'après les déclarations de ces deux femmes, il était extrêmement brutal. L'une d'elles prétend qu'il lui faisait de force des injections provoquant des hallucinations.

M. Maslof, président du parti paysan-démocrate républicain russe et ancien militant socialiste en Russie tsariste, a déclaré à un rédacteur du *Prager abend Zeitung*, qu'en mai 1930 Gorgouloff lui proposa la fusion de leurs deux organisations. De longues négociations eurent lieu. Gorgouloff affirma avoir derrière lui 400 partisans, mais M. Maslof se rendit vite compte que c'était faux et l'en convainquit publiquement.

Gorgouloff déclara alors qu'il était seul et que ses partisans, tous des canailles, lui avaient volé tous ses biens en l'abandonnant. Il demanda alors à adhérer seul à « La Russie paysanne », organisation que dirigeait M. Maslof, remplit un formulaire et donna à M. Maslof une trentaine d'exemplaires de son livre *La dictature verte* et un drapeau vert.

Il vint cinq ou six fois aux réunions du groupe, où il fit l'impression d'un fou. En décembre 1931, M. Maslof, ayant à prononcer un discours en public à Paris, fut informé par ses amis que Gorgouloff s'y trouvait et qu'il avait l'intention de l'empêcher de parler et même de l'assassiner parce qu'il lui avait refusé un secours en argent.

M. Osusky, ministre de Tchécoslovaquie à Paris, a demandé à Prague l'envoi à Paris du dossier.

LES CONDOLÉANCES

1° Chefs d'Etat.

CITÉ DU VATICAN

Voici le télégramme qui parvenait dès vendredi à la nonciature :

D'ordre auguste donné par Sa Sainteté, je prie Votre Excellence de faire parvenir à S. Exc. M. Doumer l'expression de la profonde douleur que le Saint-Père éprouve en apprenant l'horrible attentat, avec ses vœux pour la conservation de sa précieuse santé.

Sa Sainteté prie Dieu d'exaucer ces vœux et de soutenir M. le président par d'abondants secours.

Cardinal PACELLI (1).

ALLEMAGNE

Le président Hindenburg a adressé le 6 à M. Paul Doumer le télégramme suivant :

Profondément indigné de l'abominable attentat contre votre personne, j'exprime à Votre Excellence mes vœux les plus sincères pour son prompt rétablissement (2).

Le président Hindenburg a adressé à Mme Paul Doumer le télégramme suivant :

Profondément ému par la nouvelle du décès de votre mari, je vous prie, Madame, de croire que je prends la part la plus sincère et la plus cordiale à votre deuil.

Puisse le Tout-Puissant vous donner encore la force de supporter ce dernier coup du destin et puisse-t-il vous consoler (3).

AUTRICHE

Le président fédéral d'Autriche, M. Miklas, a adressé au président du Sénat le télégramme suivant :

Profondément affligé par la mort tragique de M. le président de la République française, je vous exprime mes plus sincères condoléances.

BELGIQUE

Le roi Albert avait adressé le 6 à Mme Doumer le télégramme suivant :

Profondément indignés du lâche attentat dont vient d'être victime le président de la République, la reine et moi vous prions d'agréer nos sentiments de sympathie émue et les vœux ardents que nous formons pour le rétablissement de M. Doumer (4).

ALBERT.

---

(1) Cf. *Croix*, 8. 5. 32.
(2) *Temps*, 8. 5. 32.
(3) *Ibid.*
(4) *Ibid.*

Le roi Albert a adressé le télégramme suivant à Mme Paul Doumer :

L'affreux malheur qui vous frappe si cruellement et qui met en deuil toute la France nous émeut profondément. Nous prenons, de tout cœur, part à votre immense douleur et à celle de vos enfants.

ALBERT, ELISABETH.

D'autre part, le roi a adressé le télégramme suivant à M. André Tardieu, président du Conseil des ministres :

La mort tragique du président Doumer a produit en Belgique la plus douloureuse émotion. Avec tous mes compatriotes, je m'associe au deuil qui frappe cruellement la République française. Soyez persuadé, Monsieur le Président, que mon pays gardera le souvenir respectueux de celui qui, par la dignité de sa vie, la ferveur patriotique et le sens profond du devoir, personnifie avec une si admirable simplicité les plus hautes qualités du citoyen et du chef d'Etat (1).

ESPAGNE

Le président de la République espagnole, M. Alcala Zamora, a adressé le télégramme suivant à M. Lebrun, président du Sénat :

En ces heures de douleur pour la République française, je vous prie d'être l'interprète auprès du peuple français et de ses représentants des sincères condoléances que vous exprime votre ami et ancien collaborateur pour l'œuvre de paix et de concorde internationale (2).

ALCALA ZAMORA.

ÉTATS-UNIS

Voici le texte de la lettre que M. Walter E. Edge a adressée à M. André Tardieu, président du Conseil :

MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL,

Mon gouvernement a appris, avec la plus douloureuse émotion, la nouvelle de la mort du président de la République, et je suis chargé de présenter à Votre Excellence, et par son intermédiaire au peuple français, l'expression de la tristesse et de l'affliction profondes que cause au peuple des Etats-Unis la perte que la France vient de subir.

Aux yeux du peuple américain. M. Doumer réunissait et personnifiait de façon parfaite les plus belles qualités de la race française. Ses héroïques sacrifices pendant la guerre et son dévouement aux intérêts supérieurs de l'Etat avaient conquis notre vive admiration de même que l'amitié sûre et fidèle qu'au cours de sa longue carrière il avait invariablement témoignée à mon pays, lui valait notre affection sincère.

Je serais reconnaissant à Votre Excellence de vouloir bien transmettre à Mme Doumer et à la famille du président les condoléances et l'assurance de la vive sympathie de mon gouvernement, auxquelles je me permets de joindre l'expression de ma peine personnelle, et de la part que je prends à leur deuil.

Je saisis cette occasion, Monsieur le Président du Conseil, pour renouveler à Votre Excellence les assurances de ma très haute considération.

WALTER E. EDGE (3).

D'autre part, M. Hoover a envoyé le message suivant :

J'ai été désolé d'apprendre la mort de M. Doumer. Les Etats-Unis entiers partagent la grande affliction de la France. Mes compatriotes s'unissent avec moi pour exprimer aux Français leur sincère sympathie dans leur deuil. Je vous prie d'être l'interprète auprès de la famille de M. Doumer de mes profondes condoléances, en mon nom personnel et en celui de Mme Hoover (1).

(1) *Cf. Temps*, 9. 5. 32.
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.*, 8. 5. 32.

GRANDE-BRETAGNE

Le roi George V a envoyé le télégramme suivant à la veuve du président de la République :

Le reine et moi sommes profondément peinés d'apprendre que votre mari, le distingué président de la République française, a succombé à ses blessures.

Je puis vous assurer que le peuple anglais tout entier partagera l'horreur que m'inspire ce crime odieux et ma profonde sympathie pour vous et la nation française dans le deuil tragique qui vous frappe.

GEORGE, *roi empereur* (2).

Sur l'ordre du roi, la cour prendra le deuil pendant une semaine à l'occasion de la mort de M. Paul Doumer.

GRÈCE

Le président Zaïmis a envoyé à M. Lebrun, président du Sénat, le télégramme suivant :

Profondément ému par l'attentat criminel contre M. Doumer, je vous prie d'accepter le sincère témoignage de ma vive affliction pour la perte cruelle éprouvée par la France dans la personne du président, ainsi que mes sentiments de profonde sympathie, sincèrement partagés par le peuple hellène (3).

IRLANDE

M. de Valera, président de l'exécutif et ministre des Affaires étrangères de l'Etat libre d'Irlande, a adressé à M. Tardieu le message suivant :

Je suis profondément ému d'apprendre la mort du président de la République française. Je désire transmettre à Votre Excellence, au nom du gouvernement et du peuple de l'Etat libre, la sympathie la plus profonde que nous ressentons pour la France en cette occasion (4).

ITALIE

Le roi d'Italie, Victor-Emmanuel III, a adressé la dépêche suivante à Mme Doumer :

La nouvelle de la mort de M. le président Doumer, victime d'un exécrable attentat, m'a causé une vive douleur. Je vous prie de croire, Madame, que je prends part sincèrement à votre grand deuil.

POLOGNE

Le président Moscicki a adressé à M. Paul Doumer le télégramme suivant :

Très affecté par la nouvelle de l'attentat commis contre Votre Excellence, je m'empresse de lui adresser, avec l'expression de ma profonde sympathie, les vœux les plus fervents que la Pologne forme en vue de son prompt rétablissement (5).

(1) *Cf. Temps*, 9. 5. 32.
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.*
(4) *Ibid.*
(5) *Ibid.*, 8. 5. 32.

SUISSE

M. Motta, président de la Confédération, a adressé au président du Conseil des ministres français le télégramme suivant :

Ce crime abominable, qui enlève à la France son vénérable président, suscite en Suisse une émotion générale et la plus vive indignation. En nous faisant l'interprète de ses sentiments, nous vous assurons aussi de la très grande part que le Conseil fédéral et le peuple suisses prennent au deuil qui atteint si profondément le gouvernement de la République et le peuple français (1).

2° Chefs de gouvernements et Parlements.

ALLEMAGNE

Le chancelier Brüning a envoyé à M. André Tardieu le télégramme suivant :

Très profondément ému en apprenant qu'il n'a pas été possible de sauver la vie du président de la République française, je tiens à vous exprimer les vives condoléances du gouvernement allemand et de la nation allemande à l'occasion du deuil que la France subit en cet instant.

J'éprouve une compassion profonde devant le tragique destin du premier magistrat de l'Etat français, qui a dû sacrifier sa vie à son pays.

M. Otto Braun, président du Conseil des ministres prussien, a adressé à Mme Paul Doumer le télégramme suivant :

Je partage, avec une émotion profonde et cordiale, la très grande douleur qui vous a été apportée par un abominable crime et je vous prie de recevoir l'expression respectueuse de la part très sincère que je prends à la disparition tragique de votre mari (2).

AUTRICHE

Le chancelier Buresch, à qui le ministre de France a rendu, ce matin, sa visite de condoléances, a, d'autre part, adressé au président du Conseil, M. André Tardieu, le télégramme suivant :

Mort tragique M. le président République française a vivement ému le gouvernement fédéral. En son nom, je m'empresse d'exprimer à Votre Excellence plus profondes condoléances (3).

BELGIQUE

M. Paul Hymans, ministre des Affaires étrangères, a adressé au baron de Gaiffier d'Hestroy, ambassadeur de Belgique à Paris, le télégramme suivant :

Veuillez vous faire l'interprète auprès du gouvernement français de l'émotion profonde que la mort tragique de M. le président de la République, victime d'un odieux et lâche attentat, inspire au gouvernement du roi et à la nation entière. Nous saluons avec respect la mémoire de l'illustre président qui dirigeait les destinées de la France et dont les vertus publiques et privées étaient entourées d'un universel respect. Le gouvernement et le peuples belges s'associent avec affection au deuil de la France.

Le gouvernement a fait mettre le drapeau en berne à tous les hôtels ministériels et au Parlement. Le premier ministre, M. Renkin, a fait, à midi, une visite officielle à l'ambassadeur de France (1).

Le président du Sénat, M. Maquette, a envoyé à M. Lebrun, président du Sénat français, le télégramme suivant :

Profondément ému et révolté par l'abominable attentat dont a été victime le président Doumer, votre éminent et sympathique prédécesseur, je vous prie, au nom du Sénat et au mien, d'agréer pour vous-même et de présenter au Sénat français l'expression douloureuse de notre indignation et de notre profonde affliction.

M. Renkin, premier ministre, a adressé aujourd'hui à M. Tardieu, président du Conseil, le télégramme suivant :

Permettez-moi d'exprimer à la nation française et à son gouvernement l'émotion profonde provoquée en Belgique par l'horrible attentat dont a été victime le président de la République et d'associer le gouvernement et le peuple belges au deuil de la France (2).

ESPAGNE

La séance des Cortès a été ouverte à 17 h. 15, avec une heure de retard, au milieu d'une profonde émotion. M. Besteiro, après avoir communiqué à l'Assemblée les détails sur l'attentat, que venait de lui transmettre l'ambassadeur d'Espagne à Paris, a prononcé l'éloge du président Doumer:

Nous sommes unis, a-t-il dit, à la démocratie française par des liens très étroits, et nous partageons tous la douleur dont elle vient d'être frappée. La violence est inutile, quelle que soit sa source, et la démocratie française, comme la démocratie espagnole, saura se maintenir fermement, malgré ces moments d'épreuve.

Le président du Conseil, M. Azana, s'est associé à M. Besteiro et a ajouté qu'il ne s'agissait nullement de phrases de simple courtoisie, mais « de l'expression la plus profonde du sentiment de l'Espagne, et de sa protestation la plus énergique contre un fait tel que toute conscience honnête le réprouvera ».

La Chambre tout entière se leva alors et acclama les paroles des deux hommes d'Etat.

Les Cortès ont ensuite voté une résolution protestant contre le geste du criminel et affirmant au peuple français que « l'Espagne se tient aux côtés de la France dans cette heure douloureuse, pour assurer en commun la défense de la démocratie » (3).

ÉTATS-UNIS

M. Castle, sous-secrétaire d'Etat, a envoyé le message suivant à M. Tardieu :

L'affligeante nouvelle de la mort de M. Doumer, qui succombe aux blessures cruellement infligées par un assassin, plonge dans la tristesse les Etats-Unis tout entiers. La France perd un loyal citoyen, un président aimé qui a accompli le sacrifice suprême pour son pays. Le gouvernement et ses concitoyens joignent leurs sincères condoléances.

M. Castle a rendu visite à M. Claudel et lui a exprimé personnellement la sympathie du gouvernement (4).

---

(1) Cf. *Temps*, 8. 5. 32.
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.*

(1) Cf. *Temps*, 8. 5. 32.
(2) *Ibid.*, 9. 5. 32.
(3) *Ibid.*, 8. 5. 32.
(4) *Ibid.*, 9. 5. 32.

GRANDE-BRETAGNE

Sir John Simon, ministre des Affaires étrangères, a prononcé samedi soir, à la mémoire du président Doumer, un discours qui a été radiodiffusé en Grande-Bretagne.

La nouvelle tragique de la mort du président de la République française me donne l'occasion d'exprimer la profonde sympathie ressentie par le gouvernement de Sa Majesté et le peuple britannique en cette triste circonstance à l'égard de nos amis et voisins les Français. Ce terrible événement plonge toute une nation dans le deuil ; il soulève dans le monde entier un sentiment d'horreur par ce crime insensé qui met fin à une vie de services publics des plus distingués et des plus intègres. Ce crime est un acte sans signification et sans motif compréhensible, car M. Doumer remplissait ses hautes fonctions avec une dignité et une impartialité qui lui avaient gagné l'admiration de tous. Et ce coup du sort frappe la France au moment même où les services de son premier magistrat sont tout particulièrement nécessaires, alors que les élections à la Chambre sont encore incomplètes et que la France a l'habitude de compter spécialement sur la sagesse et les conseils d'un pilote bien versé dans les affaires publiques et au courant des opinions politiques. M. Doumer était sincèrement un grand citoyen français, car il possédait toutes les qualités que ses compatriotes aiment le plus : labeur incessant, loyauté et fidélité dans ses amitiés, dévotion à sa tâche et à sa terre natale.

Après avoir rappelé la longue carrière politique de M. Doumer, sir John Simon a ajouté :

Je crois me faire l'interprète des sentiments de mes concitoyens lorsque je dis que la haute estime dans laquelle était tenu le président était due en grande partie à l'influence qu'un caractère aussi noble, aussi droit, exerçait constamment en vue d'amener ses compatriotes à agir ensemble pour le service de la France.

Rappelant ensuite que quatre fils de M. Doumer sont morts à la guerre, le ministre a déclaré :

Nous pouvons lui appliquer ces mots écrits, il y a trente ans, par Abraham Lincoln, à un père américain dont quatre fils avaient péri au cours de la guerre civile, et qui évoquent « cette fierté solennelle qui est vôtre pour avoir fait un sacrifice si noble sur l'autel de la liberté ».

Le ministre a conclu en exprimant à nouveau toutes les sympathies de la nation anglaise à son alliée française.

Lorsqu'il eut terminé son allocution, la *Marseillaise* a été exécutée, puis, pendant cinq minutes, un silence absolu a été observé (1).

HONGRIE

A la Chambre de Hongrie, au début de la séance du 7 mai, le président a exprimé l'émotion de la nation hongroise en face du deuil qui frappe la grande nation française.

Entre la France et la Hongrie, dit-il, il n'y a jamais eu de grands différends, et c'est par des circonstances indépendantes de sa volonté que la Hongrie se trouva, pendant la tourmente mondiale, opposée à la France.

Le premier orateur inscrit, le député démocrate

(1) Cf. *Temps*, 9. 5. 32.

Fabian, a également adressé quelques paroles à la mémoire du président de la République française (1).

ITALIE

M. Mussolini a envoyé à M. Tardieu le télégramme suivant :

La disparition imprévue du président Doumer, victime d'un abominable attentat, a suscité une impression douloureuse dans la nation italienne, qui participe sincèrement au deuil de la nation française.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, les plus vives condoléances du gouvernement fasciste et les miennes.

De son côté, M. Grandi, ministre des Affaires étrangères, a envoyé à M. Tardieu un télégramme ainsi conçu :

La nouvelle de la disparition de M. Doumer, victime d'un crime abominable, m'a profondément ému.

Je prie Votre Excellence d'accepter mes condoléances les plus vives pour le deuil qui vient de frapper si cruellement son pays, et d'accueillir l'expression de ma solidarité très cordiale en ce moment si douloureux.

Le gouvernement italien a donné l'ordre de hisser le drapeau en berne sur tous les édifices publics (2).

Une cérémonie émouvante s'est déroulée à la Chambre des députés, à la mémoire de M. Paul Doumer.

M. Giuriati, président de Chambre, a lu devant tous les députés debout l'adresse suivante :

Je crois interpréter votre sentiment unanime et celui de tout le peuple italien en envoyant de cette Assemblée au peuple français l'expression de notre cordiale solidarité dans le grand malheur qui le frappe. Le chef de la grande nation à laquelle nous attachent tant de liens inoubliables d'une histoire que nous avons vécue ensemble s'est offert lui-même en holocauste à la patrie, après lui avoir offert le sang de quatre de ses fils. Il n'y a peut-être pas d'exemple plus tragique et plus noble. L'Italie unit son indignation à celle que soulève, dans le monde entier, ce crime exécrable.

Au peuple français, à la femme qui a si héroïquement donné à la France toutes ses affections les plus chères, vont les expressions de condoléances de la Chambre fasciste.

Puis le président propose de lever la séance en signe de deuil.

M. Mussolini prononça alors l'allocution suivante :

Les paroles qui viennent d'être prononcées par le président de cette Assemblée sont la fidèle expression de vos sentiments, de ceux du gouvernement et du peuple italien, qui a appris avec une émotion sincère la nouvelle du crime horrible auquel a succombé le président de la République française.

L'assassinat d'hier, prémédité et perpétré contre un vieillard de soixante-quinze ans, appartient au nombre des crimes qui ne frappent pas seulement un homme mais atteignent et humilient la plus simple et la plus profonde humanité.

Noble fut la vie de M. Paul Doumer ; d'origine très modeste, il put atteindre, grâce à une activité politique sans défaillance, jusqu'aux honneurs de la première magistrature de la République.

Quand la guerre éclata, il était déjà l'homme le plus représentatif et écouté de France. Ce fut au début de ces

(1) Cf. *Temps*, 8. 5. 32.
(2) *Ibid.*

années tragiques qu'il donna un exemple digne de gagner, pour toujours, notre respect.

Comme l'a rappelé le président de cette Chambre, M. Doumer envoya ses quatre fils en première ligne, où tous trouvèrent la mort en combattant vaillamment. C'était un homme durement éprouvé et qui méritait un crépuscule qui ne fût pas un crépuscule de sang.

En ce moment où la politique se tait et où, seule, l'humanité parle, nous souhaitons que le peuple français sente dans son deuil la sympathie vive et émue du peuple italien.

La séance est alors levée (1).

RUSSIE

L'ambassade de l'Union des républiques socialistes soviétiques a fait parvenir au ministère des Affaires étrangères la lettre suivante, adressée au président du Conseil :

Monsieur le Président du Conseil,

Douloureusement ému par l'abominable attentat dont vient de tomber victime S. Exc. M. le président de la République, je m'empresse d'exprimer au gouvernement de la République mes très sincères condoléances.

Ce crime provoquera l'indignation unanime dans l'Union des Républiques socialistes soviétiques, et je suis sûr d'être le fidèle interprète de mon gouvernement en vous assurant que la mort tragique de M. Paul Doumer sera profondément ressentie aussi bien par le gouvernement que par l'opinion publique de mon pays.

Veuillez agréer, Monsieur le Président du Conseil, les assurances de ma très haute considération.

Valérian Dovgalevski.

TCHÉCOSLOVAQUIE

M. Udrzal, président du Conseil tchécoslovaque, a adressé à M. Tardieu le télégramme suivant :

C'est avec une profonde émotion que j'ai appris la nouvelle de l'odieux attentat commis contre la personne du vénérable président de la République française. Le gouvernement de la République est entièrement de cœur avec le gouvernement français dans cette heure douloureuse et exprime à Votre Excellence l'assurance de ses sympathies attristées.

M. Benès, ministre des Affaires étrangères, a adressé à M. Tardieu le télégramme suivant :

Indigné par l'attentat dont fut victime le vénéré chef d'Etat français, je vous prie de croire que toute la nation tchécoslovaque partage l'émotion douloureuse qu'inspire cet acte criminel aussi bien en France que dans le monde entier (2).

Conférence du désarmement.

M. Arthur Henderson, président de la Conférence du désarmement, a adressé ce matin, à M. André Tardieu, président du Conseil, le télégramme suivant :

Suis douloureusement ému par la nouvelle de l'affreux attentat qui a coûté la vie au président de la République. Au nom de toutes les délégations à la Conférence du désarmement, comme en mon nom personnel, j'exprime au gouvernement et au peuple français nos sentiments de profonde condoléance (3).

(1) Cf. *Temps*, 9. 5. 32.
(2) *Ibid.*, 8. 5. 32.
(3) *Ibid.*

M. Charles Dumont, ancien ministre de la Marine, qui préside en ce moment la délégation française, a envoyé ce télégramme à M. Paul Doumer :

La délégation française à la Conférence de limitation et de réduction des armements apprend avec une stupeur indignée l'attentat dont vous venez d'être victime. Toute la France connaît votre courageux stoïcisme, elle espère ardemment dans votre résistance magnifique. Avec nos hommages respectueux, nous vous adressons nos vœux.

A Mme Paul Doumer, M. Dumont a adressé ce message :

La délégation française apprend en séance l'affreux attentat. Elle vous prie de recevoir le témoignage de sa douloureuse indignation et d'agréer nos vœux ardents avec nos respectueux hommages (1).

Message au peuple français.

Le *Journal Officiel* (8. 5. 32, première page, première colonne) publie ce message :

» M. le président de la République vient d'être assassiné. La France entière est frappée de stupeur et plongée dans la consternation.

» Elle pleure l'illustre vieillard dont la vie fut à son service et dont quatre fils sont morts pour sa défense.

» Elle s'incline devant la veuve douloureuse qui fermait ce matin, sur un lit d'hôpital, les yeux de son mari, tombé lui aussi au champ d'honneur.

» Rendons au chef de l'Etat, par notre calme et notre dignité, le seul hommage qu'il eût souhaité.

» Demain, le pays élira ses représentants. Mardi, l'Assemblée nationale désignera le nouveau président. Jeudi, le peuple de Paris conduira Paul Doumer de l'Elysée au Panthéon.

» Dans le souvenir d'un grand serviteur et dans l'exécution de la loi, la France saura affirmer sa douleur et son unité.

» Vive la France ! Vive la République !

» André Tardieu,
» *Président du Conseil des ministres.*

» 7 mai 1932. »

Les obsèques nationales.

Le *Journal Officiel* (8. 5. 32) publie dans sa partie non officielle la lettre suivante, adressée aux présidents du Sénat et de la Chambre, pour qu'ils en donnent communication aux sénateurs et députés :

Paris, le 7 mai 1932.

Monsieur le Président,

Hier, à 15 heures, M. le président de la République, au cours d'une visite à l'Exposition des écrivains anciens combattants, a été victime d'un attentat. Le criminel a été immédiatement arrêté.

Malgré les soins qu'il a reçus à l'hôpital Beaujon, où il a été aussitôt transporté, M. Paul Doumer est décédé ce matin à 4 h. 37.

En signe de deuil national les drapeaux seront mis en berne sur tous les édifices publics.

Le Conseil des ministres, qui s'est réuni aujourd'hui à 11 h. 30, a décidé que des obsèques nationales seront faites à M. Paul Doumer, qui sera inhumé jeudi au Panthéon.

En vous demandant de bien vouloir faire part de cette douloureuse nouvelle à MM. les sénateurs, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

André Tardieu.

(1) Cf. *Temps*, 8. 5. 32.

APPRÉCIATIONS ET COMMENTAIRES

Presse de Paris.

Contre M. Doumer on ne pourrait trouver l'ombre d'une accusation capitale.

De M. Charles Maurras, dans l'*Action Française* (7. 5. 32), sous le titre « Pour notre anniversaire. Sur l'argent et les élections (Quarante-septième article) » :

[...] L'acte injuste et sauvage dont M. Paul Doumer vient d'être la victime a indigné Paris. Le pays entier en sera sûrement indigné aussi. L'attentat n'avait ni sens ni prétexte qui fussent du moins perceptibles à nos têtes logiques d'Occidentaux.

Il fait également honte au bon cœur et au bon sens. Nul homme intelligent ne peut élever contre la vie présidentielle de M. Doumer un grief qui soit à la mesure de cette sanieuse violence. Les plus rigoureux d'entre nous, qu'ils soient de gauche ou de droite, ont lieu de lui reprocher des tendances, des complaisances, des alliances, des directions, les unes et les autres mal connues ou insuffisamment précisées : pas un acte. Cinq minutes auraient suffi à établir le réquisitoire qui eût dépêché feu Briand à la caponnière de Vincennes : la plus laborieuse enquête prolongée durant des semestres n'eût certainement jamais fourni contre M. Doumer l'ombre d'une accusation capitale. Les regrets que suscitait telle ou telle de ses déterminations étaient même toujours atténués par une nuance de respect : on se souvenait des quatre fils pleins de force et de courage qu'il avait sacrifiés à la défense de la patrie. L'unanimité des sentiments français est tout à fait certaine. Non moins unanime le jugement sur l'extravagante absurdité d'une telle scène de sang.

La France n'ignore pas les services rendus par M. Doumer.

De l'*Ami du Peuple* (7. 5. 32), sous le titre « Un attentat contre M. Paul Doumer » :

[...] La France n'ignore pas ce qu'elle doit à M. Paul Doumer. Elle ne saurait oublier les services qu'il a rendus en combattant le combisme de sinistre mémoire et en étant l'un des agents les plus actifs de sa chute.

Elle se souvient du service éminent qu'il a rendu l'an dernier en barrant la route de l'Elysée à Briand, qui, on ne le sait que trop tard par les révélations accablantes contenues dans les papiers de Stresemann, fut, pendant sept années, la dupe et aussi le complice de l'Allemagne belliciste [...]

C'est de certaines formules ressassées par des doctrinaires que surgit parfois l'idée du crime.

De M. Gaston Teissier, dans *l'Aube* (7. 5. 32), sous le titre « Tragique rançon du pouvoir » :

Par la simplicité de ses allures et la dignité de sa vie, M. Paul Doumer semblait pouvoir échapper à l'assaut des haines qui continuent de fermenter, dans le tréfonds des sociétés modernes, contre les détenteurs du pouvoir.

Cependant, voici qu'un attentat, stupide comme tous les crimes politiques, vient nous rappeler combien est périlleux, en face de toutes les menées qui conspirent à ruiner L'Etat, l'exercice de l'autorité.

[...] En pareil cas, c'est l'homme qui est visé, mais c'est surtout la fonction qu'on veut atteindre : au vrai, l'un et l'autre sont inséparables. Le chef de l'Etat, on s'en aperçoit aujourd'hui, demeure le lien visible de la collectivité nationale, la représentation vivante de la patrie, l'autorité sans laquelle il n'y a point de corps social.

L'idée du crime, surgie dans le cerveau d'un fanatique, montre combien est dangereuse l'intoxication qui provient de certaines formules, ressassées par des doctrinaires insensibles et colportées par des publicistes irréfléchis.

[...] Condamnons la violence abjecte, qui dessert plus gravement qu'aucune hostilité les causes mêmes qu'elle prétend faire triompher.

Autour de M. Paul Doumer, d'autant plus cher à notre démocratie qu'il est un authentique fils du peuple ; autour de sa famille, qui a déjà tant sacrifié à la patrie, se refait l'union nationale des sympathies, des vœux et des prières.

Paris est admirablement calme. Dans le vif empressement qui s'est produit, hier, autour des marchands de journaux transportant les multiples éditions successives, il y avait une note de gravité, de réflexion, de sollicitude qui tranchait avec le souvenir des bagarres survenues, jadis, après d'autres attentats politiques.

La consultation électorale en cours ne peut être influencée, tout au moins d'une façon notable, par un événement qui échappe aux prévisions et aux discussions des partis. Seuls, les éléments extrêmes, déjà bien diminués, pourraient pâtir de la tragique leçon qui frappe les esprits.

Puissent, au moins, le respect et la compassion qui se manifestent envers l'auguste victime atténuer les dissensions, faciliter l'entente, aider à la concorde entre les citoyens.

Ce qu'il faut exiger des étrangers vivant en France.

De Senatus, dans l'*Avenir* (7. 5. 32), sous le titre « La leçon d'un attentat odieux » :

[...] Serons-nous les maîtres chez nous ? Non, si on ne sévit pas. Paris est encombré d'une foule de gens venus de tous les coins de l'univers. Il y a dans tout cela du bon grain et de l'ivraie. Mais comment est fait le tri ? Et y a-t-il même un tri ? On entre chez nous comme dans un moulin. Nous nous croyons protégés par les lois d'expulsion ; mais nul n'ignore, parmi les renseignés, qu'elles sont parfaitement inopérantes ; qui est chassé par la porte revient par la fenêtre. Et encore une fois, quand bien même tous ces immigrés seraient d'honnêtes gens, pourquoi les laisse-t-on former ici des groupements et s'occuper d'autre chose que gagner silencieusement leur vie ? Il ne s'agit pas de se dresser contre les manœuvres de tel ou tel parti étranger, mais d'interdire à tout étranger, quel qu'il soit, de prendre chez nous un autre parti que celui de se taire.

L'assassin d'hier avait été, il y a six mois, l'objet d'un arrêté d'expulsion. En voilà l'effet.

Quelle pitié ! Quand se décidera-t-on à envoyer les réfractaires fabriquer quelque part des chaussons de lisière pour le restant de leurs jours ? [...]

M. Doumer réunissait toutes les vertus que peut donner la sagesse humaine.

De M. Jean Guiraud dans la *Croix* (8-9. 5. 32), sous le titre « Le deuil de la France » :

Un anarchiste a tué Carnot ; un bolchevik a tué M. Doumer.

Et cependant, celui qui vient de succomber aurait dû mériter le respect même de ceux dont il a été la victime, si quelque sentiment de la justice restait encore dans leurs cœurs. Cet homme, qu'ils ont fait assassiner, était sorti du peuple ; c'est par les privations d'une jeunesse austère, par un labeur incessant et tenace, qu'il s'était élevé, donnant la preuve par son exemple qu'il n'y a

plus de barrières infranchissables pour ceux qui unissent en eux l'intelligence, la conscience et l'énergie.

La mort de M. Doumer met en deuil tous ceux qui s'inclinent avec respect devant la noblesse d'un caractère qui réunissait toutes les vertus que peut donner la sagesse humaine, et qu'il sut inspirer à ses enfants jusqu'à l'héroïsme.

Son honnêteté se manifesta tout particulièrement dans sa vie publique, lorsqu'il protesta énergiquement contre les procédés révoltants d'un gouvernement qui faisait de la délation un service d'Etat.

Ce n'est pas le moment d'apprécier froidement sa carrière politique. Rappelons seulement qu'elle fut animée par un patriotisme réfléchi et éclairé. Gouverneur de l'Indochine, il contribua grandement au développement de cette partie si importante de notre empire colonial, et à la sage transformation de son administration.

Membre et rapporteur général de la Commission de finances à la Chambre, il fit preuve, dans ces importantes fonctions, de ces qualités d'ordre, de méthode, de travail, dont sa vie privée était toute pénétrée, et auxquelles le Sénat rendit un hommage unanime en l'appelant à sa présidence.

Président de la République, il avait montré une telle impartialité qu'il était reconnu par tous comme l'arbitre nécessaire de nos luttes politiques à l'intérieur, et qu'aux yeux des nations étrangères, par les sentiments qu'on lui connaissait et l'équilibre de son caractère, il représentait à merveille les aspirations de la France à une paix faite de sécurité et de justice.

Sa disparition est un malheur pour la France, en un moment où, plus que jamais, sont nécessaires au pays ces qualités de sagesse, de mesure et de sang-froid qu'il avait apportées avec lui à la présidence.

Pourquoi cet attentat contre un homme de tendance si naturellement conciliante ?

De l'*Echo de Paris* (7. 5. 32), sous le titre « Le président de la République victime d'un attentat » :

Un attentat odieux, qui nous ramène à l'époque des Ravachol et des Caserio, a été commis, hier, en plein Paris, sur la personne de M. Paul Doumer, président de la République.

La stupéfiante nouvelle se répandait vers 16 heures à Paris comme une traînée de poudre. Elle paraissait au premier abord si surprenante, si invraisemblable, qu'elle fut accueillie avec un certain scepticisme. Comment un homme si peu fait pour provoquer les passions haineuses, un homme de tendance si naturellement conciliante, pouvait-il être l'objet de représailles sanglantes ? La nouvelle, pourtant, était rigoureusement vraie. Et les unes après les autres, projetant progressivement des lueurs sur ce crime inqualifiable, les informations nous parvenaient qui confirmaient l'attentat, l'affreux et stupide attentat.

De tels attentats fournissent à la politique d'extraordinaires sophismes

De M. Albert Milhaud, dans l'*Ere Nouvelle*, sous le titre « L'attentat » :

[...] Nous n'irions pas jusqu'au fond de notre pensée si nous ne savions, par tant de précédents fameux, que des événements semblables fournissent à la politique d'extraordinaires sophismes et à la polémique des arguments passionnés. Il y aurait un certain pédantisme, à l'heure actuelle, à énumérer des précédents. On aura le temps d'y revenir.

La France tout entière forme des vœux pour que le chef éminent de l'Etat échappe au danger qu'il a couru et qu'il court encore.

Pour notre part, nous sommes certains de traduire les sentiments de notre grand parti radical, de ses chefs, et d'exprimer la pensée de l'*Ere Nouvelle*, de son directeur et de tous ses collaborateurs, en reprenant ces vœux fervents.

M. Doumer a été frappé là où il pouvait se croire le plus en sécurité.

De M. Philippe Girardet, dans *Excelsior* (7. 5. 32) :

[...] M. Doumer, qui avait déjà donné ses fils à la patrie, vient d'y ajouter son propre sang. Par un jeu cruel du sort, il a fallu qu'il fût frappé au milieu des anciens combattants, dans le lieu où il pouvait se croire le plus en sécurité. Notre désespoir est sans égal...

Ce n'est pas l'heure de porter au pouvoir ceux qui travaillent à affaiblir toute autorité.

Du *Figaro* (7. 5. 32), sous le titre « Un attentat contre le président de la République » :

[...] En plein Paris, le président de la République, parmi des écrivains et des anciens combattants, dans l'accomplissement de l'acte le plus pacifique et le plus conforme à sa haute fonction, en une fête de charité, parmi des livres, victime d'un attentat sauvage.

En présence de cet événement survenu à la veille du jour où la nation va avoir la parole, ce n'est pas le moment de pactiser avec les partis de l'illégalité et de la violence. Ce n'est pas le moment, dans un pur intérêt de politique intérieure, de rompre l'union française pour s'allier avec les ennemis de la société. C'est l'heure, pour les nationaux, de se ressaisir. Que ceux, que tous ceux qui ont horreur de l'acte de Gorgouloff s'assemblent contre les théoriciens et les praticiens de l'internationale qui veut les révolutionnaires étrangers traités chez nous sur le même pied que les Français, et nos frontières, démunies, ouvertes à tous. Non, vraiment, ce n'est pas l'heure de porter au pouvoir ou d'en rapprocher ceux qui travaillent à l'affaiblissement de toute autorité.

Pas de motifs à ce crime.

De M. Eugène Lautier, dans l'*Homme Libre* (7. 5. 32), sous le titre « L'attentat contre le président de la République » :

[...] On avait eu le temps de discerner en M. Paul Doumer, avec la conscience de ses devoirs, la simplicité, l'absence totale d'affectation et le peu de goût pour l'apparat.

C'est ainsi que M. Paul Doumer gagnait sans effort le respect profond et l'amitié déférente de ses concitoyens. [...]

Un étranger, peut-être un fou, à coup sûr un déséquilibré, a voulu hier assassiner le président de la République. Il paraît qu'il avait prémédité cette intention et qu'il l'avait inscrite sur son carnet !

Etrange aberration. Mais il n'avait pas couché sur le papier les *raisons*, si l'on peut parler ainsi, qui le poussaient au crime !...

Le gouvernement est responsable de l'attentat.

De l'*Humanité* (7. 5. 32), sous le titre « C'est un des Russes blancs de Briand et de Tardieu qui assassina hier le président de la République. Le gouvernement est responsable du meurtre de Doumer » :

[...] Nous comprenons que le ministère et sa haute flicaille soient affolés et s'efforcent d'échafauder des his-

toires rocambolesques tendant à incriminer notre parti et l'Union soviétique. Ces gens-là sont capables de tout pour arriver à leurs fins contre-révolutionnaires.

Mais nous ne permettrons pas qu'on essaye ainsi de faire dévier les responsabilités. *L'assassin de Doumer est un Russe-blanc*, un de ceux dont nos dirigeants se servent comme instruments d'exécution de leur politique de provocation à la guerre.

Le gouvernement français est directement responsable de l'assassinat du président. Il a protégé, aidé, subventionné les associations de gardes-blancs qui pullulent en France. Il les a encouragés à défiler à plusieurs reprises en formations militaires et en armes dans les rues de Paris et sous l'Arc de Triomphe. Il leur a permis, dans leur presse, de publier les pires excitations, à la guerre contre l'U. R. S. S.

Les campagnes de journaux gouvernementaux, aussi bien que des chefs radicaux Caillaux, Herriot et Dalbiez et des feuilles socialistes (Rosenfeld couvert par Blum), ont créé une telle psychose de guerre contre le bolchevisme qu'un geste comme celui du meurtrier est la conséquence toute naturelle de l'état d'esprit ainsi engendré [...]

M. Doumer ne donnait prise contre lui pas même au simulacre d'un geste hostile.

Du *Journal* (7. 5. 32), sous le titre « Assassinat du président Paul Doumer » :

[...] Le pays, frappé de stupeur à la nouvelle d'un crime aussi lâche que stupide, avait souhaité, d'un unanime élan, que l'homme qui, au soir d'une longue vie de labeur toute dévouée à l'intérêt public, le représentait avec tant de dignité, échappât aux conséquences extrêmes d'un acte dont on saura bientôt s'il a été celui d'un fanatique ou d'un fou.

Personne, en tout cas, ne comprendra que M. Paul Doumer ait pu donner contre lui prise même au simulacre d'un geste hostile. Sans parler de son grand âge, qui commandait à tout être civilisé le respect, son tempérament ne fut-il pas toujours de bienveillance dans la fermeté et de conciliation dans le choc des idées ? Et, depuis qu'il était à l'Elysée, d'où pouvait lui venir le reproche de ne s'être pas toujours tenu avec un soin jaloux au-dessus des luttes de partis ?

Au reste, comme nous venons de le dire, l'assassin n'est pas de chez nous. Et pour la France, où, si âpres que puissent être les controverses de doctrines, on répugne d'instinct à l'attentat politique, c'est une singulière destinée que de voir frappé de coups venus d'ailleurs Paul Doumer après Carnot.

Soulevée de réprobation contre un tel crime, l'opinion mondiale s'associera dans un sentiment de sympathie fervente au deuil de cette famille si tragiquement éprouvée, qui est aussi celui de la France...

M. Doumer nous laisse l'exemple d'un homme qui a toujours été dominé par des pensées nationales.

Du *Journal des Débats* (8. 5. 32), sous le titre « Le président de la République » :

[...] Le révolutionnaire russe qui a prémédité et accompli froidement son crime n'a rien respecté, ni le chef d'Etat français, ni l'homme qui n'était plus jeune et qui venait avec confiance assister à une cérémonie de bienfaisance, ni celui qui avait souffert dans son cœur et perdu quatre fils à la guerre. Ce fanatique asiatique, qui joignait une faculté de rêve sauvage à la cruauté, a inspiré une immédiate horreur au peuple de Paris. A-t-il agi seul ? Est-il l'agent d'une organisation révolutionnaire ? On doit le chercher. Le meurtre dont M. Paul Doumer vient d'être victime est accompli au moment où la France est troublée et où les circonstances sont préoccupantes. Il ajoute à la confusion. Hier, dans l'émoi des Parisiens, il y avait de la pitié, mais il y avait aussi le sentiment des puissances obscures qui surgissent brusquement dans la vie des peuples.

M. Paul Doumer nous laisse l'exemple d'un homme qui a toujours été dominé par des pensées nationales. Il a pu avoir, il a eu, en politique, ses tendances, ses idées, ses partis pris, ses ambitions même. Travailleur infatigable, doué d'une force d'application constante, méthodique et régulière, il a consacré sa vie entière à sa famille et à l'Etat. Mais à tous les moments de sa carrière, quelles que fussent ses audaces, il a toujours été en défiance dès que les querelles de parti, les intolérances et les désordres menaçaient son pays. Il a toujours été passionné pour les grands intérêts de la France à l'étranger, attentif à tout ce qui était colonies, marine, armée, défense nationale...

Jamais la violence meurtrière n'aura frappé victime plus paisible, plus innocente.

De la *Journée Industrielle* (7. 5. 32), sous le titre « L'odieux et stupide attentat » :

[...] Par une singulière et tragique coïncidence, c'est au milieu des écrivains anciens combattants, c'est en rendant hommage à ceux qui furent les compagnons d'armes de ses fils qu'il est tombé sous les balles d'un assassin. Le fait que cet assassin soit un étranger et un détraqué n'enlève rien à l'horreur de l'événement.

Paris, toujours si sensible et si vibrant, a manifesté unanimement sa réprobation et sa peine à la nouvelle de la lâche agression commise sur la personne d'un vieillard dont on peut dire qu'il n'avait pas d'ennemis ni même d'adversaires. Notre pays tout entier et le monde civilisé partageront les sentiments du peuple de la capitale devant ce crime aussi stupide qu'odieux. Rarement la violence meurtrière n'aura frappé victime plus paisible, plus innocente. Il n'y aura qu'une voix pour flétrir le geste assassin qui, à travers M. Paul Doumer, frappe une belle famille française et la France elle-même. [...]

Crime horrible qui causera la plus vive émotion.

De la *Liberté* (7. 5. 32), sous le titre « La révolution entre en action : M. Doumer a été assassiné » :

Un crime horrible a été commis.

Paul Doumer, président de la République, a été abattu par un assassin.

[...] Cet effroyable crime causera dans toute la France et dans le monde entier la plus vive émotion.

M. Doumer était le vivant symbole de la mesure.

Du *Matin* (7. 5. 32), sous le titre « La France indignée pleure son chef suprême » :

[...] Qui donc eût pu prévoir le geste abominable qui devait anéantir le chef de l'Etat, au moment même où il remplissait un des plus généreux offices de sa charge ?

Quel homme au monde pouvait-il sembler, moins que M. Paul Doumer, désigné à l'agression lâche d'un fanatique, voire même d'un dément ?

Au cours de sa longue et probe carrière politique, M. Paul Doumer a été comme le vivant symbole de la mesure, et sa légendaire austérité fut toujours inspirée par la règle même qu'il s'était imposée non d'être insensible, mais d'être résolument au-dessus de toutes les passions.

Fils extraordinairement laborieux du laborieux peuple de France, il a donné l'exemple de l'énergie qui s'élève de l'humble atelier du plus modeste artisan à la plus haute magistrature des Républiques.

Tragiquement éprouvé par la guerre, qui lui a pris quatre fils, plus qu'aucun homme au monde il avait voué à la guerre la plus grave exécration. Plus que tout autre, il voulait la paix, dont il était gardien vigilant.

Et nul n'ignore avec quelle sage obstination, quelle autorité sûre de soi il poursuivait, par delà même les compétitions électorales actuelles, le rêve volontaire de réaliser cette union qu'il savait indispensable aux destinées du pays.

Crime qui ne relève que de la démence et du droit commun.

De l'*Œuvre* (7. 5. 32), sous le titre « Un fasciste russe tire sur M. Paul Doumer » :

[...] Nous nous inclinons devant l'éminente victime, en souhaitant qu'elle triomphe de la mort. Et nous n'avons à dire que notre révolte devant un crime qui ne relève que de la démence et du droit commun

On tue trop en France et il y a trop de métèques parmi les criminels.

De M. Emile Buré, dans l'*Ordre* (7. 5. 32), sous le titre « Un attentat contre le président de la République » :

[...] Dans la psychose actuelle du monde, les vésaniques s'exaltent et, au lieu de palabrer, recourent à l'action directe. Le crime, aussi odieux que stupide, de Gorgouloff a indigné Paris : il indignera la France entière et les braves gens de tous les pays. Bien des fois, notre ami Louis Marsolleau a demandé, dans ce journal, que des mesures fussent prises contre les étrangers fascistes et antifascistes, communistes et anticommunistes, qui viennent chez nous vider leurs querelles politiques. Plus de faiblesse à présent ! Hier, ce n'était qu'un cri autour des kiosques où les Parisiens s'arrachaient les journaux du soir : « On tue trop en France et il y a trop de métèques parmi les criminels, dont la rubrique des faits divers relate, chaque jour, les exploits ! »

S'il était un homme qui semblait à l'abri d'un attentat, c'était bien le président Paul Doumer. Sa vie simple et laborieuse, les sacrifices qu'il avait consentis à la patrie, devaient lui mériter l'admiration des honnêtes gens et en imposer même aux éléments les plus troubles de la société. « Avoir perdu quatre fils à la guerre et être ainsi frappé !... » s'écria André Tardieu ému aux larmes, balbutiant sa douleur, lorsqu'il arriva sur les lieux de l'attentat. Eh ! oui, président, ce sont toujours les meilleurs qui tombent dans l'effroyable guerre dont nul ne saurait prévoir encore la fin. [...]

M. Doumer s'était imposé au respect de tous les Français.

Du *Petit Journal* (7. 5. 32), sous le titre « Le président de la République mortellement blessé de deux coups de revolver par un Russe » :

[...] La seule atténuation de la peine que nous puissions avoir est que la main qui frappa n'est pas une main française.

Par la hauteur de son caractère, par le magnifique exemple qu'offre sa vie exemplaire, faite de probité et de travail, M. Paul Doumer s'est imposé au respect de tous les Français.

Les balles du meurtrier ajoutent encore à son honneur.

Aucun sentiment bas, aucune passion vile ne se doit mêler à l'hommage vibrant que la France douloureuse apporta dès hier soir au chevet de son président, ne doit amoindrir notre indignation nationale devant l'odieux attentat qu'un homme qui n'est pas de chez nous a commis contre un grand vieillard dont l'existence a toujours été au service du pays. [...]

M. Doumer, par sa simplicité et sa droiture, avait conquis l'estime, la sympathie et le respect.

De E.-J. B., dans le *Petit Parisien* (7. 5. 32), sous le titre « M. Paul Doumer victime d'un attentat » :

[...] Qui a été témoin de la stupeur, puis de l'indignation dont la foule parisienne a témoigné quand la nouvelle s'est répandue de rue en rue et que les éditions spéciales des journaux l'ont confirmée, a pu juger de l'estime, de la sympathie affectueuse et du respect que M. Paul Doumer, sans effort, sans vaine manifestation, par sa simplicité et par sa droiture, a conquis dans l'exercice de sa haute charge. On le savait, on le sait passionné pour le bien public, avide de servir au mieux son pays. Tel il s'était montré, sans un fléchissement, au cours de cinquante années de vie politique, tel il se montrait, toujours égal et fidèle à lui-même, depuis son entrée à l'Elysée. [...]

L'aberration démente, la manie criminelle, sont les seules explications de l'attentat.

De M. Léon Blum, dans le *Populaire* (7. 5. 32), sous le titre « L'assassin, un Russe, se réclame de l'idée fasciste et déclare avoir voulu se venger de l'Europe, qui, prétend-il, soutient le gouvernement soviétique » :

La stupeur égale l'horreur devant ce forfait aussi incompréhensible qu'atroce. Quel a pu être le mobile de l'assassin ? Que voulait-il atteindre en M. Doumer ? Quel changement pouvait-il espérer de sa disparition ? M. Doumer était le chef irresponsable et sans pouvoir d'une démocratie libre, qui demain comme aujourd'hui n'eût obéi qu'à sa propre volonté, qu'à sa propre loi. L'aberration démente, la manie criminelle, sont les seules explications que retienne l'esprit, et déjà l'enquête les confirme sans discussion possible. [...]

M. Doumer représentait la vertu française dans ce qu'elle a de plus digne et de plus vénérable.

Du *Quotidien* (7. 5. 32), sous le titre « M. Paul Doumer est victime d'un odieux attentat » :

[...] La France entière est en proie à la plus cruelle angoisse.

Tout un peuple ressent ce coup terrible qui atteint dans la personne de M. Paul Doumer une nation tout entière.

L'illustre homme d'Etat n'était pas seulement le premier magistrat de la République, il était aussi la personnalité la plus représentative de la vertu française, dans ce qu'elle a de plus digne et de plus vénérable.

[...] Le président de la République est frappé en accomplissant sa tâche ; nous nous inclinons devant cette grande victime d'une politique qui ne connaît ni les hommes, ni les choses, dans son implacable aveuglement.

Jusqu'au bout, jusqu'à la limite des forces, Paul Doumer aura bien mérité de la République. [...]

L'acte d'un fou fasciste n'a pas à être mêlé à nos luttes de parti.

De la *République* (7. 5. 32), sous le titre « Un attentat contre le président de la République » :

[...] L'attentat, survenant en pleine période électorale et à la veille du second tour, jettera une ombre de tristesse grave sur les derniers moments de la lutte. Répétons encore que nous nous gardons de tourner contre qui que ce soit la juste et profonde émotion du pays.

L'acte d'un fasciste blanc-russe, qui est à coup sûr plus fou que fasciste, n'a pas à être mêlé à nos luttes de parti. Et le plus bel hommage que la France puisse rendre au président de la République, c'est de poursuivre dans une gravité profonde le noble débat d'idées auquel elle est conviée.

M. Doumer meurt victime du désarroi moral qui gagne le monde tout entier.

Du *Temps* (8. 5. 32), sous le titre « Paul Doumer » :

[...] Les nations, aujourd'hui, sont unanimes à condamner ce crime, aussi imbécile qu'odieux. Mais Paul Doumer, qui, durant toute sa vie, s'efforça de montrer leur devoir aux hommes de bonne volonté, ne recevra un hommage digne de lui que si cet hommage s'accompagne de contrition et de résolution. Car il importe peu de savoir quelle morbide hallucination inspira le meurtrier du président de la République française ; ce qui est avéré, c'est que le grand citoyen que pleure la France meurt victime du désarroi moral par quoi le monde presque tout entier se laisse gagner.

Paul Doumer représentait chez nous les forces saines de notre race. Toutes les démocraties, tous les régimes pouvaient justement revendiquer son exemple pour justifier les principes qui les régissent. Il ne cessa jamais de conseiller à ses concitoyens de sacrifier leurs égoïsmes et leurs préférences doctrinales au bien commun. Il fut l'apôtre de la raison active. Et, sur l'autre plan des antagonismes internationaux, il ne cessa non plus d'être un conseiller de sagesse, de loyauté, de modération. Paul Doumer fut, par excellence, le Français pacifique qui veut fonder la paix sur l'honnêteté.

C'est cet honnête citoyen de la France et du monde que la démence d'on ne sait quelle idéologie vient de terrasser. Le monde qui se croit civilisé devrait, devant la dépouille mortelle de ce juste, se livrer à un examen de conscience. Sans doute, les divergences que révèlent les négociations diplomatiques montrent que les problèmes à résoudre sont ardus et compliqués ; mais ces problèmes ont, dans leur essence, une simplicité et une clarté que les préjugés menacent de plus en plus de détruire et d'obscurcir. Paul Doumer fut l'apôtre de la raison active : si sa mort n'était pas un rappel universel à la raison, elle n'inspirerait que des regrets vains. [...]

« Il n'a eu qu'une idée : la grandeur de la France dans l'union de tous. »

Du *Temps* (8. 5. 32), sous le titre « Déclarations de M. Doumergue » :

M. Gaston Doumergue a fait la déclaration suivante à un de nos confrères toulousains :

« Je ne peux me ressaisir, car, pendant trente-cinq ans, nous avons vécu côte à côte. J'ai pu admirer la vie faite d'abnégation, de dévouement familial, de mon pauvre ami.

» C'était — et j'insiste là-dessus — un véritable ascète, d'une droiture de vie véritablement exemplaire, patriote dans l'âme certes, il n'a eu qu'une idée : la grandeur de la France dans l'union de tous.

» Il souhaitait cette union de toutes ses forces.

» Un malheureux, on ne peut pas dire un autre mot, l'a assassiné.

» Pourquoi ? Je n'en sais rien.

» Doumer était un sage. Il n'a participé en aucune façon aux luttes, parfois stériles, qui déchirent les partis. Les devoirs de sa charge, son foyer, hélas tragiquement amoindri, l'ont absorbé tout entier. Rien, à ma connaissance, ne peut justifier ce crime.

» Je le répète, Doumer n'était pas un homme à provoquer une réaction sanglante. S'il avait été élu dans une atmosphère de combat, cela, à la rigueur, aurait pu se concevoir. Nul prétexte au Russe assassin. »

Puis, égrenant ses souvenirs, M. Doumergue continua :

« Savez-vous que je fus un des rares qui assistèrent au meurtre de Sadi Carnot ?

» Tout jeune député, je me trouvais à Lyon en même temps que le président de la République.

» Nous nous trouvions à la Chambre de Commerce. Pour éviter la foule qui descendait le grand escalier, le président avait, suivi par deux ou trois députés, parmi lesquels je me trouvais, choisi une autre issue, descendant ainsi plus rapidement les marches de pierre. Caché par un collègue, je ne vis pas le geste. Mais nous fûmes de ceux qui assistèrent Sadi Carnot quand il s'affaissa, blessé mortellement. »

Tout est à l'envers en France et en Europe.

De M. Gustave Hervé, dans la *Victoire* (7. 5. 32), sous le titre « Le crime d'un détraqué » :

[...] Si le peuple souverain avait encore une lueur de raison et un reste de sang-froid, il se dirait que le cerveau détraqué de la sombre brute qui a couché le président Doumer sur un lit d'hôpital n'est que l'image du détraquement général de notre malheureuse France et de notre malheureuse Europe, où tout est à l'envers, comme dans des maisons de fous.

Tous est à l'envers en France, où l'on voit une multitude d'ouvriers, de paysans et, chose inouïe, de bourgeois instruits, voter tranquillement, malgré l'exemple de ce qui se passe en Russie, depuis 1917, pour les partis qui nous préparent ici même, consciemment ou inconsciemment, des saturnales révolutionnaires comme celles de Moscou.

Et tout est à l'envers en Europe, où l'on voit les partis nationaux, au lieu de réviser à l'amiable les traités inexécutables qui les dressent les uns contre les autres, au lieu de se donner la main par-dessus les frontières pour endiguer le flot de la Révolution marxiste qui menace également leurs patries respectives, continuent à se montrer le poing et les dents, comme s'il voulaient recommencer les sanglantes folies d'août 1914. [...]

La responsabilité de ceux qui parlent et écrivent. Un mot peut engendrer le crime.

De M. José Germain, dans la *Volonté* (7. 5. 32), sous le titre « Du sang sur les livres » :

Le président Doumer, salué jadis ici-même, lors de son élection à la présidence du Sénat, semblait respecté par tous. Il n'était point le leader qu'on tue par haine folle. Et il venait faire le bien. [...]

Un assassin improvisé a tout troublé, tout détruit, pis ! a découragé tout le monde.

Comment désormais tenter le bien pour que le mal en surgisse ? Mais aussi, quelle leçon pour nous tous qui parlons en public et qui écrivons dans les quotidiens !

Toute expression de violence injuste et sans réserves est un crime, puisqu'elle peut engendrer le crime. Un mot qui germe dans un cerveau faible et voilà un geste irréparable. On cultive trop la haine. Elle paraît la seule maîtresse aimée des meneurs d'hommes. Puisse l'atroce geste d'aujourd'hui enseigner la pondération aux masses horrifiées !

Calmons les excités. Freinons les fous et demi-fous, dont la légion est innombrable. Soyons sévères à l'entrée du pays pour l'importation des indésirables ; contrôlons, surveillons, éliminons.

Notre amour de la paix s'étend à la paix intérieure, et nous n'admettons pas qu'un partisan d'outre-frontières, quelle que soit sa philosophie, vienne priver notre terre trop hospitalière de ses serviteurs les plus éminents. [...]

DOSSIERS DE LA « DOCUMENTATION CATHOLIQUE »

STATISTIQUES

L'administration de la justice criminelle en France, en Algérie et en Tunisie

Année 1929

Le Journal Officiel *du* 17 *mars* 1932 *publie le rapport suivant du garde des Sceaux, ministre de la Justice, au président de la République française :*

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai l'honneur de vous présenter le compte général de l'administration de la justice criminelle en France, en Algérie et en Tunisie pour l'année 1929.

L'ordre et la matière des tableaux qui le composent n'ont subi aucune modification depuis l'année précédente.

France.

I. — Criminalité.

De 1925 à 1929, le nombre total des prévenus ayant comparu devant les diverses juridictions répressives à évolué de la manière suivante :

	1925	1926	1927	1928	1929
Cours d'assises	2 019	1 922	1 844	1 729	1 704
Tribunaux correctionnels (1)	233 565	247 981	255 331	248 941	246 690
Tribunaux de simple police	679 198	728 310	714 816	729 879	723 760

(1) Y compris les juges de paix jugeant en matière correctionnelle, par application de l'article 4 du décret du 5 novembre 1926, qui est resté en vigueur jusqu'au 1er octobre 1930.

Les accusés de crime avaient passé de 3 088 en 1913 à 3 541 en 1921. Leur nombre n'a cessé de décroître depuis cette époque, bien qu'à partir de 1925 les statistiques officielles aient été étendues au ressort de Colmar, qui n'y était pas antérieurement compris. La diminution atteint, en 1929, près de 52 p. 100 par rapport au chiffre de 1921.

Les poursuites pour délits ont suivi une courbe plus sinueuse : parties de 235 767 en 1913 pour monter à 254 018 en 1921, elles avaient sensiblement diminué en 1922 (219 170), 1923 (203 306) et 1924 (204 359). De 1925 à 1927 elles ont marqué une vive progression, suivie d'une légère décroissance au cours des deux dernières années. Il est vrai qu'à partir de 1925 le ressort de Colmar a apporté un contingent important de délinquants, mais, si l'on en fait abstraction, il reste néanmoins 218 845 prévenus en 1925, 227 406 en 1926, 235 968 en 1927, 229 981 en 1928 et 227 994 en 1929 : c'est dire que la criminalité correctionnelle semble avoir tendance à se stabiliser un peu au-dessous du niveau de 1913. En simple police, on constate une légère diminution des poursuites entre 1928 et 1929, mais, depuis 1926, les fluctuations sont insignifiantes. Les contraventions en matière d'automobiles continuent d'augmenter ; elles ont passé de 103 334 en 1925 à 158 024 en 1929, soit un accroissement de près de 53 p. 100, qui est d'ailleurs en rapport avec le développement, chaque jour plus intense, de la circulation.

Les infractions les plus caractéristiques ont évolué, au cours des cinq dernières années de la manière suivante. [*Voir le premier tableau de la col. suivante.*]

Les meurtres sont en progression sur les trois années précédentes et, dans l'ensemble, les crimes contre la vie humaine, qui avaient décru de 1925 à 1928, sont un peu plus nombreux qu'en 1927 et 1928. Il en est de même pour les coups et blessures, les viols et attentats à la pudeur, les délits contre les mœurs, les avortements : la courbe de ces infractions, qui avait touché son point le plus bas en 1927 ou 1928, remonte plus ou moins nettement en 1929. L'augmentation est particulièrement sensible pour les délits contre les mœurs et pour les avortements, qui accusent respectivement une progression de 22 p. 100 et de 29 p. 100 sur la moyenne des quatre années précédentes.

Les délits de rébellion et outrages, celui d'escroquerie n'ont cessé d'augmenter de 1925 à 1929 ; toutefois, l'accroissement des escroqueries est très faible de 1928 à 1929. L'abus de confiance et la mendicité marquent, par contre, une diminution sur 1928 ; le port d'armes prohibées est en décroissance continue depuis 1925, le vagabondage, le vol simple et le vol qualifié sont inférieurs de 23 p. 100, 13 p. 100 et 31 p. 100 respectivement à la moyenne des quatre années précédentes.

Ainsi la personne humaine semble inspirer moins de respect que la propriété. Ce développement des instincts de violence est peut-être dû en partie à un léger accroissement de l'alcoolisme : en effet, les poursuites pour ivresse, qui, tant en simple police qu'en correctionnelle, avaient décru, de 70 328 en 1925, à 59 170 en 1928, se relèvent en 1929 jusqu'à 62 548.

En ce qui concerne le sexe et l'âge, les condamnés se répartissent ainsi. [*Voir le deuxième tableau de la col. suivante.*]

La proportion des femmes condamnées (15 p. 100) est inférieure à celle de 1928 (17 p. 100), et à celles de 1926 et 1927 (16 p. 100), qui représentaient jusqu'ici le niveau le plus bas atteint depuis le rétablissement de la paix ; elle est à peine supérieure à celle de 1913 (14 p. 100).

NATURE DES CRIMES ET DÉLITS	NOMBRE DES PRÉVENUS				
	1925	1926	1927	1928	1929
Assassinat	145	200	175	210	183
Meurtre	357	300	301	264	326
Infanticide	115	122	113	90	101
Coups et blessures mortels	136	118	127	118	117
Viol et attentat à la pudeur	410	407	364	349	373
Vol qualifié	472	432	445	352	293
Vol simple	56 372	64 575	68 699	58 678	53 695
Escroquerie	4 092	4 179	4 519	4 630	4 679
Abus de confiance	6 777	6 477	7 775	8 305	7 725
Avortement	434	400	408	394	529
Coups et blessures simples	43 514	43 608	38 364	38 345	40 443
Port d'armes prohibées	3 679	3 458	3 413	3 259	3 241
Rébellion et outrages	9 312	9 557	9 750	9 761	10 578
Vagabondage	11 315	11 824	12 671	10 470	8 884
Mendicité	3 156	2 813	3 065	3 488	3 373
Délits contre les mœurs	3 186	3 287	3 151	3 278	3 956

	SEXE DES CONDAMNÉS		AGE DES CONDAMNÉS	
	HOMMES	FEMMES	Mineurs (moins de 21 ans).	Majeurs (plus de 21 ans)
Cours d'assises	1 044	143	110	1 077
Tribunaux correctionnels	189 587	34 912	24 256	200 243
TOTAUX	190 631	35 055	24 366	201 320

La proportion des mineurs de 21 ans n'atteint même pas 11 p. 100 ; non seulement c'est la plus faible qu'on ait vue depuis la guerre, mais encore elle est très inférieure à celle de 1913 (17 p. 100).

Si l'on envisage spécialement, parmi les mineurs, ceux qui, en application de la loi du 22 juillet 1912, ont été jugés par la chambre du conseil, par le tribunal pour enfants ou par le tribunal correctionnel pour des faits délictueux commis par eux alors qu'ils n'avaient pas encore 18 ans, le total de 1929 (11 882) est nettement inférieur à ceux de 1925 (14 191), 1926 (14 185), 1927 (14 407) et 1928 (12 825) ; la criminalité juvénile est, depuis deux ans, en régression sensible.

En 1929, parmi les 1 187 condamnés des cours d'assises, figurent 406 récidivistes (34 p. 100 au lieu de 38 p. 100 en 1928, 37 p. 100 en 1927, 36 p. 100 en 1925 et 1926, 43 p. 100 en 1924), et 45 161 parmi les 224 499 condamnés des tribunaux correctionnels (20 p. 100 au lieu de 21 p. 100 en 1928, 20 p. 100 en 1927, 19 p. 100 en 1925 et 1926, 23 p. 100 en 1924).

En comparant ces pourcentages à ceux d'avant-guerre (59 p. 100 de 1906 à 1910, 56 p. 100 en 1911, 54 p. 100 en 1912-1913 pour les crimes ; 43 p. 100 de 1906 à 1910, et 40 p. 100 de 1911 à 1913 pour les délits), on est amené à se demander si cette diminution considérable des récidivistes n'est pas due pour la plus grande part aux amnisties intervenues de 1919 à 1925, qui ont effacé du casier judiciaire toutes les condamnations amnistiées et ont ainsi transformé juridiquement en condamnés primaires des récidivistes de fait. La légère recrudescence de récidives constatée en 1927 et 1928 semblait confirmer cette hypothèse en indiquant que les effets de l'amnistie commençaient à s'atténuer en la matière. Mais la décroissance observée en 1929, cinq ans après la dernière amnistie, tendrait à faire croire que les délinquants d'habitude sont vraiment moins nombreux qu'avant la guerre : il y a là tout au moins un indice favorable qu'il faut souhaiter de ne pas voir infirmer par les statistiques futures.

II. — *Répression.*

Les plaintes, dénonciations et procès-verbaux adressés aux parquets se sont élevés en 1929 à 603 525, chiffre intermédiaire entre ceux de 1928 (600 041) et de 1927 (608 441).

Parmi ces 603 525 affaires, 319 924 ont été classées sans suite, 160 119 ont été portées directement à l'audience correctionnelle, 55 212 ont été renvoyées devant une autre juridiction ou n'étaient pas encore réglées le 31. 12. 29, enfin 68 270 (11 p. 100 comme l'année précédente) ont été mises à l'instruction.

Si l'on ajoute à ces 68 270 procédures nouvelles celles dont ils avaient déjà été saisis avant le 1er janvier 1929, les juges d'instruction ont eu à s'occuper, en 1929, de 83 821 informations (au lieu de 83 291 en 1928 et de 84 119 en 1927) ; ils en ont réglé 66 818 seulement durant l'année, chiffre inférieur à celui de 1928 (67 426).

Des 1 704 accusés qui ont comparu, en 1929, devant les cours d'assises, 517 ont été acquittés (parmi lesquels 19 mineurs de dix-huit ans ayant agi sans discernement), 539 condamnés à des peines criminelles, et 648 à des peines correctionnelles.

Sur 246 690 prévenus, les tribunaux correctionnels en ont relaxé 22 191 (dont 7 542 mineurs ayant agi sans discernement) ; ils en ont condamné 116 026 à l'emprisonnement avec ou sans amende et 108 473 à l'amende seulement.

La proportion des acquittements devant les cours d'assises, qui était de 34 p. 100 en 1925 et 1926, n'a cessé de décroître depuis cette époque (33,5 p. 100 en 1927, 31 p. 100 en 1928, 30 p. 100 en 1929) ; celle des peines criminelles, qui avait constamment augmenté de 1925 (28,5 p. 100) à 1928 (34 p. 100), redescend à 32 p. 100 en 1929 ; celle des peines correctionnelles, qui avait décru de 37,5 p. 100 en 1925 à 35 p. 100 en 1928, remonte à 38 p. 100 en 1929.

Devant les tribunaux correctionnels, la proportion des acquittés a aussi décru constamment de 1925 (10 p. 100) à 1928 (9,2 p. 100) et à 1929 (9 p. 100) ; celle des condamnés à l'emprisonnement qui, de 47 p. 100 en 1925, avait passé à 48,5 p. 100 en 1928, revient à 47 p. 100 en 1929, tandis que celle des amendes qui, au cours des quatre dernières années, avait oscillé entre 43,6 p. 100 en 1926 et 42,3 p. 100 en 1928, remonte à 44 p. 100 en 1929.

En somme, aussi bien au correctionnel qu'au criminel, un peu moins d'acquittements, mais peut-être aussi un peu plus d'indulgence dans l'application de la peine.

Les condamnations à mort se sont élevées à 23, chiffre intermédiaire entre ceux de 1927 (24) et de 1928 (22), et plus faible que ceux de 1925 (31) et de 1926 (27). Il y a eu 8 exécutions capitales au lieu de 9 en 1927 et 1928.

Parmi les 1 187 condamnés des cours d'assises, 798 (67 p. 100, au lieu de 66 p. 100 en 1928, 60 p. 100 en 1927 et 1926, 59 p. 100 en 1925) ont bénéficié des circonstances atténuantes, 87 (7 p. 100 au lieu de 8 p. 100 en 1928, 9 p. 100 en 1927, 7 p. en 1926, 6 p. 100 en 1925) du sursis. Sur un total de 224 499 condamnations, les tribunaux correctionnels ont accordé 96 542 fois (43 p. 100, comme en 1928, au lieu de 44 p. 100 en 1927, 48 p. 100 en 1926, 45 p. 100 en 1925), les circonstances atténuantes, et 46 811 fois (21 p. 100, au lieu de 18 p. 100 en 1928, 16 p. 100 en 1926 et 1927, 18 p. 100 en 1925) le sursis.

III. — Morts accidentelles et suicides.

Les morts accidentelles ont été plus nombreuses en 1929 (12 375) qu'en 1928 (11 457) et 1927 (10 910). Le total des suicides (9 147) est au contraire plus faible qu'en 1928 (9 577), et sensiblement égal au chiffre de 1927 (9 151).

Algérie et Tunisie.

ALGÉRIE

Les cours d'assises d'Algérie ont jugé, en 1929, 126 accusés au lieu de 135 en 1928 et de 119 en 1927.

Le nombre des prévenus jugés en 1929 par les tribunaux correctionnels d'Algérie (16 660) a été un peu plus élevé qu'en 1928 (15 610) et 1927 (16 222).

Les poursuites contre les indigènes marquent une diminution très sensible sur les années précédentes : les cours criminelles ont vu comparaître en 1929 823 accusés, chiffre nettement inférieur à celui de 1928 (1 110) et le plus faible qu'on ait enregistré depuis 1920 ; les tribunaux répressifs, 24 862 prévenus, au lieu de 28 447 en 1928 et de 30 292 en 1927.

Les plaintes, dénonciations et procès-verbaux reçus par les parquets algériens en 1929 (30 605) sont aussi en décroissance sur les chiffres de 1928 (32 036) et 1927 (33 411). Il a été ouvert, dans l'année, 5 832 instructions, au lieu de 5 599 en 1928 et de 6 155 en 1927.

TUNISIE

Les tribunaux de Tunis et de Sousse ont jugé, en 1929, au criminel 100 accusés (au lieu de 97 en 1928 et de 80 en 1927) et au correctionnel 3 990 prévenus (au lieu de 3 231 en 1928 et de 4 062 en 1927).

Les plaintes, dénonciations et procès-verbaux soumis aux parquets tunisiens (12 642) sont nettement plus nombreux qu'en 1928 (9 558) et 1927 (10 417). Le chiffre des informations judiciaires ouvertes dans l'année (895) est à peine supérieur à celui de 1928 (888), mais ce dernier était le plus élevé qui eût été atteint depuis 1922.

En résumé, si l'on observe dans son ensemble le mouvement de la criminalité, on peut noter un recul appréciable, surtout en ce qui concerne les attentats contre les biens et singulièrement les vols. Mais le nombre des attentats contre les personnes, loin d'avoir fléchi dans une mesure correspondante, a marqué un léger accroissement en 1929. Un tel résultat ne saurait surprendre, alors que les crimes de sang, provoqués par des états passionnels, rencontrent trop souvent auprès des jurys une mansuétude excessive, ou un pardon immérité.

Les magistrats, mieux avertis par leur expérience des dangers que l'impunité des coupables fait courir à la société, semblent s'orienter vers une répression à la fois plus ferme et plus rationnelle, qui s'efforce d'individualiser la peine autant que le permet, grâce au jeu des circonstances atténuantes, notre Code pénal, dont le système, fondé sur la gravité relative de l'infraction au regard de l'ordre public, a cessé d'être en harmonie avec l'évolution des mœurs et de la sociologie criminelle.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'hommage de mon profond respect.

Fait à Paris, le 26 janvier 1932.

Le garde des Sceaux, ministre de la Justice,
Léon Bérard.

ÉPHÉMÉRIDES

Lundi 28 mars 1932.

Allemagne. — *Erfurt :* Constitut. d'une Fédération de la jeunesse démocratique radicale allemande, dont le but est de grouper la jeunesse démocratique dans l'esprit de la Constitution de Weimar et de la République ; M. Hans Keibel, de Berlin, est nommé président.

Grande-Bretagne. — *Liverpool :* Mort du prof. Rushton Parker, né à Liverpool le 9. 10. 47, prof. de chirurgie à l'Univ. de Liverpool depuis 1903, pratiqua la chirurgie depuis 1869 ; auteur de nombreux articles et rapports sur des questions chirurgicales.

Inde. — *Delhi :* Onzième session annuelle de la Chambre des princes (28 mars-2 avr.) ; 70 d'entre eux y assistent ; elle vote, à l'unanimité, une résolution disant que les Etats princiers entreront dans une Fédération panhindoue, à la condition que les princes soient représentés d'une manière satisfaisante au corps législatif et qu'ils obtiennent, dans la Constitution, certaines garanties jugées indispensables.

Japon. — *Tokio :* Mise en accusation de 13 membres d'une « Confrérie du sang » ayant pour but l'assassinat des principales personnalités politiques et financières du pays.

Pays-Bas. — *Haarlem :* L'aile gauche du parti socialiste quitte le parti après le vote d'une résolution du bureau ; le nouveau parti prend le nom de parti socialiste indépendant et choisit pour président M. Edo Fimmen.

Perse. — *Téhéran :* M. Dabi Razam, anc. gouverneur

général de la province de Fars, est nommé min. des Postes et Télégraphes.

Russie. — *Moscou :* M. Romain Rolland (romancier français, né à Clamecy le 29. 1. 66, anc. prof. d'histoire et d'art à l'Ecole normale supérieure, 1895-1904, et à la Faculté des lettres de Paris, 1904-10) est élu à l'unanimité membre honoraire de l'Acad. des sciences de l'U. R. S. S.

Terre-Neuve. — *Saint-Jean :* Le tribunal suprême condamne par défaut le Dr Alexander Campbell, cons. exécutif dans le cabinet de Sir Richard Squires, pour avoir reçu des émoluments en dehors de son traitement de ministre ; scène de désordre à la Chambre.

Mardi 29 mars.

France. — *Sénat :* L'ensemble du budget est voté par 271 contre 19.

— *Besançon :* 65e Congrès des Sociétés savantes (29 mars-2 avr.) ; les différents rapports sont lus et discutés dans les sections de philosophie et d'histoire, d'archéologie, des sciences économiques et sociales, d'histoire moderne, des sciences, de géologie et de minéralogie, de botanique, des sciences médicales et d'hygiène, des sciences appliquées, de physique et de météorologie, de géographie.

— *Nice :* Semaine d'études de l'Union nationale des étudiants (29 mars-2 avr.) ; étudie les modalités suivant lesquelles les vœux des étudiants doivent être soumis aux représentants des pouvoirs publics, décide que les étudiants étrangers qui ont adhéré à une association locale ne peuvent être ni électeurs ni élus, donne des explications sur le retard apporté à la construction du sanatorium des étudiants sur le plateau des Petites-Roches, près de Grenoble ; l'assemblée générale, qui avait réintégré l'association générale de Paris, refuse à celle-ci le droit de vote, ce qui provoque la démission des associations d'Amiens, Besançon, Casablanca, Grenoble, Lille, Nancy, Paris, Toulouse et Tours.

— *Paris :* M. Maurice Sarraut donne sa démission de sénateur pour assurer les fonctions de directeur politique de la *Dépêche de Toulouse.* — Mort de Filippo Turati, né près de Milan le 26. 11. 57, ét. à l'Univ. de Bologne, adhéra au parti socialiste en 1882, directeur de la *Lotta di classe*, fonda la *Critica sociale*, 1889, puis l'*Avanti*, 1896, député de Milan, 1895-1926, se retira « sur l'Aventin » en 1922 pour protester contre l'attitude de Mussolini ; il était alors le chef du parti socialiste unitaire (modéré). Il dénonça sans relâche les meurtres de Matteotti, d'Amendola et d'autres antifascistes, et, menacé d'être déporté aux îles Lipari, il quitta Savone dans un canot automobile et atteignit Calvi, 1er nov. 1926, d'où il se réfugia à Paris.

— *Saint-Loup-sur-Semouse :* Mort de Henry Guy, né à Cincinnati (Etats-Unis), le 23. 1. 68, industriel, cons. honoraire du commerce extérieur, prés. de la Chambre de commerce de Lure, du syndicat des fabricants de meubles de France et du syndicat des marchands de bois de la Hte-Saône, maire de Saint-Loup-sur-Semouse, conseiller général de la Hte-Saône, 1919, député de Lure, 29. 4. 28, radical et rad.-soc.

Inde. — *Calcutta :* Sir John Anderson, nouveau gouverneur du Bengale, prend possession de ses fonctions, il succède à Sir Stanley Jackson.

Malte. — *La Valette :* Protestation des étudiants contre la décision du gouvernement de modifier la constitution et de restreindre l'usage de la langue italienne ; un mort.

Suisse. — *Einsiedeln :* Conversion au catholicisme du théologien protestant Oscar Bauhofer, âgé de 35 ans, collaborateur théologique à l'Institut internat. de christianisme social du mouvement de Stockholm, à Genève ; auteur de *Das Metareligioese.*

Syrie. — Près de Tell-Farida, un avion français piloté par Julien Risser, aidé du mécanicien Huler, et transportant de Damas à Bagdad le colonel suisse James de Reynier, président de la Commission de la S. D. N. pour la délimitation de la frontière syro-irakienne, s'abat pendant une tempête ; les trois occupants sont tués.

Yougoslavie. — *Belgrade :* Le recteur et le Conseil de l'Université donnent leur démission à la suite du maintien des articles de la loi de finances permettant au min. de l'Instr. publ. de mettre à la retraite les professeurs de l'Université.

Mercredi 30 mars.

France. — L. déclarant qu'Aristide Briand, anc. président du Conseil, a bien mérité de la patrie (*J. O.*, 1. 4. 32).

— *Anglès* (Vendée) : Mort du Dr Raoul Pacaud, né au Bernard le 31. 10. 62, docteur en médecine, maire d'Anglès, président du Conseil général, député des Sables-d'Olonne, 1914-19 et depuis 1928, de la Gauche radicale.

— *Clermont-Ferrand :* 12e Congrès national de la Fédération française des étudiants cathol. (30 mars-2 avr.), réunissant les délégués des 47 associations de la Fédération ; étude de l'encyclique *Casti connubii* sur le mariage chrétien, au point de vue étudiant catholique ; M. Max Legendre est élu président général.

— *Nîmes :* 1er Congrès de l'Association Guillaume Budé (30 mars-1er avr.), plus de 600 humanistes y assistent, sous la présidence de M. Aimé Puech, de l'Institut ; le travail est réparti entre diverses Commissions : philologie, art et archéologie, relations scientifiques internat., enseignements, humanisme et Commission pour le développement de l'Association Guillaume Budé ; vœux pour que le ministre de l'Instruction publique mette à exécution sans tarder les décisions du Sénat relatives à la licence ès lettres, pour que les futurs instituteurs passent par le lycée.

Belgique. — *Bruxelles :* Réunion de l' « Atlantic Conference », huit pays sont représentés (30-31 mars) ; un accord est réalisé sur des réductions pour le transport des passagers : 20 % en première et deuxième classe et 10 % en troisième classe.

Grande-Bretagne. — *Wanstead :* Mort de Sir William Robert Pryke, né le 15. 3. 47, alderman de la cité de Londres depuis 1920, Lord-maire, 1925-26.

Pays-Bas. — *La Haye :* Conclusion d'un accord internat. pour la réduction de la production sucrière.

Pologne. — *Spada :* M. Ignace Moscicki, prés. de la République, réunit une conférence composée du général Alexandre Prystor, président du Conseil, et des anciens chefs du gouvernement (30 mars-3 avr.) ; examen de la situation financière du pays.

Roumanie. — *Bucarest :* Décret nommant M. Basilio Stoïca, actuellement min. plénipot. à Tirana, au poste d'ambass. à Sofia.

Suisse. — *Genève :* Le Pérou ratifie le protocole du statut de la Cour permanente de justice internat. de La Haye et la disposition facultative de la Cour portant juridiction obligatoire pour toute une série de différends.

Syrie. — Elections au premier degré à Damas et à Hama.

Jeudi 31 mars.

France. — L. portant fixation du budget général de l'exercice 1932 (*J. O.*, 1. 4. 32 ; *errata*, *J. O.*, 3. 4. 32 ; 10. 4. 32 ; 17. 4. 32). — L. portant approbat. de l'accord fin. intervenu à Paris le 3. 3. 32 entre les gouvernements tchécoslovaque et français (*J. O.*, 3. 4. 32). — L. tendant à la ratification de la convention et des statuts établissant une union internat. de secours ouverts à la signature des Etats le 12. 7. 27 et signés par le gouvernement français le 9. 12. 27 (*J. O.*, 11-12. 4. 32). — L. portant approbat. de la convention consulaire entre la France et la Tchécoslovaquie signée à Paris le 3. 6. 27 (*J. O.*, 11-12. 4. 32). — D. (min. Trav.) relatif à l'envoi et au renvoi des feuillets et cartes de cotisations des assurances sociales (*J. O.*, 1. 4. 32).

— *Paris :* Mort du comte Henri Greffulhe, né à Paris le 25. 12. 48, ét. à la pension Dupleix, président de la Société de sport de France, conseiller général de Seine-et-Marne pendant 30 ans, député de Melun, 1889-93.

Allemagne. — *Berlin :* M. Luis Araquistain y Quevedo, ambass. d'Espagne, et M. Mendoza Gonsalez, ambass. du Mexique, présentent leurs lettres de créance au président Hindenburg.

Argentine. — *Buenos-Ayres :* Signat., entre l'Argentine et la Tchécoslovaquie, d'une convention concernant les indemnités pour accidents du travail.

Autriche. — *Vienne :* Célébrat. officielle du bi-centenaire de la naissance du compositeur de musique François-Joseph Haydn, né à Rohrau le 1. 4. 1732, mort à Vienne le 31. 5. 1809.

Colombie. — *Tunja :* Mort de Mgr Antonin-Edouard Maldonado y Calvo, né à Bogota le 2. 9. 60, ét. au collège Pio-latino-américain de Rome, prof. d'Ecriture sainte

au Séminaire de Bogota, curé de la métropole, élu év. de Tunja, 24. 6. 1905.

Espagne. — *Madrid :* Les Cortès approuvent le chapitre des recettes du budget de 1932 et la loi de réglementation du budget.

Grande-Bretagne. — *Londres :* Conférence internat. sur le libre-échange (31 mars-2 avr.), 17 Etats y participent ; les différents pays préconisent d'abord des ententes douanières régionales entre Etats voisins sensiblement de même puissance ; les délégués continentaux montrent l'intime liaison entre l'étatisme social et le protectionnisme économique ; les délégués anglais soulignent la nécessité d'une division du travail entre tous les Etats du monde ; résolution demandant que la conférence se réunisse périodiquement, chaque fois dans un nouveau pays.

— *Oxford :* Mort du Rev. Dr Frank Edward Brightman, né le 18. 6. 56 à Bristol, obtint plusieurs bourses et prix à Oxford, ordonné diacre anglican en 1884, avec l'évêque Gore, libraire de Pusey House, 1884-1903, liturgiste anglican, il prépara la documentation pour la *Responsio* des archevêques Temple et Maclagan à la Bulle *Apostolicae Curae* de Léon XIII en 1897, rédacteur du *Journal of Theological Studies*, il prit une part active aux discussions pour la revision du *Prayerbook ;* plutôt anglo-catholique, il s'opposa au projet de 1927 ; auteur de *Liturgies, Eastern and Western*, 1896 ; *What objections have been made to English Orders ; The English Rite*, 1915 ; *Terms of Communion and Ministration of the Sacraments in Early Times.*

Roumanie. — *Bucarest :* Le gouvernement ordonne la dissolution de l'organisat. antisémite « La garde de fer ».

Sarre. — *Sarrebrück :* Sir Ernest Wilton, prés. de la Commission de gouvernement de la Sarre, et le Dr Fr. Vezensky, membre de cette Commission, cessent leurs fonctions ; ils sont remplacés par M. Knox et par le Dr Wilovan Zoricie.

Suisse. — *Berne :* Mort de François Sokal, né à Varsovie en 1882, ingénieur diplômé de l'Ecole polytechnique de Varsovie, 1904, directeur du Travail en Pologne, 1918-20, participa à la Commission de la législation du travail à la Conférence de la paix 1919, délégué de la Pologne à la première session de la Conférence internat. du travail à Washington et au Conseil d'administration du Bureau internat. du travail, 1919-31, dont il présida la 15e session en 1931, envoyé extraordinaire et ministre permanent de la Pologne auprès de la S. D. N., 1926, second délégué à la Conférence du désarmement, 1932, min. du Travail, 1924.

Vendredi 1er avril.

France. — *Parlement :* Vote de l'ensemble du budget de 1932 ; clôture de la 14e législature ; la Chambre s'ajourne au 1er juin et le Sénat au 2 juin.

— *Grenoble :* 3e Congrès de la Fédération nationale des syndicats diocésains de l'enseignement libre (1-3 avr.), réunissant 120 délégués de 50 syndicats ; le Congrès étudie les moyens propres à améliorer la condition matérielle et la condition morale des maîtres de l'enseignement chrétien, et à obtenir une législation scolaire plus juste ; rapports sur les services que l'on peut attendre de la Fédération des syndicats, sur l'enseignement des sciences dans les écoles libres, sur la capacité juridique des syndicats, services qu'on en peut attendre, sur les associations de parents d'élèves dans l'enseignement primaire et secondaire.

Congo belge. — Troisième voyage de S. M. Albert Ier, roi de Belgique (1-15 avr.).

Danemark. — *Copenhague :* Le Parlement vote la loi relative aux réductions de l'armée et de la marine.

Etats-Unis. — 65 000 mineurs des bassins houillers de l'Ohio, de l'Illinois, de l'Indiana et de la Virginie occidentale se mettent en grève pour une question de salaires.

— *Washington :* La Chambre des représentants vote l'ensemble du projet de loi fiscale qui doit provoquer une augmentation de plus d'un milliard des recettes fédérales.

Italie. — *Asti :* Mort de Mgr Luigi Spandre, né à Caselle Torinese le 20. 6. 53, docteur en théologie, élu év. tit. de Tibériade, 3. 9. 99, et auxiliaire de l'archev. de Turin, transféré à Asti, 12. 6. 1909.

Japon. — *Nara :* Mort du P. François A. Villion, né en France, âgé de 89 ans, missionnaire au Japon depuis 1867, curé de Nara, enseigna le français aux quatre premiers ministres, marquis Ohkuma, princes Saiouji, Ito, Hara ; créa un club catholique pour les jeunes gens japonais ; auteur de *Lettres de Saint François-Xavier ; Daimyos chrétiens ; Histoire de l'Eglise catholique de Yamaguchi ; Histoire de la persécution au Japon ; Cinquante ans d'apostolat.*

Pays-Bas. — *Maestricht :* Mort du R. P. Albers, S. J., âgé de 76 ans, auteur de nombreux ouvrages historiques, parmi lesquels : *Manuel d'histoire ecclésiastique ; Liber saecularis historiae Societatis Jesu ; Vie du P. Roothaan.*

Russie. — *Krajsk* (Russie blanche) : Un incendie détruit le camp d'entraînement où étaient détenus 200 prisonniers du Guépéou ; 70 morts, 50 blessés.

— *Moscou :* Décret, signé de Staline et de Molotov, congédiant 95 fonctionnaires des fermes collectives chargées du ravitaillement de la population des villes en beurre, lait et viande, et en traduisant 35 autres devant les tribunaux.

Samedi 2 avril.

Saint-Siège. — Pour la première fois, un train entre dans la Cité du Vatican.

France. — L. modifiant la L. du 20. 3. 14 réglementant l'affichage électoral et complétant les mesures destinées à assurer la sincérité des opérations (*J. O.*, 4-5. 4. 32). — D. (min. Aff. étr.) portant publicat. et mise en applicat. provisoire de l'avenant à la convention commerciale franco-tchécoslovaque du 2. 7. 28 signé le 23. 3. 32 à Paris (*J. O.*, 6. 4. 32 ; *rectificatif*, *J. O.*, 23. 4. 32).

— *Limoges :* Fêtes religieuses des Ostensions, inaugurées par le card. Verdier (2 avr.-22 mai).

— *Marseille :* Arrestation des Italiens Andrea Sequi, Flavio Baratti et Yolanda Baratti, accusés d'espionnage ; M. Secondo Baratti et Mme Julia Baratti, père et mère des Baratti, sont arrêtés à Nice.

— *Paris :* Le marquis Edmond de Lillers est nommé président de la Croix-Rouge française, en remplacement du général Gérald-Paul Pau, décédé le 2. 1. 32. — M. Jacques Rouché retire sa démission de directeur de l'Opéra, à la suite du vote de crédits par le Parlement. — Mort de Pierre-Joseph Teissier, prof. de pathologie interne, 1911, puis prof. de clinique des maladies infectieuses à la Faculté de médecine, membre du conseil de l'Univ. de Paris, membre de l'Acad. de médecine, 1918, auteur de travaux sur les maladies de la rate, du sang, sur la tuberculose, sur l'action des rayons X dans la tuberculose.

Allemagne. — *Oels* (Silésie) : Manifeste de l'ex-kronprinz Wilhelm Friedrich annonçant qu'au ballottage il votera pour Adolf Hitler.

Brésil. — *Sao Paulo :* Découverte d'un complot fomenté par le colonel Theopompo, anc. chef d'état-major du général Izidoro Lopes, qui est arrêté.

Grande-Bretagne. — *Hailsham* (Sussex) : Suicide d'Edward Marjoribank, né le 14. 2. 1900, ét. à Eton et Oxford, avocat, député conservateur aux Communes pour Eastbourne, 1929, partisan de Churchill pour la politique et de Beaverbrook pour les questions économiques, ancien président de l'Oxford Union ; auteur d'une *Life of Sir Edward Marshall Hall*, et d'un volume de poésies.

Pays-Bas. — *La Haye :* Mort du député Adrianus C. A. van Vuuren (cf. *D. C.*, t. 27, 1037).

Roumanie. — *Bucarest :* Le Sénat universitaire décide la fermeture de l'Univ. de Bucarest jusqu'au 15 mai pour calmer l'agitation des étudiants provoquée par la réduction du nombre des professeurs.

Dimanche 3 avril.

Saint-Siège. — Lecture du décret sur l'héroïcité des vertus de la vénérable Alix Le Clerc, en religion Marie-Thérèse de Jésus, fondatrice des Chanoinesses régulières de Saint-Augustin de la Congrégation de Notre-Dame en Lorraine, morte à Nancy le 9. 1. 1622 ; le discours de S. S. Pie XI est radiodiffusé.

France. — *Bordeaux :* M. le bâtonnier René Caillier, républicain de gauche, est élu sénateur de la Gironde, en remplacement de Charles Chaumet, de la gauche démocratique, décédé le 27. 1. 32.

— *Paris :* La coupe d'éloquence de la Drac 1932 est attribuée à M. Bertrand Motte, élève du collège de Marcq-en-Barœul.

— *Rouen :* M. Robert Thoumyre, député de Dieppe, anc. sous-secrét. d'Etat au Ravitaillement, républicain de gauche, est élu sénateur de la Seine-Inférieure, en rem-

placement de Paul Bignon, de l'Union républicaine, décédé le 24. 1. 32.

ADEN. — *Aden :* La colonie, qui jusqu'ici était administrée par le gouvernement de Bombay, sera désormais placée sous la dépendance du gouvernement des Indes.

AFGHANISTAN. — *Kaboul :* Signat. d'un accord postal et télégraphique entre l'Afghanistan et l'U. R. S. S.

GRANDE-BRETAGNE. — *Londres :* MM. A. Tardieu, prés. du Conseil de France, P.-E. Flandin, min. des Finances, de Fleuriau, René Massigli, Coulondre, Jacques Bizot et Rueff, confèrent avec M. R. MacDonald, Sir John Simon, Neville Chamberlain, Sir Walter Runciman, Sir Frederic Leith Ross, Sir Robert Vantissart, Orme Garton Sargent et Waley (3-4 avr.), sur les modalités à employer pour résoudre les problèmes se rapportant aux difficultés économiques et financières avec lesquelles se trouvent aux prises les pays danubiens.

Lundi 4 avril.

ALLEMAGNE. — *Berlin :* Mort du prof. Felix Klemperer, né le 9. 10. 66, à Landsberg, directeur de l'hôpital de Reineckendorf, se spécialisa dans le traitement de la tuberculose pulmonaire ; auteur de *Klinische Bakteriologie*, 1899 ; *Lungentuberkulose*, 3e édit., 1926.

— *Gross Bothen* (Saxe) : Mort du prof. Wilhelm Ostwald, né le 2. 9. 53 à Riga, prof. au Polytechnikum de la ville, 1881, directeur de l'Institut de chimie physique de Leipzig depuis 1887, se retira de l'enseignement en 1906 pour traiter des questions chimiques, philosophiques (monistes) et sociales (école, constitution de l'Etat), de l'analyse des couleurs et pour se consacrer à la « fraternisation » des peuples ; il obtint le prix Nobel de chimie physique en 1909 et fut président des monistes d'Allemagne ; auteur d'un grand nombre d'écrits, notamment *Lehrbuch der allgemeinen Chemie*, 2 vol., 1885-87 ; *Elektrochemie*, 1894 ; *Grundlinien der anorganischen Chemie*, 1900 ; *Schule der Chemie*, 1903 ; *Ueberwindung des wissenschaftlichen Materialismus*, 1893 ; *Persoenlichkeit und Unsterblichkeit*, 1907 ; *Wider das Schulelend*, 1910 ; *Der energetische Imperativ*, 1911 ; *Monistische Sonntagspredigen*, 3 vol., 1911-13 ; *Gegen den Monismus*, 1913 ; éditeur de *Der Monist* et fondateur de *Brücke ;* dirigea aussi la *Zeitschrift für physikalische Chemie.*

ETATS-UNIS. — *Washington :* La Chambre des représentants vote par 306 contre 47, malgré l'opposition du gouvernement, le projet de loi accordant l'indépendance aux îles Philippines d'ici huit ans.

GRANDE-BRETAGNE. — *Blackpool :* Ouverture du 37e Congrès annuel du conseil national des Eglises libres évangéliques sous la présidence du Rev. James Reid ; 770 délégués représentent l'Angleterre et le pays de Galles pour discuter « du suprême besoin de religion personnelle ».

ITALIE. — *Rome :* M. Louis Rava, sénateur, est nommé min. d'Etat.

UNION SUD-AFRICAINE. — *Capetown :* Mort de Sir Frederic de Waal, né le 8. 7. 53 en Hollande, émigra en Afrique du Sud pour raisons de santé, 1880, député au Parlement du Cap, 1898, secrét. des Colonies dans le Cabinet Merriman, 1908, premier administrateur du Cap après l'établissement de l'Union, 1910, fut pendant quatorze ans le « dictateur de la province » ; il décréta que l'enseignement primaire libre serait identique pour les Européens et les indigènes et que l'enseignement serait obligatoire pour les Européens, 1925 ; au moment de sa retraite, le Parlement de l'Union vota une motion de remerciement, spécialement pour ses réformes touchant l'enseignement.

YOUGOSLAVIE. — *Belgrade :* Démission du Cabinet Pierre Jivkovitch, en fonctions depuis le 6. 1. 29 ; le Dr Vojeslav Marinkovitch forme le nouveau ministère (né à Belgrade le 1. 5. 76, ét. à Belgrade et à Paris, entra au min. des Finances, 1901, membre de la Skoupchtina, 1906, délégué de la Serbie à la Conférence financière de Paris, 1913, et à la Conférence interalliée de Paris, 1916, ministre, 1914-1917, 1918, contribua à former l'Union démocratique, 1919, min. de l'Intérieur, 1921-22, min. des Aff. étr., 1925, et depuis 1929).

Mardi 5 avril.

FRANCE. — Lock-out de 24 heures des directeurs de salles de spectacles de Paris et de la plupart des villes de France.

— *Paris :* Mort du romancier Pierre Billotey, né à Paris, âgé de 46 ans ; s'adonna à la peinture, puis aux lettres ; collaborateur aux *Marges*, au *Journal ;* auteur de *Les grands hommes en liberté ; La fortune de Fortuné ; Le trèfle à quatre feuilles ; Le cuistre ensorcelé ; L'Indochine en zigzag ; La tour des abeilles.*

AUTRICHE. — *Vienne :* Mort du comte Ottokar Czernin, né à Vinorz (Bohême) le 27. 9. 72, ét. de droit à l'Univ. de Prague, attaché d'ambassade à Paris, 1897-1902, secrétaire d'ambassade à la Haye, ambassadeur à Bucarest, 1912, min. des Aff. étr., décembre 1916-15. 4. 18 ; il prit part aux négociations du traité de paix avec l'Ukraine, début de 1918, à celles de Brest-Litowsk, 3. 3. 18 ; ayant affirmé que G. Clemenceau avait entamé des négociations avec l'Autriche-Hongrie en 1918, celui-ci répliqua : « Le comte Czernin a menti », et le comte dut démissionner ; l'entrevue de Konopicht entre Guillaume II et l'archiduc François-Ferdinand fut préparée à Vinorz ; il fut membre de l'Union des députés allemands à la Diète de Prague ; bourgeois d'honneur de Vienne, 1918 ; publia ses mémoires en 1919, associé aux Heimwehren fascistes.

FINLANDE. — La loi supprimant le « régime sec » entre en vigueur.

GRANDE-BRETAGNE. — *Londres :* Ouverture de la Conférence annuelle des archevêques et évêques cath. d'Angleterre et du pays de Galles. — M. Montagu Collet Norman est réélu gouverneur de la Banque d'Angleterre pour la 13e fois, et Sir Ernest Musgrave Harvey est réélu vice-gouverneur.

IRLANDE. — *Dublin :* Réponse du gouvernement à la note anglaise concernant le serment d'allégeance à la Couronne et le payement des indemnités foncières.

TERRE-NEUVE. — *Saint-Jean :* Démission du gouvernement à la suite de manifestations populaires contre Sir Richard Squires, premier ministre.

Mercredi 6 avril.

FRANCE. — L. tendant à approuver l'échange de lettres du 9. 1. 30 entre la France et la Tchécoslovaquie modifiant la convention commerciale franco-tchécoslovaque du 2. 7. 28 (*J. O.*, 11-12. 4. 32). — L. portant approb. de l'échange de lettres signé le 28. 2. 30 entre la France et le Danemark et instituant des additions et modificat. au traité de commerce franco-danois du 23. 8. 1742, à la convention provisoire et additionnelle de commerce et de navigation du 9. 2. 1842 et aux articles additionnels du 9. 2. 1910 (*J. O.*, 11-12. 4. 32). — D. (min. Aff. étr.) désignant M. Joseph Paul-Boncour comme représentant permanent de la Rép. fr. au conseil S. D. N. (*J. O.*, 7. 4. 32). — D. (min. Int.) convoquant les collèges électoraux à l'effet d'élire les membres de la Chambre des députés (*J. O.*, 7. 4. 32) (cf. *D. C.*, t. 27, 1093).

— *Paris :* A la salle Bullier, à l'issue d'un banquet de 2 000 convives organisé par les doyens des élus parlementaires de la Seine, M. A. Tardieu, président du Conseil, expose l'œuvre importante réalisée par la 14e législature, tant au point de vue extérieur qu'aux points de vue social, économique et financier. — Mort de Lucien Moreau, né en 1875, membre des comités directeurs de l'Action Française, ancien président des étudiants d'Action Française et ancien administrateur du journal.

GRANDE-BRETAGNE. — *Londres :* Ouverture de la Conférence des quatre grandes Puissances intéressées au problème danubien (Angleterre, France, Italie, Allemagne) ; elle se sépare le 8 avr. sans conclusions. — L'amiral Sir Roger Keyes est nommé commandant en chef de la base de Portsmouth.

HONGRIE. — *Alcsut :* Mort de l'archiduchesse d'Autriche Marie-Dorothée, née à Alcsut le 14. 6. 67, fille de l'archiduc Joseph-Charles-Louis, 1833-1905, et de la princesse Clotilde de Saxe-Cobourg-et-Gotha, 1846-1927, mariée à Vienne le 5. 11. 96 à Philippe duc d'Orléans, mort à Palerme le 28. 3. 26.

— *Budapest :* Les organisations ouvrières décrètent la grève générale pour protester contre l'interdiction qui frappe le journal socialiste *Nepszava ;* les associations patronales répliquent par le lock-out.

INDE. — *New Delhi :* Le gouvernement interdit la session annuelle du Congrès national indien.

POLOGNE. — *Varsovie :* L'accord entre les forges de Pologne, Tchécoslovaquie, Autriche et Hongrie est renouvelé pour cinq ans.

Russie. — *Moscou* : La Cour suprême du tribunal suprême condamne à être fusillés Judas Stern et Serge Serguievitch Vassiliev, qui, le 5. 3. 32, tentèrent d'assassiner le Dr F. von Twardowsky, conseiller de l'ambass. d'Allemagne ; ils sont fusillés le 9 avr.

Syrie. — Elections au second degré à Damas et à Hama ; les résultats ne modifient pas ceux déjà acquis le 30 mars.

Jeudi 7 avril.

Saint-Siège. — L'*Osservatore Romano* publie un article sur la question du désarmement ; le désarmement est essentiellement d'ordre moral mais doit être résolu dans des conditions de sécurité complète.

France. — *Paris* : M. Nagaoka, ambass. du Japon, et M. Castello Sosa, ambass. du Mexique, présentent leurs lettres de créance à M. P. Doumer. — Manifeste électoral de la gauche démocratique, radicale et rad.-soc. du Sénat ; il répond au discours de M. Tardieu du 6 avr.

Allemagne. — *Berlin* : Mort de l'historien Max Lenz, né à Greifswald le 13. 6. 50, privat docent d'histoire à Marbourg, 1876, prof. d'histoire à Breslau, à Berlin puis à Hambourg ; auteur de *Koenig Sigismund und Heinrich V von England*, 1874 ; *Drei Traktate aus dem Schriftenzyklus des Konstanzer Konzils*, 1876 ; *Briefwechsel Landgraf Phillips des Grossmütigen von Hessen mit Bucer*, 3 vol., 1880-91 ; *Martin Luther*, 3e éd., 1897 ; *Zur Kritik der Gedanken und Erinnerungen des Fürsten Bismarcks*, 1899 ; *Napoleon*, 1905 ; *Deutschland im Kreise der Grossmaechte, 1871-1914*, 1925.

Australie. — *Canberra* : Le gouvernement fédéral annonce son intention de saisir les fonds publics de l'Etat de la Nouvelle-Galles du Sud, qui a failli à ses obligations financières.

Chili. — *Santiago* : Démission du Cabinet ; commencement d'émeute à l'école de cavalerie ; l'état de siège est proclamé.

Equateur. — Des rebelles s'emparent du mouilleur de mines *Tarqui*, de l'ancien transport *Cotopaxi* et du fort de Punta Pietra ; la rébellion est vaincue le 9 avr. ; Ildefonso Mendoza, chef des rebelles, est arrêté, et l'état de siège est proclamé.

Italie. — *Rome* : Session du Grand Conseil fasciste (7-8 avr.) ; réclame la révision des traités, l'abolition des réparations et dettes de guerre, la suppression des entraves apportées au commerce internat., la renonciation aux Conférences internat. trop fréquentes soulevant chaque fois des espoirs déçus et contribuant à accroître le pessimisme et les occasions de friction entre pays.

Pologne. — *Varsovie* : Entrée en vigueur du décret (min. Commerce) sur le contrôle de la production et du commerce du charbon.

Roumanie. — Inondations désastreuses en Bessarabie dues à la crue du Dniester.

Vendredi 8 avril.

Saint-Siège. — La Congr. du Saint-Office met à l'Index le livre *Joseph Turmel, prêtre, historien des dogmes*, de M. Félix Sartiaux, Paris, Editions Rieder (*D. C.*, t. 27, 1197).

France. — *Compiègne* : Mort d'André Porteu de la Morandière, né à Talensac (Ille-et-Vilaine), le 9. 4. 70, agriculteur, maire de Talensac, député de Montfort, 1910-19, de l'Action libérale, sénateur d'Ille-et-Vilaine depuis le 11. 1. 20, de la gauche républicaine.

— *Paris* : M. A. Tardieu donne une interview radiophonique prise par M. William Hard, chroniqueur politique de la National Broadcasting Company, et expose la thèse générale de la France sur les relations internat. et l'organisation de la paix. — 10e Congrès national de l'Assoc. du mariage chrétien (8-10 avr.) ; il traite, à la lumière de l'encyclique *Casti connubii*, de la crise du mariage au xxe siècle : vraie et fausses doctrines. — Le vice-amiral Georges-E.-Just Durand-Viel est élu membre de l'Acad. de Marine. — Arrestat. de Mme Marthe Hanau, inculpée de vol de documents et de complicité, de manœuvres illicites en bourse, et saisie de son journal hebdomadaire *Forces*.

Allemagne. — *Berlin* : La Reichsbank abaisse le taux de son escompte de 6 à 5 1/2 %.

Grande-Bretagne. — *Wroxton Abbey* : Mort de William Henry John, XIe Lord North, né le 5. 10. 1836, ét. à Eton et Christ Church ; cons. de l'Oxfordshire pendant 30 ans, prés. de l'assoc. de l'Ordre de Malte en Angleterre, avec Lady North, morte en 1915 ; converti au catholicisme en 1867.

Samedi 9 avril.

France. — L. prorogeant le droit à la protection de l'Etat pour les pupilles de la nation appelés sous les drapeaux (*J. O.*, 13. 4. 32). — L. modifiant l'art. 39 de la loi du 25. 7. 19 sur l'enseignement technique industriel et commercial (*J. O.*, 13. 4. 32).

— *Paris* : Signat. d'un avenant au *Modus vivendi* franco-lituanien du 20. 7. 28.

Allemagne. — *Berlin* : Le Dr Hans Luther, prés. de la Reichsbank, est blessé légèrement de deux coups de revolver par Max Roosen et Werner Kretschner.

— *Fallingbostel* : Mort du vice-amiral Michelsen, âgé de 64 ans, il entra dans la flotte en 1888, commandant de destroyers pendant la grande guerre, prit part à la bataille du Jutland, où son destroyer, le *Rostock*, fut torpillé, prit en juin 1917 le commandement des sous-marins, nommé en 1919 commandant en chef de la station navale de la mer du Nord, se retira en 1920 avec le titre de vice-amiral.

Belgique. — *Bruxelles* : Congrès internat. des étudiants cathol. (9-11 avr.) ; réunissant les délégués d'une vingtaine de pays ; examine cette question : la jeunesse catholique et le problème de la paix ; exprime le vœu de voir se resserrer les liens entre les catholiques de tous les pays, et de les voir former un front internat. unique et discipliné décidé à lutter pour la prédominance de l'esprit de concorde entre les nations et contre les principes subversifs condamnés par l'Eglise.

Chine. — *Lo-Yang* : Conférence du salut national.

Etats-Unis. — *New-York* : Des gangsters tuent Joseph Cohen, surnommé le « roi des plumeurs de poulets ».

Grande-Bretagne. — *Londres* : M. Andrew Mellon, ambass. des Etats-Unis, remet ses lettres de créance au roi George V.

Suède. — *Stockholm* : Le prof. Tor Andréa, d'Upsal, et l'auteur Sigfrid Siwertz sont élus membres de l'Académie suédoise, en remplacement de Mgr Nathan Soederblom, archev. luthérien (*D. C.*, t. 26, 191), décédé le 12. 7. 31, et du dramaturge Tor H. Hedberg, décédé le 13. 7. 31.

Suisse. — *Genève* : Le comité de juristes chargé par le conseil S. D. N. d'examiner le différend polono-dantzigois relatif au trafic par Dantzig décide que la Pologne n'est pas obligée de réserver au port de Dantzig tout le transit qui ne passe pas par la frontière terrestre.

Tchécoslovaquie. — *Prague* : Démission de M. Rudolf Mlcoch, min. des Chemins de fer ; il est remplacé par M. Joseph Hula, directeur au min. des Chemins de fer.

Dimanche 10 avril.

France. — *Narbonne* : M. Léon Blum, leader du parti S. F. I. O., répond au discours de M. A. Tardieu du 6 avril, et se déclare prêt à prendre le pouvoir si son groupe est le plus nombreux de ceux de gauche ; s'il est fait appel à ses amis pour une collaboration ou un soutien, il précise quelle pourrait être la base essentielle d'un accord avec le parti radical et il énumère : 1° une réduction des crédits militaires ; 2° des assurances généralisées d'Etat ; 3° la nationalisation des assurances et des chemins de fer.

— *Le Puy* : Clôture du 29e grand jubilé de Notre-Dame sous la présidence du card. Verdier, entouré de 23 prélats (24 mars-10 avr.).

Allemagne. — Le maréchal Paul von Hindenburg est réélu président du Reich au deuxième tour, par 19 359 642 voix contre 13 417 460 à M. Adolf Hitler et 3 706 388 à M. Ernst Thaelmann.

Belgique. — *Bruxelles* : Echec des négociations officieuses pour la conclusion d'un traité de commerce hollando-belge.

— *Middelkerke* : Mort de Jean-François Heymans, né à Goyck le 25. 12. 59, ét. à l'Univ. de Louvain, docteur en médecine, chargé de cours à l'Univ. de Gand, 1890, puis professeur, 1896, anc. recteur de l'Univ. de Gand flamandisée, président de la Société belge de biologie, membre de l'Acad. royale de médecine et de nombreuses sociétés savantes ; auteur d'études de bactériologie.

Grande-Bretagne. — *Londres* : Réponse du gouver-

nement à la note irlandaise du 5 avr. relative à l'abolition du serment d'allégeance et des annuités foncières. — Publicat. du programme politique de la New Political Fellowship, organisée par M. A. G. Pape ; elle veut, par un mouvement indépendant des partis, promouvoir la formation d'un groupe du centre dans le Parlement basé sur l'application de principes scientifiques et faisant appel à la collaboration pour l'œuvre de reconstruction nationale et internationale.

RUSSIE. — *Almaata :* Six ingénieurs collaborant à la construction de la ligne de chemin de fer Turkestan-Sibérie sont condamnés à mort pour sabotage et exécutés.

Lundi 11 avril.

ALLEMAGNE. — *Berlin :* Le maréchal Hindenburg adresse un manifeste au peuple allemand à l'occasion de sa réélection à la présidence ; Adolf Hitler adresse un appel à ses électeurs ; le Cabinet H. Brüning est maintenu en fonctions.

ARGENTINE. — Plusieurs volcans de la chaîne centrale de la Cordillère des Andes entrent en éruption, parmi lesquels le Descabezado, le Peteroa, le Tinguiririca, le Las-Yeguas et le Dumayo ; violentes secousses sismiques à Mendoza, San Rafael, Malargue ; la pluie de cendres et de poussières volcaniques s'étend jusqu'à Buenos-Aires et Montevideo et jusqu'à Talca et Santiago du Chili (11-13 avr.).

CHINE. — *Changhaï :* La Conférence sino-japonaise pour la conclusion d'un armistice se sépare sans conclusions (24 mars-11 avr.).

ESPAGNE. — *Madrid :* M. Everts, ambass. de Belgique, remet ses lettres de créance au président Alcala Zamora.

LUXEMBOURG. — *Luxembourg :* M. Etienne Schmit, sous-directeur de la caisse d'épargne de l'Etat, est nommé min. des Trav. publics, en remplacement de M. Albert Clemang, démissionnaire.

RUSSIE. — *Moscou :* Mort de Maxime Nicolaïevitch Pokrovsky, né en 1868, ét. à l'Univ. de Moscou, anc. privat docent à l'Univ. de Moscou, membre de l'Acad. des sciences de Moscou, prés. de l'Acad., membre du parti communiste depuis 1905, délégué des révolutionnaires russes à la Conférence internat. de Londres, 1907 ; arrêté à son retour, il s'évada, passa en Finlande et se réfugia à Paris, rentra à Moscou en 1917, haut-commissaire à l'enseignement, rédacteur en chef des recueils de documents relatifs à la guerre ; auteur d'une grande *Histoire de Russie.*

— *Ile de Snivoï* (Mer Caspienne) : Eruption d'un volvan ; 5 morts, 18 blessés.

SUISSE. — *Genève :* La Conférence pour la réduction et la limitation des armements reprend ses travaux ; M. Hugh S. Gibson, délégué américain, soumet un projet de résolution abolissant les « armées agressives terrestres » ; le 12 avril, M. Litvinov demande la réduction proportionnelle des armements; réponse de M. A. Tardieu ; le 13 avril, M. D. Grandi et M. V. Marinkovitch exposent les thèses italienne et yougoslave ; le 18 avril, M. R. Nadolny soutient la thèse allemande.

Mardi 12 avril.

FRANCE. — *Lyon :* Discours-programme radiodiffusé de M. E. Herriot, qui définit la politique du parti radical.

ALLEMAGNE. — *Berlin :* Le Landtag décide, par 228 contre 3, que, même au second tour, la majorité absolue sera nécessaire pour l'élection du ministre-président. — Reprise des cotations officielles à la Bourse.

CHINE. — *Lo-Yang :* Le Conseil national de sécurité de la Chine relève de ses fonctions de gouverneur militaire de la Mandchourie le maréchal Tchang-Hsue-Liang, tenu pour responsable de la perte de la Mandchourie.

ETATS-UNIS. — *Washington :* Mort du physicien Louis Bauer, âgé de 67 ans, directeur du service de magnétisme terrestre à l'Institut Carnegie.

— *Wellesley (Massachusetts) :* Mort du poète et romancier Gamaliel Bradford, âgé de 68 ans.

MONACO. — *Monte-Carlo :* Congrès hydrographique internat.

PAYS-BAS. — *La Haye :* La Cour permanente de justice internat. est saisie de la requête de l'Angleterre, de la France, de l'Italie et du Japon au sujet du règlement du différend germano-lituanien relatif à Memel.

RUSSIE. — Les agences annoncent que, pendant les trois derniers mois, la garde rouge sur le Dniester a tué 756 hommes, 212 femmes et 41 enfants qui tentaient de passer en Roumanie.

— *Moscou :* Signat. d'un accord frontalier entre l'U. R. S. S. et la Pologne.

SUISSE. — *Genève :* Ouverture de la 16e Conférence internat. du Travail ; M. G. D. Robertson, sénateur canadien, est élu président ; à l'ordre du jour figurent : la suppression des bureaux de placement payants, l'assurance invalidité-vieillesse-décès, l'âge d'admission des enfants au travail dans les professions non industrielles, la revision partielle de la convention concernant la protection des travailleurs occupés au chargement ou au déchargement des bateaux, contre les accidents.

YOUGOSLAVIE. — *Belgrade :* Le vice-amiral Stankovitch est nommé commandant général de la flotte, en remplacement de l'amiral Wickerhauser, admis à la retraite.

Mercredi 13 avril.

FRANCE. — L. tendant à réprimer la fraude en matière de divorce ou de séparation de corps (*J. O.*, 15. 4. 32).

— *Paris :* La Cour de cassation sanctionne un arrêt de la Cour d'appel d'Orléans attribuant en partage d'hoirie la propriété du château de Chambord au prince Elie de Bourbon-Parme ; mais l'Etat possède un droit de préemption.

ALLEMAGNE. — *Berlin :* Mandement des évêques de Prusse à l'occasion des élections à la Diète le 24 avr. — Le président Hindenburg signe un décret-loi supprimant les sections d'assaut, les échelons de protection, leurs états-majors ainsi que les organisations qui en dépendent, et tout l'appareil administratif de l'armée privée des nationaux-socialistes.

— *Wiesbaden :* Mort du prof. Hermann Pagenstecher, né le 16. 9. 44 à Langenschwalbach, ét. aux Univ. de Berlin et de Wurzbourg, dirigea, avec son frère Alexander, un hôpital ophtalmique, célèbre ophtalmologiste, soigna la reine Victoria, l'impératrice Frédérique ; auteur d'un *Atlas de l'anatomie pathologique de l'œil.*

AUSTRALIE. — *Melbourne :* Démission du gouvernement de coalition de l'Etat de Victoria, présidé par M. Th. Tunnecliffe à la suite d'un vote de méfiance sur l'établissement du plan d'économie de l'Etat ; dissolution de l'assemblée législative.

CHINE. — Près de Kharbine, un train militaire japonais tombe dans un ravin par suite de sabotage ; 14 morts, 50 blessés.

GRANDE-BRETAGNE. — *Cambridge :* Mort du prof. Karl Hermann Breul, né à Hanovre le 10. 8. 60, ét. à Tubingue, Strasbourg et Paris, prof. de littérature allemande à l'Univ. de Cambridge depuis 1910, un des fondateurs du *Modern Language Quarterly ;* auteur de *Sir Gowter*, 1883 ; *Harry Fludyer*, 1893 ; *Le Dit de Robert le Diable*, 1895 ; *Die Organisation des hoeheren Unterrichts in Grossbritanien*, 1897 ; *Autobiography*, 1908 ; *Students Life and Work in the University of Cambridge*, 1908 ; *Deutschland im Neunzehnten Jahrhundert*, 1913 ; édita certaines œuvres de Lessing, Gellert, Hauff, Schiller, Gœthe, Herder et Freytag.

— *Londres :* Le Sunday Performances (Regulation) Bill 1932, remplaçant les lois de 1625, 1677 et 1780 sur l'observance du repos dominical, est accepté en deuxième lecture à la Chambre des Communes, par 235 contre 217.

HONGRIE. — *Budapest :* Signat. de l'accord de compensation germano-hongrois.

PÉROU. — *Lima :* Démission du Cabinet Francisco Lamatta ; M. Luis Flores, min. de l'Intérieur, est nommé prés. du Conseil, et M. Ignacio Brandariz, min. des Finances.

Jeudi 14 avril.

FRANCE. — *Rouen :* Discours de M. Paul Reynaud, min. de la Justice, qui répond à MM. L. Blum et E. Herriot en leur opposant l'œuvre même de la législature.

— *Saint-Germain-en-Laye :* Mort du romancier André Baillon, né à Anvers en 1875, d'une famille française, journaliste ; auteur de *La vie est quotidienne ; En sabots ; Par fil spécial ; Un homme si simple ; Chalet numéro 1 ; Délires ; Roseau*, etc.

ESPAGNE. — *Madrid :* Célébrat. de l'anniversaire de la République.

NOUVELLE-ZÉLANDE. — *Auckland :* Des fonctionnaires mécontents et des chômeurs provoquent des désordres (14-15 avr.).

PAYS-BAS. — *La Haye :* M. Alfonso Lopez, ambass. de Colombie, remet ses lettres de créance à la reine Wilhelmine. — Mort du ministre Dr J. Th. de Visser, né le 9. 2. 57 à Utrecht, ét. théol. à l'Univ. d'Utrecht, docteur en droit, 1878, en théologie avec une thèse sur « La démonologie dans l'Ancien Testament », 1880 ; pasteur à Leusden, 5. 12. 80, à Almelo, 1884, à Rotterdam 1888, à Amsterdam, 1892-1909, où il dut donner sa démission à la suite d'une décision synodale, député (le premier et alors le seul du groupe) chrétien-historique à la 2e Chambre, 1897, se spécialisa dans les questions de l'enseignement, succéda en 1910 à de Savornin Lohman comme prés. de l'Union chrétienne-historique, min. de l'Enseignement, 1918-25, c'est sous son ministère que fut votée la loi de la péréquation financière de l'enseignement public et privé (cf. *D. C.*, t. 27, col. 1039, note et suiv.) ; s'est abstenu lors du vote sur la suppression de la légation près le Saint-Siège, son parti était favorable à la suppression et le ministère y était opposé ; membre des Etats provinciaux de la Hollande méridionale, rédacteur en chef du *Nederlander*, prés. de nombreuses organisations de bienfaisance, nommé ministre d'Etat en août 1931, auteur de *Archéologie hébraïque ; Nos devoirs ; Mohamed, le Christ et le mouvement chrétien-social de notre temps ; Eglise et Etat.*

Vendredi 15 avril.

FRANCE. — D. (min. Aff. étr.) portant publicat. et mise en applicat. provisoire de l'avenant au *modus vivendi* commercial du 20. 7. 28 entre la France et la Lituanie signé à Paris le 9. 4. 32 (*J. O.*, 20. 4. 32). — D. (min. Trav.) modifiant le décret du 25. 7. 30 portant règlement général d'administr. publ. pour l'exécution de la loi sur les assurances sociales (*J. O.*, 21. 4. 32). — Décrets (min. Défense nat.) maintenant le général Max Weygand, sans limite d'âge, dans la 1re section du cadre de l'état-major général de l'armée, et nommant le général Dosse gouverneur militaire de Lyon (*J. O.*, 16. 4. 32).

— *Lembach :* Arrestat. de Joseph Poinsignon et de sa femme Emma, accusés d'espionnage.

— *Paris :* Mort du marquis Guy de Lubersac, né à Paris le 20. 1. 78, ét. au lycée Janson-de-Sailly, licencié en droit, diplômé de l'Ecole des sciences politiques, maire de Faverolles (Aisne), président de la Confédération générale des coopératives de reconstruction, propriétaire et industriel, aviateur pendant la guerre, sénateur de l'Aisne depuis le 11. 1. 20, de la gauche républicaine.

BRÉSIL. — *Rio-de-Janeiro :* Le capitaine Salgaho Filho est nommé min. du Travail et le capitaine Joas Alberts chef de la police.

SUÈDE. — *Stockholm :* Arrestat. de MM. Karl Lange, Sven Huldt et Victor Holm, directeurs des entreprises Ivar Kreuger et Toll, accusés d'avoir falsifié le bilan et le compte des profits et pertes ; M. Wendler, commissaire aux comptes, est arrêté le 20 avril.

BIBLIOGRAPHIE

Force et misère du socialisme, par GEORGES VIANCE. — Un vol. 19 × 12 cm. de 286 pages. Prix, 12 francs. Flammarion, Paris. 1932.

« M. Georges Coquelle-Viance a donné ici même une intéressante étude sur « Travail et salaire », où il dégageait « la leçon de l'encyclique *Quadragesimo anno* sur cette question ». Nous retrouvons cette réponse aux doctrines socialistes sur la rémunération du travail dans un livre récent : *Force et misère du socialisme*, le second de la Bibliothèque d'études catholiques et sociales, dont nous avons, le mois dernier, salué l'apparition.

» L'auteur présente, en de brefs portraits, les principaux doctrinaires pré-socialistes et socialistes : Owen, Saint-Simon, Proudhon et Karl Marx. Cet exposé rapide, mais aussi objectif que possible, des doctrines de Karl Marx, et cette observation loyale que « sa critique du » régime [capitaliste] a été confirmée en bien des points », nous invitent à écouter en M. Viance un juge sans passion. Il nous dit que cet initiateur tenait au peuple le langage qu'il pouvait le mieux entendre « dans » le silence des forces de réaction possibles, décapitées » par le libéralisme. Au vrai, le succès du marxisme n'a » été possible alors que par la carence des catholiques » endormis... » Avec la même franchise, l'auteur critique sévèrement les essais de gouvernement socialiste, porte une appréciation sur le mouvement socialiste en France à l'heure actuelle, et fait une étude intéressante des idées de M. Marcel Déat, le philosophe du socialisme français, et de M. Henri de Man ; mais ici nous sommes déjà « au-delà du marxisme ».

» Dans la philosophie du socialisme, tout est jugé dans la lumière catholique : matérialisme, scientisme, métaphysique, théories sur la propriété, la famille, la justice. C'est la critique d'un adversaire loyal, qui reconnaît la force du socialisme, car « juger, même durement, le socialisme, n'implique pas la méconnaissance » de sa force, ni des services qu'il a rendus. Nous laissons ces partis pris sans nuances aux partisans, et » nous n'éprouvons aucune hésitation à reconnaître au » socialisme du siècle passé plus de générosité, un souci » plus humain et plus haut des classes pauvres, qu'aux » libéraux égoïstes ».

» Dans l'étude de l' « Ordre économique et l'Etat » continue le jugement sur le socialisme, mais M. Viance souligne aussi la force et dénonce la misère du libéralisme économique. Puisse sa collection nous donner un jour un bel exposé et une saine critique de la « noble » et vieille école de l'économie libérale » dont l'influence néfaste s'exerce encore sur tant d'âmes catholiques. Avec quelle tristesse nous entendions ces jours derniers un de ses représentants les plus respectés ne reconnaître à l'Etat le droit d'intervenir en cas de chômage que pour empêcher les ouvriers de mourir de faim !

» A lui et à d'autres, la « Bibliothèque d'études catho- » liques et sociales » dira qu'on ne peut constituer ainsi « la Cité des personnes humaines ». Il faut rechercher d'abord et pour tous « le minimum de biens requis » à l'exercice de la vertu » — c'est la condamnation du libéralisme, — mais se souvenir que « tous les biens de » la terre sont au-dessous de l'âme humaine » et que l'homme ne vit pas seulement de pain — c'est la misère du socialisme de ne l'avoir pas compris. — A.-J. FAIDHERBE, O. P. » (*Vie intellectuelle*, 10. 3. 32.)

Les Franciscains, par ALEXANDRE MASSERON. — Un vol. de 264 pages. Prix, 15 francs. Grasset. Paris. 1931.

« L'un des plus attendus parmi ceux de la collection des *Ordres monastiques et Instituts religieux*, voici paraître le livre consacré à la vie et aux moines Franciscains. Pour l'écrire avec compétence il fallait à son auteur non seulement la connaissance de l'immense littérature franciscaine et le contact direct de la vie des religieux — *Frères mineurs, conventuels, capucins* — qui forment les trois branches de la famille issue du Poverello, il lui fallait aussi l'intelligence éclairée de la civilisation au sein de laquelle s'épanouit l'une des expériences chrétiennes les plus étonnantes que l'histoire du christianisme ait connues depuis le temps premier de l'Evangile.

» Peu d'écrivains pouvaient donc avoir autant de titres à composer cet ouvrage qu'Alexandre Masseron. La solidité de ses études dantesques complète à souhait l'érudition dont il a toujours témoigné dans ses écrits franciscains. Italianisant, au cours de maints séjours dans la péninsule, il a pu confronter les résultats de ses recherches avec la réalité vivante où se prolonge une expérience vieille déjà de huit siècles.

» Après avoir évoqué l'humble et haute figure du fondateur et les débuts de l'Ordre, après un résumé très complet du développement de celui-ci depuis le XIIIe siècle jusqu'à nos jours, Alexandre Masseron nous initie à la vie quotidienne des fils du Poverello, dans la clôture, hors de la clôture, depuis l'heure du recrutement, le noviciat, les études. C'est toute la grande famille franciscaine dont il nous montre l'organisation, la hiérarchie, les entreprises innombrables d'apostolat à travers le monde. — A. L. » (*Bull. de la Société générale d'éducation et d'enseignement*, nov. 31.)

Imprimerie « Maison de la Bonne Presse » (Ste Anme), 5, rue Bayard, Paris-8e. — *Le gérant :* A. FAIGLE.